

20

// Rapport d'activité

25

SOMMAIRE

5		La Communauté d'Agglomération de Marne & Gondoire	
9		Fonctionnement & budget	
25		Services communs & ressources	
29		Aménagement & urbanisme	
37		Environnement & cadre de vie	
55		Développement économique, tourisme & numérique	
67		Arts & lettres	
81		Sécurité, prévention & santé	
87		Habitat	

ÉDITO

Le rôle d'un rapport d'activité est de vous présenter l'activité des services de l'agglomération. 2025 a été une année d'action, une année durant laquelle les agents des collectivités n'ont pas chômé.

Une année pré-électorale n'est pas à Marne et Gondoire une année de césure ou d'accélération des projets. Nous étudions les dépenses de chaque année en fonction du Plan pluriannuel d'investissement voté par le bureau communautaire et des impératifs nouveaux. L'objectif est, et restera, de faire de Marne et Gondoire un territoire où tout le monde peut s'épanouir.

Au fil des pages, vous pourrez découvrir ou redécouvrir l'ensemble des réalisations de 2025. Je tiens à remercier tous les acteurs qui nous ont accompagnés soit techniquement soit financièrement et le personnel qui agit au quotidien.

Bonne lecture à tous



Fidèlement,

Jean-Paul MICHEL

Président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire





LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE & GONDOIRE

/ Le territoire

/ Les chiffres-clés

/ La population de la communauté d'agglomération

Située dans le nord de la Seine-et-Marne à 25 km à l'est de Paris, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, créée en 2002, représente la troisième agglomération de plus de 50 000 habitants. Elle est pour une large part située sur le secteur III de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée.

Composé à l'origine de 9 communes, le territoire de Marne et Gondoire s'est étendu au fil des années avec l'intégration des deux dernières communes en 2017, à savoir Ferrières-en-Brie et Pontcarré, passant ainsi de 18 à 20 communes et comptabilisant aujourd'hui plus de 112 000 habitants.

LE TERRITOIRE DE MARNE ET GONDOIRE



Une communauté
d'agglomération
créée en 2002



3^e agglomération de
+ de 50 000 habitants
en Seine-et-Marne



10 401
hectares



25 km
de Paris



CHIFFRES CLÉS



60
ÉLUS



34 %
D'ESPACES NATURELS
& FORESTIERS



13
MÉDIATHÈQUES



6 SALLES
DE SPECTACLES



1
CONSERVATOIRE
MULTISITE

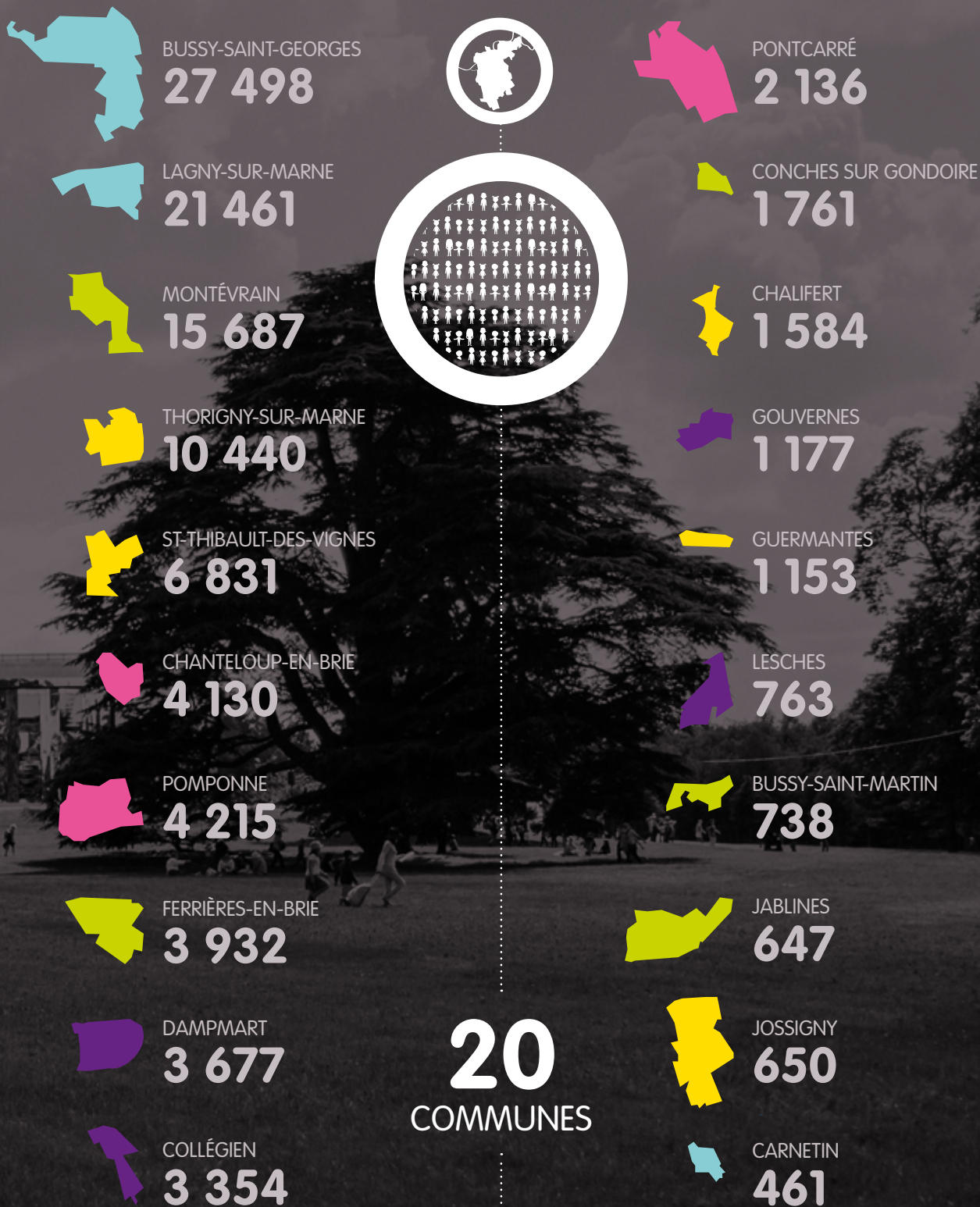


+ DE 41 000
EMPLOIS PRIVÉS



+ DE 17 000
ENTREPRISES

LA POPULATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



Source : tableau du décompte de la population INSEE par commune en 2023 (publication du 19 décembre 2025)





FONCTIONNEMENT & BUDGET

/ Les compétences

/ Les instances

/ Les élus

/ Le budget 2024

/ Les ressources humaines



LES COMPÉTENCES

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire exerce en lieu et place des communes membres plusieurs compétences obligatoires et optionnelles. Les communes peuvent également lui transférer des compétences facultatives ou dites « d'intérêt communautaire », afin d'élargir son champ d'intervention.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Ces compétences sont obligatoires et strictement définies par la loi. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire exerce ainsi de plein droit, en lieu et place des communes qui la composent, les compétences suivantes :

Aménagement de l'espace communautaire



En 2012, la communauté d'agglomération s'est dotée d'un **aménageur public** pour faciliter la mise en œuvre des opérations d'aménagement et d'urbanisme du territoire. Cette compétence s'accomplit dans le cadre du **schéma de cohérence territoriale Marne, Brosse et Gondoire (SCoT)**, adopté en février 2013, qui détermine l'organisation de l'espace dans les 15 ans à venir sur l'ensemble du bassin de vie afin de faire face aux enjeux à venir.

Développement économique

Cette compétence vise à **développer l'activité et l'emploi** sur le territoire de Marne et Gondoire. Elle a pour mission la **création, l'intégration, la gestion et l'entretien des zones d'activités économiques**, mais également le développement des **actions de soutien** à l'activité économique et à l'emploi (*aides à la création d'entreprises, promotion du territoire, accompagnement des créateurs d'entreprise, etc.*).

Équilibre social de l'habitat

La communauté d'agglomération détermine précisément les **besoins actuels** et à venir en **logements** ainsi que **l'offre disponible** sur l'ensemble de son territoire. C'est tout le sens du **Programme Local de l'Habitat (PLH)** qui a été approuvé en conseil communautaire le 7 décembre 2020 et définit une stratégie en matière d'habitat pour une durée de 6 ans.

Politique de la ville, prévention & sécurité

Cette compétence obligatoire inclut les **dispositifs contractuels** de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire. Elle inclut également les **dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance**, dont la signature d'un contrat de ville datant de juin 2015, désignant le **quartier d'Orly Parc** comme prioritaire par l'État dans le cadre de la politique de la ville.

Un nouveau contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » a été élaboré et signé le 3 avril 2024.

Il est le fruit d'un travail collaboratif et s'inscrit dans la continuité de l'engagement de l'État, de la ville de Lagny-sur-Marne, des partenaires et de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire pour le quartier Orly Parc. Ce nouveau contrat a redéfini la géographie prioritaire et révèle les axes à prioriser liés au bilan des actions menées lors du précédent contrat. Un point d'étape sera effectué en 2027.

Accueil des gens du voyage



Parmi les compétences nouvelles ou renforcées résultant de la loi NOTRe de 2015, le bloc des compétences obligatoires inclut « **l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage** ». À ce titre, la communauté d'agglomération **gère les aires inscrites dans le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage** : une aire d'accueil à Saint-Thibault-des-Vignes (30 places), une seconde à Lagny-sur-Marne (20 places), ainsi que des terrains familiaux locatifs (20 places).



Tourisme



La notion de « **promotion du tourisme** » correspond aux actions de promotion et d'animation locale du territoire et figure depuis le 1^{er} janvier 2017 parmi les compétences obligatoires que les communautés d'agglomération exercent de plein droit en lieu et place des communes membres (loi NOTRe). Sur le territoire, celle-ci a été déléguée à l'**Office de Tourisme de Marne et Gondoire** dès 2005, comprenant ainsi la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de zones d'activités touristiques du territoire de Marne et Gondoire.

Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés

L'organisation du service d'élimination des déchets ménagers se fait désormais à l'échelon intercommunal. Cela comprend à la fois la **compétence « collecte »**, à savoir, l'ensemble des services de ramassage de tous les déchets (*vidage des conteneurs d'apport volontaire, ramassage au porte-à-porte, déchetteries*), ainsi que la **compétence « traitement »** (*opérations de tri des recyclables secs et d'élimination des ordures ménagères résiduelles par enfouissement ou incinération*).

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi)** fait partie des **compétences obligatoires des EPCI**. La communauté d'agglomération a ainsi en charge : l'aménagement de bassin ou de fraction hydrographique, l'entretien et l'aménagement de cours d'eau ou plan d'eau, la défense contre les inondations, la protection des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Gestion des eaux pluviales urbaines



Marne et Gondoire gère les eaux pluviales urbaines dont le périmètre se limite aux zones urbanisées et à urbaniser figurant au **plan local d'urbanisme des communes** (*collecte, transport, stockage, régulation, traitement*) et peut se voir confier la gestion des ouvrages dédiés aux eaux pluviales situés sur le domaine public : canalisations, caniveaux, grilles, ouvrages de prétraitement ou régulation, dispositifs d'infiltration, etc. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire élabore également un **zonage d'eaux pluviales ainsi que des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales** pour son territoire.



LES COMPÉTENCES

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES PRÉVUES PAR LA LOI

Les communautés d'agglomération doivent se saisir d'au moins trois compétences supplémentaires, parmi une liste de compétences possibles prévues par la loi. Ainsi, Marne et Gondoire a choisi d'exercer les compétences optionnelles suivantes :

Environnement et cadre de vie



Cette compétence a été étendue pour être prise dans sa totalité en 2013. Elle intègre les missions de **protection et mise en valeur de l'environnement, cadre de vie** (*surveillance de la qualité de l'air et du bruit, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, lutte contre la pollution de l'air*).

Eau

La compétence eau a été confiée à Marne et Gondoire lors du conseil communautaire du 12 mai 2014. La communauté d'agglomération est ainsi responsable de l'adduction et de la distribution de l'eau potable sur le territoire, au sein duquel elle exerce pleinement sa compétence pour les communes de Chanteloup-en-Brie, Chalfert, Ferrières-en-Brie, Lesches et Montévrain. Pour les autres communes de l'agglomération, l'eau potable est déléguée au syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP).

Assainissement des eaux usées

Lorsque les communes membres ont décidé en 2005 de convertir Marne et Gondoire en communauté d'agglomération, elles ont choisi de lui déléguer la compétence optionnelle assainissement, à savoir tout ce qui concerne **la collecte, le transport et le traitement des eaux usées**. Les premiers travaux ont débuté en 2006 et plus de **50 millions d'euros** ont depuis été investis dans ce domaine majeur pour le territoire.

France services

France services Marne et Gondoire a pour mission d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services en milieu rural et urbain, pour tous les publics. Cette compétence, créée par la loi NOTRe le 7 juillet 2015, a été transférée à la communauté d'agglomération en tant que compétence optionnelle le 1^{er} janvier 2017. Afin de renforcer ce service de proximité à la population, la Communauté d'Agglomération de **Marne et Gondoire s'est engagée en 2020 à répondre au label France services**. Ainsi, France Services Marne et Gondoire a été labellisée le 30 janvier 2021. En 2024, la structure a obtenu un avis favorable pour la reconduction du label pour une période de trois ans et ainsi poursuivre sa démarche en direction des administrés du territoire en matière d'accès simplifié aux services publics.





Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire



Depuis 2018, la communauté d'agglomération prend en charge la création et/ou l'**aménagement et l'entretien de voiries d'intérêt communautaire** et gère également tout ce qui concerne les parcs de stationnements d'intérêt communautaire (création, aménagement et gestion).

Action sociale d'intérêt communautaire

En 2017, les communes de Marne et Gondoire ont décidé de mener ensemble un projet pour **renforcer l'accès des habitants aux soins**. Ces actions sont réalisées au titre de l'action sociale d'intérêt communautaire incluant la coordination des acteurs de la santé, le soutien et la participation aux structures d'exercice collectif reconnues d'intérêt communautaire pour les professionnels de santé ainsi que les actions d'information, de prévention et de formation à vocation communautaire. Cette compétence permet de renforcer l'**attractivité du territoire** pour accueillir de nouveaux professionnels de santé, en les aidant par exemple à trouver des locaux ou en facilitant leurs démarches administratives.

Équipements culturels & sportifs d'intérêt intercommunautaire

La communauté d'agglomération **réalise, aménage, entretient et gère** les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (*le centre aquatique de Marne et Gondoire, la halte fluviale, le Moulin Russon et la Maison de la Nature*), dans le but de créer une **offre culturelle et sportive de qualité** sur le territoire. L'intérêt communautaire permet de choisir ce qui, au sein d'une compétence donnée, relève de la communauté, le reste demeurant de compétence communale.





LES COMPÉTENCES

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES DÉFINIES LIBREMENT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire peut exercer des compétences supplémentaires définies librement, c'est-à-dire non imposées par la loi mais que les communes ont décidé de lui transférer :

Enseignement musical

Marne et Gondoire gère l'enseignement musical en tant que compétence facultative depuis 2010. Elle définit, finance et met en œuvre l'ensemble des **actions d'enseignement** dans le cadre du projet d'**établissement musical de l'intercommunalité**, en mettant en avant des actions de sensibilisation à la musique.

Gestion d'événements culturels à rayonnement intercommunal

La communauté d'agglomération tend à favoriser l'**accès à la culture** pour tous les publics, par l'organisation et la gestion d'événements à rayonnement intercommunal, en lien avec les activités du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier ou de la compétence enseignement musical.

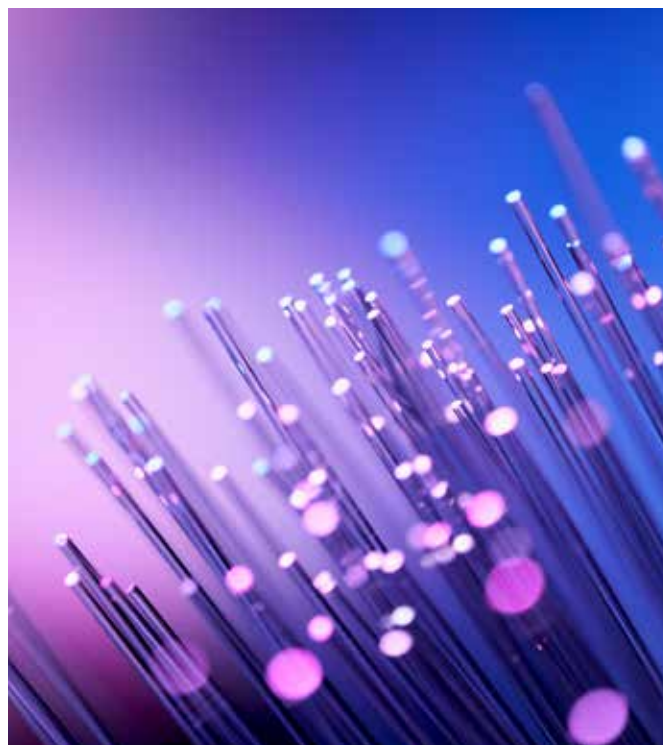
Lecture publique



Depuis le 1^{er} février 2016, les médiathèques de Marne et Gondoire fonctionnent sur le principe de la mise en réseau des équipements, permettant ainsi de mutualiser aussi bien des moyens que des ressources. En octobre 2023, la compétence « Lecture publique » a été votée par le conseil communautaire. Depuis 2024, le service commun étendu s'applique aux 13 médiathèques et bibliothèques du territoire : Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin (Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier), Chanteloup-en-Brie, Collégien, Dampmart, Gouvernes, Ferrières-en-Brie, Lagny-sur-Marne, Montévrain, Pomponne, Pontcarré, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne.

Les compétences sont mutualisées, la veille professionnelle partagée, les formations communes et de nombreuses animations et actions sont proposées sur l'ensemble du réseau. Grâce à cette mutualisation, les habitants bénéficient d'un catalogue en ligne commun, de la gratuité de l'abonnement, d'une carte d'emprunt unique donnant accès aux 13 sites du réseau et d'un service de navette.

Développement numérique



La compétence « développement numérique » inclut la conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes. Fin 2013, la communauté d'agglomération a adhéré au **syndicat mixte Seine-et-Marne numérique** pour développer le **très haut débit**. Depuis 2023, l'ensemble du territoire est couvert.



Espaces naturels et agricoles



© Muriel Teyssier

Cette compétence comprend la **constitution de réserves foncières pour la préservation des espaces naturels ou agricoles** présentant un intérêt en termes de paysage, de trame verte et bleue, de biodiversité et de cadre de vie, ainsi que l'aménagement, la gestion et l'entretien desdits espaces naturels. L'agglomération œuvre à la valorisation, l'aménagement et la sauvegarde de la « trame bleue » du territoire et notamment de la Marne et de ses affluents sur le territoire communautaire, ainsi que du site classé des vallées de la Brosse et de la Gondoire.

L'intercommunalité conduit également des études et réalise des actions d'animation dans le cadre du PPEANP (périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains) ou de la trame verte et bleue. Elle met en place une politique de sensibilisation, de protection et d'éducation à l'environnement et à la biodiversité sur le territoire. Enfin, elle préserve, restaure et gère la qualité paysagère des milieux naturels et aquatiques. En ce qui concerne les espaces agricoles, des actions en faveur de l'agriculture sont mises en place sur le territoire, à savoir des études pour le maintien et l'évolution de l'agriculture, l'acquisition de parcelles, la signature de baux, et des partenariats avec d'autres organismes.

Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

L'intercommunalité est en charge de la **création d'aménagements hydrauliques** (zone de rétention, noues, etc.) visant à prévenir ou à réduire les conséquences de phénomènes de ruissellements et de coulées de boues issues de parcelles agricoles exploitées. L'objectif de ces aménagements est de **limiter les risques de dommages aux biens et à la sécurité des personnes ou d'altération de la fonctionnalité des milieux aquatiques**.

Participation à l'élaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)



© Stéphanie Marcoux

En accord avec le syndicat intercommunal d'assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM) qui porte depuis 2019 une étude de préfiguration visant à arrêter un périmètre pour le futur schéma d'aménagement et de gestion de l'eau, la communauté d'agglomération a complété ses statuts avec la compétence facultative définie par l'item 12 de l'article L 211-7 du Code de l'environnement et intitulée « **Participation à l'élaboration d'un SAGE** ».

Énergies renouvelables et de récupération

Dans le cadre de ses actions en faveur de la transition énergétique du territoire, Marne et Gondoire pilote la réalisation et la mise en œuvre d'un **schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération** (EnR&R). Ce dispositif permet à l'intercommunalité de conseiller, accompagner, aménager, exploiter, faire aménager et faire exploiter des installations de production d'électricité.



LES COMPÉTENCES

Conseil en économie d'énergie

La prise de cette compétence permet à l'intercommunalité de conseiller les acteurs locaux pour réduire leur consommation énergétique via des solutions adaptées, favorisant ainsi la transition écologique.

Réseaux de chaleur ou de froid urbain



Cette compétence concerne l'étude de faisabilité et la création des réseaux de chaleur urbains sur tout le territoire de Marne et Gondoire.

Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai

Afin de permettre la réalisation du schéma directeur des infrastructures de recharges pour les véhicules électriques (SDIRVE) élaboré avec le syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne (SDESM), il a été ajouté aux statuts de l'intercommunalité la compétence facultative pour la **création et l'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables ou de navires à quai.**

Urbanisme et patrimoine architectural d'intérêt communautaire

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire assure par conventionnement les **missions d'urbanisme avec les communes du territoire.** Dans le cadre de l'instruction des autorisations du droit des sols et en accord avec les communes, elle œuvre également à protéger et mettre en valeur le **patrimoine architectural** remarquable d'intérêt communautaire.

Services d'incendie et de secours (SDIS et D.E.C.I)

La communauté d'agglomération contribue à la **gestion des services d'incendie et de secours (SDIS)** ainsi qu'à la **défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.)**, à savoir : la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours et la garantie de l'approvisionnement. La communauté d'agglomération assure le **contrôle et l'entretien de plus de 1000 PEI (points d'eau incendie)** ainsi que leur remplacement si nécessaire.

Santé



Cette compétence a pour but de **renforcer l'offre médicale et paramédicale** du territoire et mener des **actions de prévention.** Elle permet à l'intercommunalité de créer et gérer des maisons de santé pluridisciplinaires et/ou des pôles médicaux.

Crématoriums et sites cinéraires

Lors du conseil communautaire du 16 octobre 2023, la création, l'extension et la gestion de crématoriums et de sites cinéraires ont été ajoutées aux compétences de Marne et Gondoire.



Subventions aux associations et clubs utilisant un centre aquatique intercommunal

Géré par les communes jusqu'en 2023, l'octroi des subventions aux associations et clubs utilisant un centre aquatique intercommunal est désormais pris en charge par la communauté d'agglomération.

Participation aux actions intercommunales en faveur de l'emploi, dont les missions locales

L'intercommunalité participe aux actions intercommunales en faveur de l'emploi comme par exemple le forum annuel de l'emploi de Bussy-Saint-Georges. Afin d'accompagner plus spécifiquement l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, la communauté d'agglomération participe financièrement aux missions locales bénéficiant aux communes de Marne et Gondoire.

Mise en accessibilité

Marne et Gondoire crée et met en accessibilité des **points d'arrêt des transports en commun** dans le cadre du Grand Paris des Bus et du développement de l'offre permettant de desservir le territoire.

Conduite d'études

L'intercommunalité est en charge de la conduite d'études dans le cadre de la mise en œuvre de politiques contractuelles avec les partenaires (CAF, France Travail, etc.).

Sécurité

Dans le cadre du Contrat de Sécurité Intégrée (CSI), quatre polices pluricommunales se sont constituées sur le territoire. Il s'agit pour les communes de mettre à disposition, sur un temps donné, des policiers municipaux pour que des rondes ou des interventions soient réalisées sur une commune ne disposant pas d'agent. Ce dispositif est appelé à s'étendre et vient compléter l'offre existante de la brigade rurale, compétente pour tout ce qui relève du code de l'environnement sur l'ensemble du territoire de Marne et Gondoire.

Sport de haut niveau

L'intercommunalité **octroie des subventions aux clubs situés sur le territoire** de Marne et Gondoire évoluant à haut niveau (au sens ministériel pour le haut niveau individuel et au meilleur niveau national de la discipline pour le haut niveau par équipe).



© Thomas Umiasztowski



LES INSTANCES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est administrée par un conseil communautaire qui intervient en tant que **véritable assemblée délibérante**.

Il est composé de **60 représentants** issus des vingt communes membres, élus au **suffrage universel** direct lors des élections municipales et **présidé par Monsieur Jean-Paul MICHEL**, élu par ses pairs lors de la séance d'installation le 6 juillet 2020.

Le nombre de sièges par commune est établi selon la règle de la représentation proportionnelle, conformément à la loi : le nombre de sièges d'une commune est ainsi fonction de son **nombre d'habitants**.



60 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



10 CONSEILLERS SUPPLÉANTS



5 CONSEILS / **12** BUREAUX
en 2025

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il a pour mission de concevoir, mettre en œuvre et administrer les politiques **décidées par le conseil communautaire**, tout en exerçant une **fonction d'étude, d'avis et de proposition** sur les dossiers qui lui sont soumis. Il arrête ainsi les orientations et les stratégies d'action de la communauté d'agglomération.

Il se réunit régulièrement et bénéficie de délégations clairement identifiées du conseil communautaire. Il est composé d'un président, de vice-présidents, de conseillers délégués et des maires.

Le Président et le bureau ont un **pouvoir de décision délégué par le conseil communautaire**.

BUSSY-SAINT-GEORGES	Yann DUBOSC
BUSSY-SAINT-MARTIN	Patrick GUICHARD
CARNETIN	Pascal LEROY
CHALIFERT	Laurent SIMON
CHANTELOUP-EN-BRIE	Laurent DIREZ
COLLÉGIEN	Marc PINOTEAU
CONCHES SUR GONDOIRE	Martine DAGUERRE
DAMPMART	Laurent DELPECH
FERRIÈRES-EN-BRIE	Mireille MUNCH
GOVERNES	Nathalie TORTRAT
GUERMANTES	Denis MARCHAND
JABLINES	Jean-Michel BARAT
JOSSIGNY	Patrick MAILLARD
LAGNY-SUR-MARNE	Jean-Paul MICHEL Jacques AUGUSTIN
LESCHES	Christine GIBERT
MONTÉVRAIN	Christian ROBACHE
POMPONNE	Arnaud BRUNET
PONTCARRÉ	Tony SALVAGGIO
SAINT-THIBAULT-DES-VIGNES	Christian PLUMARD
THORIGNY-SUR-MARNE	Manuel DA SILVA

LES ÉLUS



Jean-Paul MICHEL
Président, maire de LAGNY-SUR-MARNE

LES MEMBRES DU BUREAU

Maire de
FERRIÈRES-EN-BRIE



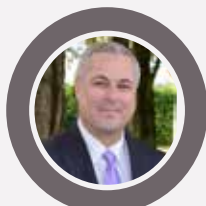
Mireille MUNCH
1^{re} vice-présidente
Finances et personnel

Maire de
CARNETIN



Pascal LEROY
2^e vice-président
PME-PMI, artisanat et
commerce

Maire de
BUSSY-ST-GEORGES



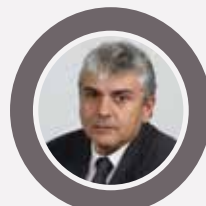
Yann DUBOSC
3^e vice-président
Développement
économique et ZAE

Maire de
MONTÉVRAIN



Christian ROBACHE
4^e vice-président
SIETREM, qualité de l'air,
bruit et mutualisation

Maire de
DAMPART



Laurent DELPECH
5^e vice-président
Cycle de l'eau

Maire de
ST-THIBAUT-DES-VIGNES



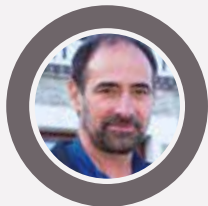
Christian PLUMARD
6^e vice-président
Politique sportive et mutualisa-
tion des équipements sportifs

Maire de
GOUVERNES



Nathalie TORTRAT
7^e vice-présidente
Habitat et du logement

Maire de
CHALIFERT



Laurent SIMON
8^e vice-président
Tourisme

Maire de
COLLÉGIAN



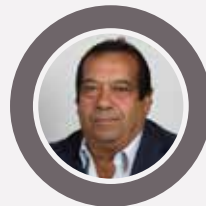
Marc PINOTEAU
9^e vice-président
Culture

Maire de
JOSSIGNY



Patrick MAILLARD
10^e vice-président
Agriculture et bois

Maire de
THORIGNY-SUR-MARNE



Manuel DA SILVA
11^e vice-président
Politique de la ville
et santé

Maire de
POMPONNE



Arnaud BRUNET
12^e vice-président
Label « Vivre en Marne et
Gondoire »

LAGNY-SUR-MARNE



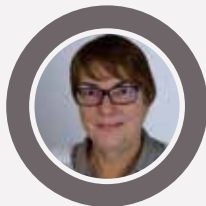
Jacques AUGUSTIN
Chargé de
l'aménagement

Maire de
JABLINES



Jean-Michel BARAT
Patrimoine bâti

Maire de
CONCHES SUR GONDOIRE



Martine DAGUERRE
Concertation et conseil de
développement

CHANTELOUP-EN-BRIE



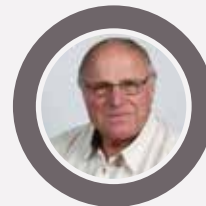
Laurent DIREZ
Déchets sauvages

Maire de
LESCHES



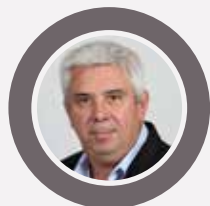
Christine GIBERT
GEMAPI

Maire de
BUSSY-SAINT-MARTIN



Patrick GUICHARD
Espaces naturels

Conseiller municipal de
GUERMANTES



Denis MARCHAND
Sécurité et prévention

Maire de
PONTCARRÉ



Tony SALVAGGIO
Réseaux de chaleur



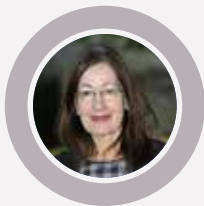
LES CONSEILLERS **TITULAIRES**



Régine BORIES
BUSSY-ST-GEORGES



Alain CHILEWSKI
BUSSY-ST-GEORGES



Martine DUVERNOIS
BUSSY-ST-GEORGES



Baptiste FABRY
BUSSY-ST-GEORGES



Franck LE MILLOUR
WOIRHAYE
BUSSY-ST-GEORGES



Loïc MASSON
BUSSY-ST-GEORGES



Valérie MICHAUX
BUSSY-ST-GEORGES



Marc NOUGAYROL
BUSSY-ST-GEORGES



Nathalie NUTTIN
BUSSY-ST-GEORGES



Amandine ROUJAS
BUSSY-ST-GEORGES



Édouard LEROY
BUSSY-ST-GEORGES



Lavie HAM
BUSSY-ST-GEORGES



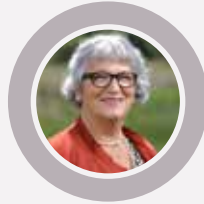
Khanh NGUYEN
BUSSY-ST-GEORGES



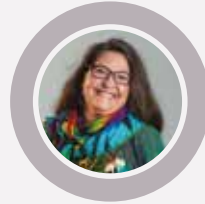
Bernadette COLIN
BUSSY-ST-GEORGES



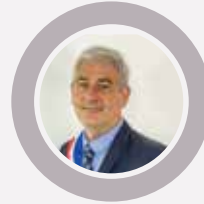
Catherine RIBAILLE
CHANTELOUP-EN-BRIE



Joëlle DEVILLARD
COLLÉGNIEN



Aude ZAFOUR
DAMPMART



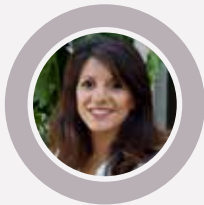
Jacques DELPORTE
FERRIÈRES-EN-BRIE



Nadine BREYSSE
LAGNY-SUR-MARNE



Antonio José PINTO
DA COSTA OLIVEIRA
LAGNY-SUR-MARNE



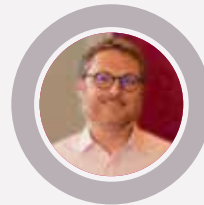
Bouchra FENZAR-RIZKI
LAGNY-SUR-MARNE



Patrick JAHIER
LAGNY-SUR-MARNE



Jean-Marc
WACHOWIAK
LAGNY-SUR-MARNE



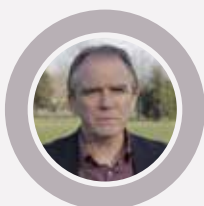
Romain HELFER
LAGNY-SUR-MARNE



Isabelle MOREAU
LAGNY-SUR-MARNE



Emilie NEILZ
LAGNY-SUR-MARNE



Patrick ROULLÉ
LAGNY-SUR-MARNE



Ghyslaine COURET
MONTÉVRAIN



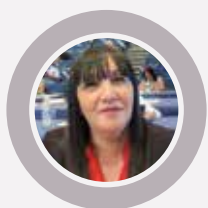
Serge DUJARRIER
MONTÉVRAIN



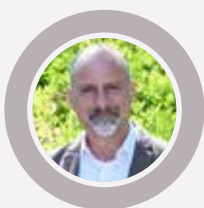
Sébastien DUPLAN
MONTÉVRAIN



LES CONSEILLERS **TITULAIRES**



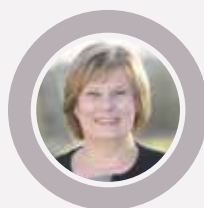
Fatna MEKIDICHE
MONTÉVRAIN



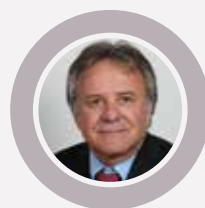
Olivier PAJOT
MONTÉVRAIN



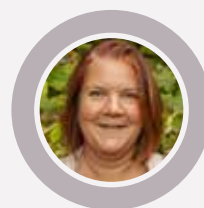
Laurence AUDIBERT
POMPONNE



Martine LEFORT
ST-THIBAUT-DES-VIGNES



Claude VERONA
ST-THIBAUT-DES-VIGNES



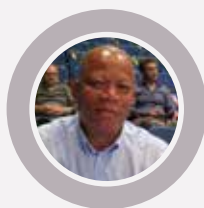
Natacha GREGOIRE
THORIGNY-SUR-MARNE



Lauren DESPRES
THORIGNY-SUR-MARNE

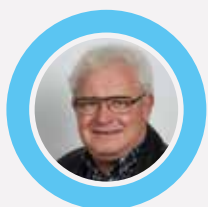


Thibaud GUILLEMET
THORIGNY-SUR-MARNE

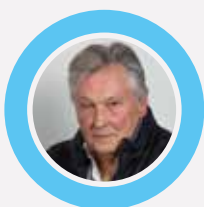


Jean-Paul ZITA
THORIGNY-SUR-MARNE

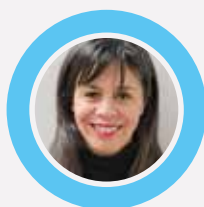
LES CONSEILLERS **SUPLÉANTS**



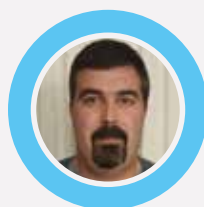
Alain GALPIN
BUSSY-SAINT-MARTIN



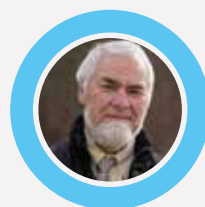
Hervé DENIZO
CARNETIN



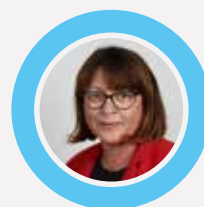
Karima SORRENTINO
CHALIFERT



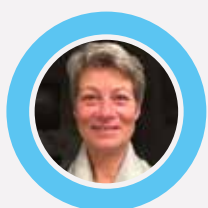
Steve BARROCAL
CONCHES SUR GONDOIRE



Bernard MAINGON
GOUVERNES



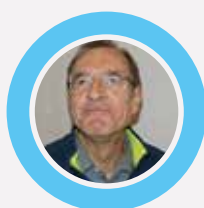
Annie VIARD
GUERMANTES



Hélène MERY PREVOTAT
JABLINES



Sylvia CHEVALLIER
JOSSIGNY



Alain KOLOPP
LESCHES



Catherine TOURNUT
PONTCARRÉ



LE BUDGET 2025

Le budget 2025 est présenté par politique publique. Pour rappel, le budget est consultable sur marneetgondoire.fr.

2025

FONCTIONNEMENT



RECETTES

Impôts & taxes
71 093 642,52 €

Produits des services
1 178 836,63 €

Dotation globale de fonctionnement
6 348 430,00 €

Autres participations
8 359 630,98 €



DÉPENSES APRÈS REVERSEMENT DE FISCALITÉ

● PAR POLITIQUE PUBLIQUE	En euros	%
● Enseignement musical / art plastique	4 868 724,03	13,54%
● Ressources	6 288 649,53	17,49%
● Déplacements	2 856 593,16	7,94%
● Environnement	4 329 331,24	12,04%
● Développement éco	3 704 363,19	10,30%
● Lecture publique	2 528 486,36	7,03%
● SDIS	1 759 617,55	4,89%
● Aménagement et patrimoine	2 414 289,64	6,71%
● Culture	1 639 764,09	4,56%
● Centre aquatique	1 099 223,48	3,06%
● Eaux pluviales	462 804,96	1,29%
● OTMG	1 239 975,07	3,45%
● Dette	540 411,60	1,50%
● Habitat et logement	908 619,65	2,53%
● Politique de la ville	621 152,68	1,73%
● Elus	695 676,74	1,93%

LE BUDGET D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Le budget d'une collectivité territoriale se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section d'investissement, qui reflète les opérations réalisées.

Les ressources financières des établissements publics proviennent en partie des entreprises et des ménages.

LA FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Les entreprises acquittent :

- La contribution foncière des entreprises (CFE)
- La cotisation sur la valeur ajoutée (CVA) (supprimée en 2023)
- L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) qui ne concerne que les commerces exploitant une surface de vente au détail de plus de 400 m² et réalisant un chiffre d'affaires hors taxe de plus de 460 000 €.

LA FISCALITÉ DES MÉNAGES

La loi de finances pour 2020 a prévu la suppression du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales et des compensations fiscales afférentes pour le bloc communal à partir de 2021. Pour les ménages, la suppression a été plus progressive : ce n'est que depuis 2023 que plus aucun foyer ne paie de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

UNE FISCALITÉ MIXTE : LA TAXE FONCIÈRE

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire perçoit une partie de la taxe foncière acquittée par les entreprises et les ménages.

2025

INVESTISSEMENTS (AVEC RESTES À RÉALISER)



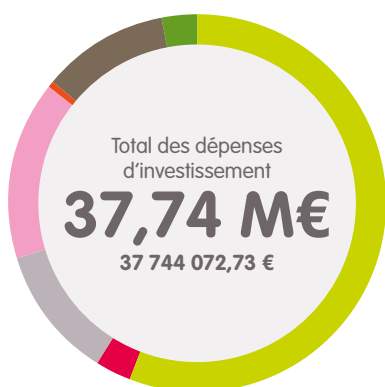
RECETTES

Autofinancement
13 196 037,26 €

Subventions
6 767 461,80 €

Remboursement de TVA
3 819 164,63 €

Emprunt
8 000 000,00 €



DÉPENSES

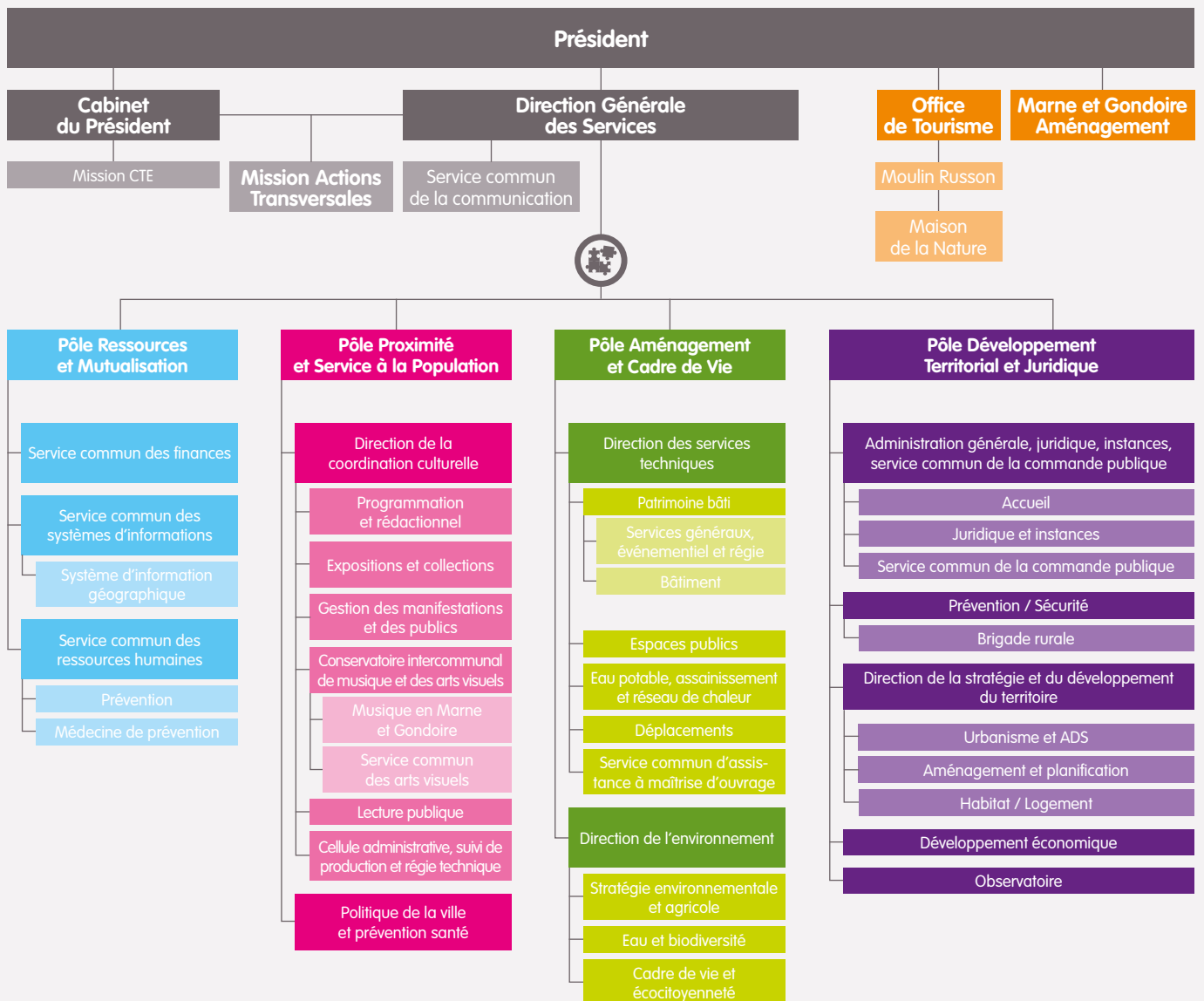
● PAR POLITIQUE PUBLIQUE	Dépenses	%	Recettes ⁽¹⁾	Net	%
● Valorisation de l'environnement	21,08 M€	55,84%	5,67 M€	15,40 M€	53,04%
● Développement économique	1,25 M€	3,32%	-	1,25 M€	4,32%
● Équipements publics	4,27 M€	11,30%	-	4,27 M€	14,69%
● Politique des déplacements	5,79 M€	15,33%	2,67 M€	3,11 M€	10,72%
● Aménagement territoire	0,22 M€	0,59%	-	0,22 M€	0,77%
● Valorisation patrimoine	4,07 M€	10,79%	0,35 M€	3,72 M€	12,81%
● Habitat	1,06 M€	2,82%	0,002 M€	1,06 M€	3,66%

⁽¹⁾ Subventions



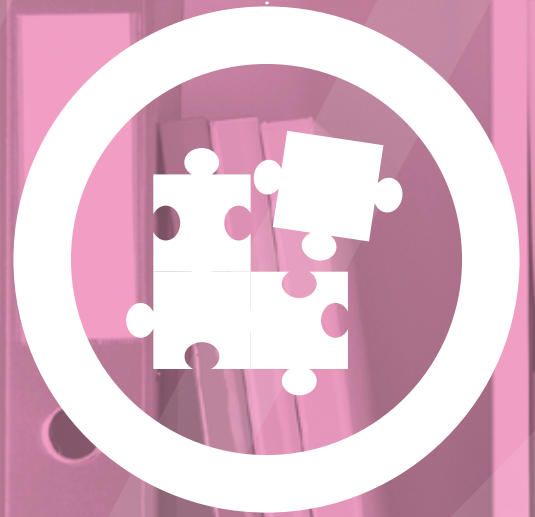
LES RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE MARNE ET GONDOIRE (DÉCEMBRE 2025)



Autres agents de Marne et Gondoire ou mis à disposition

État Civil Hôpital de Jossigny



SERVICES COMMUNS & RESSOURCES

/ Droit des sols / Logement
/ Commande publique / Ressources humaines
/ Systèmes d'information
/ Finances / Communication
/ Système d'information géographique
/ Observatoire / Services techniques

La mutualisation des services constitue un partenariat entre les collectivités et les établissements publics, permettant de mettre en commun, de manière temporaire ou pérenne, des ressources humaines et matérielles.

Avec la création des services communs pour l'administration du droit du sol, le logement, la commande publique, les médiathèques, les systèmes d'information, la communication, les finances et les ressources humaines, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire facilite la vie des communes en les allégeant d'une administration parfois complexe et en leur permettant de se concentrer davantage sur leurs habitants.

LES SERVICES COMMUNS

LE DROIT DES SOLS

En mai 2015, la communauté d'agglomération a créé un **service commun d'instruction** concernant les **autorisations d'urbanisme**.

Elle procède à présent à l'**analyse technique des dossiers**, tandis que les communes restent maîtres des accords à délivrer pour les demandes déposées par leurs habitants. Ce maillon leur permet ainsi de **maîtriser l'ensemble de la chaîne** concernant le droit des sols sur leur territoire.

En plus d'une plus grande **proximité géographique**, ce dispositif présente également l'avantage d'une **meilleure écoute** (*aussi bien pour les maires que pour les pétitionnaires*), ainsi que d'une **procédure plus rapide**, puisque les communes sont en contact direct avec les instructeurs et peuvent échanger de manière plus efficace sur les dossiers. En 2025, près de 1500 dossiers ont été instruits par le service urbanisme / droit des sols.

17 communes de Marne et Gondoire ont adhéré à cette mutualisation :

Bussy-Saint-Martin, Carnetin, Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Ferrières-en-Brie, Gouvernes, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches, Montévrain, Pomponne et Pontcarré.

LE LOGEMENT



Depuis le 1^{er} septembre 2022, le **service commun logement est ouvert aux communes de Lagny-sur-Marne, Gouvernes, Pomponne, Ferrières-en-Brie et Chanteloup-en-Brie**. Il permet de gérer la partie administrative des dossiers de demandes de logements sociaux. La partie sociale reste gérée par les centres communaux d'action sociale (CCAS).

LA COMMANDE PUBLIQUE



Le service commun de la commande publique est ouvert aux communes depuis le 1^{er} septembre 2017.

Il permet d'offrir aux communes qui n'ont pas de service spécialisé une **facilité de gestion de leurs propres marchés** (*assistance à la définition des besoins, rédaction, procédure et exécution*).

Au-delà de l'aspect réglementaire, l'enjeu consiste également à parvenir à une véritable politique d'achat fondée sur le développement des groupements de commandes, qui dans certains domaines, permettent de profiter d'un effet volume.

200 marchés publics sont réalisés en moyenne chaque année, toutes collectivités confondues.

Vingt collectivités sont désormais adhérentes :

Bussy-Saint-Martin, Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Conches sur Gondoire, Dampmart, Gouvernes, Guermantes, Jossigny, Lagny-sur-Marne, Lesches, Montévrain, Pomponne, Ferrières-en-Brie, Pontcarré, Carnetin, le SIVOM de Conches/Guermantes, le CCAS de Lagny-sur-Marne, la société publique locale Marne et Gondoire Aménagement et le SIAM.

LES RESSOURCES HUMAINES

Le **service commun des ressources humaines est ouvert aux communes depuis le 1^{er} septembre 2021**. Il permet d'offrir aux municipalités qui n'ont pas de service spécialisé une **facilité de gestion des ressources humaines** sur les thèmes suivants : **paie, carrières, prévention des risques et formations collectives**. Ce service commun permet également à toutes les communes de mutualiser des formations et des missions de prévention des risques.

Lagny-sur-Marne a été rejointe par Chalifert et Jablines le 1^{er} janvier 2022 sur l'ensemble des missions.

Depuis janvier 2022, un préventeur des risques intervient sur les problématiques liées à la sécurité au travail de toutes les communes intéressées ainsi que dans la mutualisation des formations sécurité.

LES SERVICES RESSOURCES

LES SYSTÈMES D'INFORMATION

À travers la création d'un **service commun des systèmes d'information**, la communauté d'agglomération entend compléter son offre de services ressources auprès de ses communes.

Au-delà d'une certaine sécurisation technologique dans l'acquisition et le choix des technologies, la gestion des outils numériques ou encore des contrats avec différents prestataires, le service commun se positionne sur un **rôle d'assistance à maîtrise d'œuvre** pour la collectivité, notamment par le moyen d'un groupement de commandes de prestations, mais aussi d'expertise réalisée par la communauté d'agglomération.

Le service commun compte à ce jour 11 entités adhérentes.

LES FINANCES

Au cours du dernier trimestre 2022, le service commun des finances est venu compléter l'offre de services aux communes. Les communes de Chalifert, Jablines et Pontcarré ont souhaité en bénéficier, afin d'être accompagnées dans la préparation et dans l'exécution de leurs budgets.

LA COMMUNICATION



La **mutualisation de la communication** est proposée aux communes depuis juin 2018. Ce service commun propose deux types de missions : l'assistance dans la définition des besoins et la conception graphique.

Il permet d'offrir aux communes qui n'ont pas les ressources humaines ou financières un service spécialisé avec une expertise dans le domaine de la communication.

Plusieurs communes et entités ont signé une **convention d'adhésion au service commun de communication**, à savoir : Chalifert, Chanteloup-en-Brie, Lesches, Montévrain, Pomponne et Marne et Gondoire Aménagement. En 2022, les villes de Lagny-sur-Marne et Collégien ont, quant à elles, transféré le personnel municipal en charge de ces missions vers le service commun de la communication.

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Intégré au service commun des systèmes d'informations, le SIG est un **outil informatique et d'analyse** qui permet d'acquérir, d'organiser, de gérer, de traiter et de restituer des **données géographiques sous forme de plans et cartes**. Il **facilite ainsi la compréhension des phénomènes** : Qui sont les propriétaires sur la zone étudiée ? Comment sont répartis les équipements ? Où positionner le futur projet ? Quelles sont les discontinuités ? Comment les résorber ? Il permet donc de cartographier des données et **synthétiser des problématiques** sans recours excessif aux mots et aux tableaux. Il permet également de structurer les relevés effectués sur le terrain afin de les rendre plus facilement exploitables.

L'OBSERVATOIRE



Depuis septembre 2023, l'observatoire est à la disposition des agents de Marne et Gondoire, des élus et des communes pour élaborer des études en interne à partir de données obtenues auprès de diverses institutions ou directement des services concernés.

En 2025, l'observatoire a mené des études sur les demandes de logements sociaux, les dépôts des permis de louer, les hébergements touristiques et l'activité de la police pluricommunale.

En collaboration avec le SIG, les données récoltées peuvent être traitées sous forme de cartographies ou de tableaux de bord.

LES SERVICES TECHNIQUES

La communauté d'agglomération est en charge de **35 sites en gestion directe et 11 sites en convention d'occupation** (interventions dans les domaines des services généraux, hygiène et sécurité). Grands projets, travaux neufs, travaux de valorisation du patrimoine, maintenance des bâtiments et de leurs équipements, etc, l'intercommunalité élabore et pilote la mise en œuvre des projets.





AMÉNAGEMENT & URBANISME

- / Déplacements
- / Urbanisme
- / Aménagement
- / Réseaux de chaleur
- / Énergies renouvelables

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est compétente en matière d'aménagement de l'espace.

À ce titre, elle réalise l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols (*permis de construire, de démolir, déclarations préalables, etc.*), elle déploie une offre de transports publics pour favoriser la mobilité sur le territoire, elle réalise des opérations d'aménagement et d'urbanisme (*création de zone d'aménagement concerté d'intérêt communautaire*), et elle pilote le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de Marne et Gondoire, tout ceci afin de créer un véritable lieu de vie pour ses habitants.

LES DÉPLACEMENTS

LE DÉVELOPPEMENT DES MODES DOUX

L'urbanisation du territoire, l'évolution des rythmes de vie et des pratiques de mobilité liée aux contraintes écologiques et économiques conduisent à l'expression de nouveaux besoins en termes de déplacements doux. Pour répondre à ces enjeux, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé en 2015 la révision de son schéma directeur des liaisons douces, document cadre dont la visée est de déterminer et de planifier les actions à mettre en œuvre pour développer le vélo. La carte des principaux axes cyclables ainsi que le premier plan triennal ont été approuvés en juin 2022 et le schéma directeur révisé prévoyant notamment la création de 80 km de pistes cyclables a été adopté en 2023.

• Ligne V4

La mise en œuvre de ce plan d'actions a débuté avec la ligne V4 du réseau Vélo Île-de-France (VIF). Les travaux de réalisation du tronçon de cette ligne qui traverse le territoire de Marne et Gondoire sur 10 km en desservant directement les communes de Chanteloup-en-Brie, Conches sur Gondoire, Lagny-sur-Marne, Montévrain et Saint-Thibault-des-Vignes ont été achevés début 2024. Cet itinéraire permettra à terme de rejoindre Paris via des itinéraires cyclables à haut niveau de service. Cet aménagement comprend en effet un niveau de service novateur pour les usagers grâce à des voies de circulation larges, éclairées et jalonnées, des passages en résine pour marquer les girations et une aire de service au niveau de Lagny-sur-Marne (station de charge, station de gonflage, station de réparation et point d'eau). Incitant les habitants à un usage accru du vélo sur le territoire, il permet également de minimiser l'impact écologique de cet itinéraire grâce à la réalisation d'enrobés clairs et drainants pour diminuer l'imperméabilisation des sols et lutter contre la formation d'îlots de chaleur, ainsi que par la mise en place d'un dispositif de détection de présence et d'abaissement de puissance pour l'éclairage.

• Ligne V9

Désormais, le territoire est aussi desservi par la ligne V9 du réseau Vélo Île-de-France qui a été finalisée par ÉpaMarne cette année et inaugurée en août 2025.

• La passerelle dédiée aux piétons et aux cycles pour enjamber l'autoroute A4 entre Bussy-Saint-Georges et Ferrières-en-Brie

Attendue depuis plusieurs années par les habitants, la passerelle de mobilités douces reliant les communes de Ferrières-en-Brie et Bussy-Saint-Georges en passant au-dessus de l'autoroute A4, a été construite en 2024. Depuis début 2025, l'ouvrage permet aux usagers en mode doux de franchir l'autoroute en toute sécurité et de relier deux pôles économiques importants (3 ZAE de Bussy et 3 de Ferrières) au pôle gare de Bussy-Saint-Georges. Il crée ainsi un maillage cohérent de voies pour les déplacements en mode actif reliant la ligne V4 et la ligne V9 du réseau Vélo Île-de-France.

• Relier les principaux pôles urbains du territoire

La mise en œuvre du schéma directeur des liaisons douces s'est poursuivie en 2025 avec la réalisation de la liaison A et d'une partie de la liaison N qui permettent de relier Ferrières-en-Brie à Lagny-sur-Marne en passant par Bussy-Saint-Georges, Guermantes et Conches sur Gondoire. Cette liaison permet de relier les principaux cœurs urbains du territoire aux communes voisines mais aussi de les relier entre eux, facilitant de ce fait les déplacements à vélo.



26 KM
DE PISTES CYCLABLES
réalisés avec la ligne V4



142
RÉPARATIONS
DE VÉLOS



36 STATIONS
ÉCOMOBILITÉ



7 000
PRÊTS DE VÉLO
en 2025



Maison des Mobilités, quai de la Gourdine, à Lagny-sur-Marne.

© Isabelle Lérabie

LA PROMOTION DES TRANSPORTS ALTERNATIFS

• La maison des mobilités

Ce point d'accueil offre un service de conseil en mobilité aux usagers pour planifier leurs déplacements sur le territoire (lignes de bus, abonnements, horaires des trains, écomobilité, etc.) et propose des services comme le prêt de vélo, les ateliers de réparation de vélo ou encore le service de gravage de vélo. Située devant le square Foucher de Careil à Lagny-sur-Marne, la maison des mobilités a renseigné 700 usagers en 2025.

• Le prêt de vélo

Ce service gratuit propose des vélos à la demi-journée contre une pièce d'identité. Des prêts de vélos à assistance électrique sont également proposés pour une durée allant jusqu'à 3 jours. Piloté par l'office de tourisme, le prêt de vélo est mis en place en partenariat avec l'association Germinale qui emploie des personnes en contrat d'insertion. En 2025, 7 000 prêts de vélo ont été comptabilisés sur les 3 sites de prêts confondus (Lagny-sur-Marne, Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier, Étang de la Taffarette à Ferrières-en-Brie), pour une durée moyenne d'utilisation d'environ 2 heures.

Une carte touristique a été installée sur chaque chalet, afin que les cyclistes se repèrent sur le territoire et identifient les espaces dédiés à la balade en vélo ainsi que les points d'intérêt. Un QR code permet d'accéder aux circuits de randonnée à vélo disponibles sur le site internet de l'office de tourisme.

Durant l'été 2025, l'offre de prêt s'est enrichie : chacun des 3 chalets de prêt de vélo dispose désormais d'un fauteuil roulant, afin de renforcer l'accessibilité des promenades aux personnes à mobilité réduite. Les conditions de prêt restent les mêmes que pour les vélos : le fauteuil est disponible gratuitement et sur simple réservation.

• Les ateliers de réparation itinérants

Pour la cinquième année consécutive, les ateliers de réparation de vélo se sont tenus sur les bords de Marne à Lagny et en itinérance dans les communes du territoire. Ainsi, 142 habitants ont pu apprendre à entretenir et réparer leurs vélos.

• Le service de gravage de vélos

Dans le cadre de sa politique cyclable, l'intercommunalité a développé l'offre de services vélos de la Maison des Mobilités en proposant un service de marquage de vélo avec le dispositif BICYCODE®. Le marquage, rendu obligatoire pour les vélos neufs et d'occasion par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, permet au propriétaire d'un vélo de le retrouver en cas de vol par une identification officielle inscrite dans un registre national. Le service a démarré au 1^{er} septembre 2021 et est effectué par l'association Germinale à la Maison des Mobilités ainsi que dans des tiers-lieux pour des opérations spécifiques. La prestation est facturée 5 € par marquage effectué pour un particulier et 2,50 € pour une association.

Sensibiliser les jeunes au « Savoir rouler à vélo », c'est leur offrir les clés pour se déplacer de manière autonome, sûre et responsable. Ce programme vise à transmettre les compétences essentielles pour maîtriser la conduite d'un vélo, comprendre les règles de circulation et adopter les bons comportements en ville comme à la campagne.

Au-delà de l'apprentissage technique, il contribue également à encourager des modes de déplacement actifs et durables, bénéfiques pour la santé comme pour l'environnement. En initiant les enfants et adolescents à ces bonnes pratiques dès le plus jeune âge, on favorise l'acquisition d'un véritable réflexe citoyen de mobilité douce, tout en préparant la nouvelle génération à relever les défis de demain. La Maison des Mobilités soutient les collectivités (centre de loisirs, service des sports...) qui participent à ce programme en prêtant des vélos d'enfants et en proposant des ateliers d'auto-réparation auprès de ce jeune public.

L'URBANISME

Composé d'espaces urbains, naturels et agricoles, le territoire de Marne et Gondoire représente un équilibre que les élus souhaitent préserver en compatibilité avec le schéma directeur de la Région Île-de-France environnemental (SDRIF-E), le plan des mobilités Île-de-France (PDUIF) et le périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP). Afin de respecter cet équilibre, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a fait le choix de se doter dès 2013 d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) : ce dernier a été révisé en 2020.

LE SCOT

Le SCoT est un document de planification stratégique qui fixe à l'échelle d'un territoire, les grandes orientations d'aménagement et de développement pour les 10/20 ans à venir dans une perspective de développement durable.

La dernière version du SCoT a été approuvée en conseil communautaire le 7 décembre 2020. Le document est exécutoire depuis le 9 février 2021 et s'impose, sur le plan juridique, aux plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes.

Les récentes évolutions réglementaires dont notamment la loi climat résilience et l'adoption du SDRIF-E de la Région vont conduire à réviser le SCoT actuellement en vigueur. Fin 2024 a donc été lancée la phase de pré-étude d'évolution du SCoT en SCoT-AEC qui intégrera les exigences du plan climat-air-énergie territorial.

PLANIFICATION

Le service planification de Marne et Gondoire œuvre à la coordination locale des différents schémas d'aménagement.

Cette année, les échanges se sont notamment poursuivis avec la Région concernant le SDRIF-E, dans le cadre de la phase de consultation des personnes publiques associées. Par ailleurs, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant de l'Yerres a été approuvé en conseil communautaire.

Le service planification propose également aux communes un appui stratégique personnalisé dans les évolutions de leurs plans locaux d'urbanisme (PLU). En 2024, l'intercommunalité a ainsi apporté son expertise à Saint-Thibault-des-Vignes, Montévrain, Jablines, Pomponne, Lesches, Carnetin et Thorigny-sur-Marne.

LES AUTORISATIONS D'URBANISME

Les dépôts s'effectuent quasi exclusivement en dématérialisé, le maire signe les avis et les notifie au demandeur. **Le service urbanisme réalise l'instruction du dossier fourni par la commune et lui propose un projet d'arrêté.** Les rendez-vous en présentiel restent gérés par les mairies mais si cela s'avère nécessaire, le service peut aussi être amené à rencontrer ponctuellement le pétitionnaire.



**4 AXES
STRATÉGIQUES**
pour le SCoT



1 SCOT RÉVISÉ
approuvé fin 2020



± 1 200 DOSSIERS
instruits en 2025

Grâce à son système d'information géographique et son observatoire, l'intercommunalité met à disposition de ses communes membres une cartographie permettant de suivre l'artificialisation des sols au fil du temps, ainsi qu'un tableau de bord comptabilisant pour chaque commune le nombre d'hectares artificialisés et d'espaces naturels, agricoles et forestiers.



**5 OPÉRATIONS
D'AMÉNAGEMENT**
signées avec la SPLA
« Marne et Gondoire
Aménagement »



13 HECTARES
Superficie totale
de la ZAC Saint-Jean

L'AMÉNAGEMENT

L'aménagement de l'espace vise l'organisation d'ensemble, le fonctionnement global d'un territoire, où s'imbriquent différents lieux de vie, supportés par un élément fondamental : le sol, c'est-à-dire la ressource foncière, dont il s'agit notamment de rationaliser les usages. Il est donc question de proposer aux habitants de Marne et Gondoire un cadre de vie de qualité et un territoire fonctionnel répondant à leurs besoins principaux et respectant les règles d'urbanisme qui s'imposent. Afin de mener à bien ces opérations d'aménagement, Marne et Gondoire a créé en 2012, la société publique locale d'aménagement (SPLA) *Marne et Gondoire Aménagement*. La réalisation des opérations est déléguée via des traités de concession signés entre la communauté d'agglomération et *Marne et Gondoire Aménagement*.

OPÉRATION DU GRIMPÉ À POMPONNE

En 2012, Marne et Gondoire Aménagement signe la concession d'aménagement du Grimpé à Pomponne. En 2020, après avoir étudié plusieurs projets ambitieux, avec une qualité architecturale respectueuse du patrimoine bâti et arboré des lieux, Marne et Gondoire aménagement s'est porté acquéreur de l'ensemble des emprises foncières.

En 2021, la nouvelle équipe municipale a demandé à la communauté d'agglomération de reprendre les principes d'aménagement étudiés en supprimant la réalisation du parc public tout en diminuant le nombre de logements. Après avoir redéfini les principes d'aménagement en accord avec la commune et la CAMG, Marne et Gondoire Aménagement a lancé les consultations d'opérateurs privés pour la réalisation de 102 logements. Le permis de construire purgé de tout recours, Marne et Gondoire Aménagement a revendu le foncier en 2025 à l'opérateur désigné.

ZAC SAINT-JEAN À LAGNY-SUR-MARNE

En 2012, le projet de la ZAC Saint-Jean est lancé pour une superficie de 13 hectares (site de l'hôpital, l'école Leclerc et la Résidence Rothschild). En mai 2014, Marne et Gondoire acquiert la maîtrise foncière du site. Après l'ouverture de la maison de santé et la première mise à l'habitation en 2019 (lot L), les voiries ont été ouvertes à la circulation pour de nouvelles mises à l'habitation en 2021. Les travaux de l'Ehpad ont, quant à eux, été finalisés en 2023.

Marne et Gondoire Aménagement a continué les travaux d'aménagement des espaces publics et a repris les études de conception de l'espace public afin de permettre le déploiement du réseau de chaleur, alimenté par l'énergie du SIETREM, au sein de la ZAC ainsi que l'intégration d'un parking public supplémentaire. Les réflexions se poursuivent également pour l'intégration d'un hôtel 5* dans le bâtiment historique. Après avoir lancé des consultations d'opérateurs, les lots R2, PL3 et J sont en cours de réalisation. Le lot S va démarrer ces travaux au cours du dernier trimestre 2025.

ZAC CŒUR DE VILLAGE À COLLÉGIEN

En 2016, le projet de la ZAC cœur de village située sur la commune de Collégien est lancé. Marne et Gondoire Aménagement acquiert le foncier de la phase 1 en 2019 et procède à sa commercialisation courant 2020, auprès du promoteur FSM pour la réalisation de 75 logements dont 26 en accession.

En parallèle, **le projet a été retravaillé dans sa globalité** afin de proposer une programmation équilibrée financièrement et répondant aux besoins de la commune avec plus de 50 % de logements sociaux. L'évolution du projet a été prise en compte dans la finalisation du dossier de réalisation de la ZAC en 2021 et du dossier Loi sur l'eau en 2022.

Les travaux de viabilisation de la ZAC ont débuté au cours du 3^e trimestre 2022. La coulée verte reliant la place de la mairie à l'école a été inaugurée en juin 2023.

Les travaux des espaces publics se sont poursuivis jusqu'en 2025 pour permettre la mise à l'habitation de nouveaux lots dans la ZAC à l'été 2025.



DEUX RÉSEAUX DE CHALEUR INTERCONNECTÉS

La transition énergétique avance à grands pas en Marne et Gondoire et les réseaux de chaleur en sont l'un des outils majeurs. Le premier réseau est déployé en même temps que la construction du nouvel écoquartier du Sycomore à Bussy-Saint-Georges ; le deuxième est conçu pour valoriser l'énergie dite fatale produite lors de la combustion des déchets au centre d'incinération du Sietrem, à Saint-Thibault-des-Vignes. Les deux ont été solidarisés pour rendre l'ouvrage encore plus efficace. Au final, des énergies propres, renouvelables, locales, fiables et des économies substantielles sont à la clé pour les usagers.

BUSSYCOMORE ÉNERGIE

Réduire l'empreinte carbone du territoire, en raccordant nombre de logements et d'équipements à une nouvelle chaufferie biomasse locale, c'est l'objectif du réseau de chaleur Bussycomore Énergie, dont les travaux ont démarré en 2018. Ce réseau, de 12,4 km à terme, est conçu pour alimenter en eau chaude et en chauffage les 6 234 nouveaux logements de l'écoquartier du Sycomore, en cours de construction, et les équipements publics à venir (écoles, gymnases...) situés à l'entrée de Bussy-Saint-Georges, notamment le futur deuxième centre aquatique intercommunal.

La chaleur de ce réseau proviendra à 18 % d'une chaufferie biomasse alimentée par la combustion de bois, de végétaux et de plaquettes forestières notamment issues de plateformes à moins de 20 km. À terme, le mix énergétique sera constitué à 18 % de biomasse, à 63 % de l'unité de valorisation énergétique et à 19 % de gaz.

Dans les tuyaux de ce réseau, une eau chauffée à une température de 70°C minimum est transportée en circuit fermé jusqu'aux habitations et aux équipements. La chaufferie, d'une puissance de 12 mégawatts, utilise du gaz en renfort (appoint-secours). Employant plus de 50 % d'énergie renouvelable, le réseau Bussycomore Énergie permet aux usagers raccordés, publics comme privés, de bénéficier d'une TVA à 5,5 %. Les travaux, dont l'achèvement est prévu en 2026, sont financés par la société IDEX et bénéficient d'un subventionnement du Fonds chaleur de la Région Île-de-France et de l'ADEME.



LES RÉSEAUX EN CHIFFRES

17,8 KM de réseau
MARNE ET GONDOIRE ÉNERGIE

12,4 KM de réseau
BUSSYCOMORE ÉNERGIE

+ DE 69,5 GWH/AN
(sur 89) issus de l'unité
de valorisation énergétique
(UVE) du **SIETREM**

**18 800 TONNES
DE CO₂ ÉVITÉES**
sur la durée des concessions
(25 ans)

TAUX D'ENR&R
(Énergie renouvelable
et de récupération)

92 % pour
MARNE ET GONDOIRE ÉNERGIE

81 % pour
BUSSYCOMORE ÉNERGIE

158 BÂTIMENTS
raccordés

Nombres de bâtiments
raccordés en 2024

Réseau de chaleur Marne et Gondoire
Énergie à Lagny-sur-Marne :

23 bâtiments raccordés
1199 logements
11 équipements (écoles, collège, mairie,
centre aquatique, salle de spectacle...)

Réseau de chaleur
Bussycomore Énergie :

22 bâtiments raccordés
2 324 logements
2 équipements (EHPAD et école)

MARNE ET GONDOIRE ÉNERGIE

Faire du déchet une ressource, c'est l'un des plus gros chantiers de Marne et Gondoire qui a démarré en février 2023, avec la construction du réseau de chaleur Marne et Gondoire Énergie reliant la commune de Lagny-sur-Marne et le nord de la commune de Saint-Thibault-des-Vignes.

Le principe du réseau Marne et Gondoire Énergie : récupérer l'énergie générée par la combustion des déchets, dite énergie fatale, pour alimenter des tuyaux avec une eau chauffée entre 65 et 95 °C. La chaleur de ce nouveau réseau proviendra à 92 % de l'unité de valorisation du SIETREM (Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers). En cas de pic de consommation, l'appoint en chaleur sera assuré par du biogaz à hauteur de 8 %. La création du réseau de chaleur permettra d'éviter l'émission de 16 000 tonnes de CO₂ soit l'équivalent de 11 000 voitures par an.

Le réseau de chaleur prévoit de s'étendre sur 17,8 km pour alimenter en eau chaude et en chauffage, à terme, 3 833 logements (soit 86 bâtiments raccordés), 9 écoles, 3 collèges, 2 lycées, 14 bâtiments publics, le centre aquatique à Lagny-sur-Marne, une caserne de pompiers et 3 entreprises.

Dans un contexte de forte inflation sur le plan de l'énergie, les usagers publics comme privés pourront bénéficier de prix très intéressants car beaucoup moins dépendants des fluctuations des prix des combustibles fossiles - d'autant qu'une TVA à 5,5 % sera appliquée comme il est pratiqué sur ce type de réseau utilisant + de 50 % d'énergie renouvelable.

Les travaux se dérouleront en trois phases jusqu'en 2026. La première mise en service est intervenue le 2 septembre 2024. Ils sont financés par la société DALKIA et bénéficient d'un subventionnement du Fonds chaleur de la Région Île-de-France et de l'ADEME.

INTERCONNEXION

Le réseau Bussycomore devra être renforcé pour chauffer les derniers logements et les équipements, dont le futur centre aquatique intercommunal qui sera situé à Bussy-Saint-Georges. Le réseau de chaleur de l'écoquartier de Bussy-Saint-Georges a été raccordé le 20 octobre 2024, au réseau de Marne et Gondoire Énergie à partir de la station d'échange située, à Lagny-sur-Marne, à proximité du centre aquatique de Marne et Gondoire.

INVESTIR DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2025, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a poursuivi son engagement en faveur de la transition énergétique en investissant dans plusieurs projets d'énergies renouvelables.

La Maison de la Nature à Ferrières-en-Brie a été équipée d'une installation solaire photovoltaïque d'une puissance totale de 16,2 kilowatts-crête (kWc), grâce à la pose de 36 panneaux solaires d'une puissance unitaire de 450 Wc. Cette installation permet de produire environ 15 000 kilowattheures (kWh) par an. La production solaire ne couvre pas l'intégralité des besoins du site dont la consommation annuelle moyenne s'élève à 19 889 kWh, toutefois elle permet de réduire significativement sa dépendance énergétique et sa facture d'électricité.

Le centre aquatique intercommunal à Lagny-sur-Marne accueille désormais des panneaux photovoltaïques sur sa toiture. Cette installation permet une production annuelle de 126 604 kWh, contribuant largement à la réduction des dépenses énergétiques du site, dont la consommation moyenne annuelle atteint 1 000 442 kWh.

Géothermie à Rentilly : L'intercommunalité a également investi dans la géothermie sur un lieu emblématique très fréquenté, le parc de Rentilly. Ainsi, les bureaux du siège de Marne et Gondoire situés au sein du parc seront prochainement chauffés grâce à cette énergie renouvelable. Le système retenu est la géothermie sur aquifère. Son principe consiste à exploiter, de manière continue, l'énergie contenue dans une nappe d'eau souterraine. L'eau est prélevée par un ou plusieurs forages de pompage, dirigée vers une pompe à chaleur qui récupère les calories (ou les frigories) grâce à un échangeur à plaques. Enfin, l'eau est réinjectée dans le même aquifère par un ou plusieurs forages de réinjection. Ce procédé assure une couverture énergétique durable et respectueuse de l'environnement.







ENVIRONNEMENT & CADRE DE VIE

/ Transition écologique

/ Cadre de vie

/ Agriculture

/ Préservation des milieux naturels et de la biodiversité

/ Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations (GEMAPI)

/ Eau et assainissement

L'année 2025 a été marquée par de nouveaux projets et réalisations illustrant la transition écologique du territoire. Que ce soit par le soutien à l'agriculture locale, la renaturation des espaces naturels et aquatiques, la gestion des risques d'inondation, ou encore la sensibilisation et l'information du public, l'intercommunalité continue d'accorder une importance majeure à ces actions.

Pour accompagner la transition énergétique, Marne et Gondoire Rénov' a élargi son offre de services aux habitants pour la rénovation de leur habitat. Le cadastre solaire, disponible depuis l'été 2025, permet d'estimer en quelques clics son potentiel de production d'énergie photovoltaïque. Par ailleurs, des projets tels que la réouverture d'une section du ru du Bras Saint-Père et la renaturation de l'exutoire de la Dhuis illustrent les engagements pris pour préserver et améliorer la biodiversité. Enfin, l'installation de casiers fermiers témoigne de la volonté de l'intercommunalité de promouvoir une alimentation locale et de soutenir l'agriculture régionale.



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

LE CONTRAT POUR LA RÉUSSITE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

Signé en décembre 2021 et articulé autour de 4 axes fondateurs du projet de territoire, le CRTE (forme de contractualisation de l'État avec les collectivités et acteurs locaux) regroupe 20 maîtres d'ouvrage engagés dans 158 actions et 89 projets.

Le CRTE, renommé Contrat pour la réussite de la transition écologique, est dans sa deuxième phase avec pour nouvelle dynamique de l'État d'accélérer la planification écologique.

Par le quatrième avenant, le contrat réunit désormais, en 2025, 24 structures porteuses, 191 actions, 72 projets et 55 actions finalisées. **Ce contrat vient témoigner du dynamisme et de la qualité du territoire en matière de transition écologique.**

LE CAC 40, CONSEILLERS ET AMBASSADEURS DU CLIMAT

Dans le cadre de son CTE, Marne et Gondoire s'est dotée d'un conseil citoyen du climat, le « CAC 40 », composé d'habitants et professionnels du territoire. Cette instance a pour objectif de **renforcer le dialogue entre les élus, les citoyens et les acteurs économiques du territoire et de faire émerger de nouveaux projets écologiques et solidaires**. À l'issue de l'appel à candidatures lancé fin 2020, 40 citoyens ont été sélectionnés, 20 femmes et 20 hommes répartis en cinq collèges différents (16-25 ans, 25-65 ans, + de 65 ans, monde associatif et monde économique).

Les membres du conseil citoyen du climat sont impliqués dans les phases de concertation des grands projets menés par l'intercommunalité, tels que la renaturation des bords de Marne ou le bilan à mi-parcours du PCAET. En 2025, ils ont été invités à participer au comité de suivi de l'étude de renaturation. Le conseil s'est réuni le 19 mars pour faire le bilan des actions conduites en 2024 et évoquer le programme de 2025.

Une réflexion est engagée sur l'évolution du format de cette instance, en vue de la future révision du schéma de cohérence territoriale (SCoT).



230 INTERVENTIONS DEMANDÉES POUR LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

187 nids traités



4 GRANDS AXES STRATÉGIQUES

24 structures porteuses, 191 actions, 72 projets et 55 actions terminées



CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL

Le Contrat d'objectif territorial est un dispositif financier porté par l'ADEME. Celui-ci s'appuie notamment sur des labels déjà existants à l'échelle nationale. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a obtenu trois étoiles dans le référentiel Climat-Air-Énergie, ainsi qu'une étoile dans le référentiel Économie Circulaire. Alors que le contrat avec l'ADEME arrive à son terme début 2026, une nouvelle phase d'audit a été lancée en octobre 2025 afin d'évaluer les avancées réalisées dans ces deux domaines.

BILAN PCAET

Marne et Gondoire a adopté son plan climat-air-énergie territorial (PCAET) en mars 2021 et intégré en 2022 le plan air renforcé. Ce document traduit l'ambition du territoire avec des objectifs à horizon 2050 :

- Production d'énergie renouvelable fixée dans le PCAET à 240 GWh à 2030 réévaluée après le schéma directeur des énergies à 340 GWh
- Diminution de la consommation d'énergie finale de 56 %
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre de 76 %

Un plan d'action a ainsi été établi autour de 7 axes et composé de 39 actions à mettre en œuvre sur la période 2021/2027 portées par Marne et Gondoire et l'ensemble des acteurs du territoire (communes, syndicats, etc.). Conformément au Code de l'environnement, après trois ans d'application, la mise en œuvre du PCAET doit faire l'objet d'un rapport mis à la disposition du public et des services de l'État. Celui-ci présente l'état d'avancement du programme d'actions, les dynamiques du territoire, le rôle de coordinateur, les moyens humains et financiers, les freins et leviers à l'action locale et la prise en compte des évolutions réglementaires.

Le bilan à mi-parcours est satisfaisant avec plus de 54 % des actions du plan réalisées et plus de 45 % en cours de déploiement. Ce bilan intermédiaire est également l'occasion d'intégrer **15 nouvelles actions** au sein des axes d'actions thématiques avec l'objectif de renforcer l'engagement de Marne et Gondoire, notamment sur le volet énergétique, en faveur de la transition écologique et de l'adaptation aux changements climatiques.

LE FONDS DE COMPENSATION POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En adéquation avec les priorités de son projet de territoire en matière de protection de l'environnement et de la qualité de vie sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a mis en place **un dispositif visant à soutenir et accompagner ses communes membres** dans cette transition, avec un fonds de concours dédié à la transition écologique du patrimoine communal.

L'objectif de ce dispositif est d'accompagner l'adaptation des territoires au changement climatique et de participer à l'atténuation de l'impact sur les gaz à effet de serre, la qualité de l'air ou encore le patrimoine naturel.

Ce dispositif vise à soutenir financièrement les projets performants qui devront répondre aux thématiques de la politique climat-air-énergie de Marne et Gondoire, parmi lesquelles :

- **Bâtiments et habitat** : réduire les émissions de gaz à effet de serre et baisse des consommations énergétiques des bâtiments communaux et de l'éclairage public
- **Mobilités et transports** : réduire l'exposition aux polluants atmosphériques liés au transport, faciliter l'acquisition et l'usage des véhicules moins polluants
- **Agriculture et nature** : accroître les capacités de rétention carbone du territoire, faciliter l'adaptation au changement climatique et la récupération des eaux pluviales, agir pour la qualité de l'air, développer la nature en ville, agir pour la préservation de la biodiversité, renforcer la résilience alimentaire, gérer et prévenir les risques naturels (inondation, érosion, sécheresse...), lutter contre les îlots de chaleur, sécheresse, feux de forêt
- **Nouvelles énergies** : exploiter le potentiel solaire, chaleur fatale, géothermie...

Renouvelé en 2025 avec une enveloppe de 1 500 000 €, 11 communes, pour un total de 23 projets, ont ainsi bénéficié de ce soutien financier pour un montant global de 1 345 167 €.



Objectif 2050
- 54 %
DE CONSOMMATION
D'ÉNERGIE
.....●.....
70 %
D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES OU
DE RÉCUPÉRATION



FOU D'LOCAL

Dans le cadre de son projet alimentaire territorial, Marne et Gondoire a poursuivi cette année encore ses démarches de sensibilisation « Fou d'local ».

Les **casiers fermiers** ont été installés et mis en service à **Thorigny-sur-Marne** puis à **Lagny-sur-Marne**. Les premières semaines de fonctionnement confirment l'intérêt pour ce mode de commercialisation, tant pour les producteurs que pour les habitants du territoire. L'Autruches des Pointes, la ferme de Dampmart, la Savonnerie Veriere, la Cueillette du Plessis, le Rucher de Francesco, Abeilles et Miel et la ferme de Saint-Thibault, dans le cadre d'un partenariat avec la fromagerie Sophie, font partie de cette aventure.

Ce dispositif offre aux producteurs une nouvelle vitrine pour leurs produits locaux et artisanaux, tout en permettant aux consommateurs d'y accéder facilement. Avec un panier moyen compris entre 11 et 15 € et plus de 800 ventes par mois, les casiers Fou d'local deviennent incontournables pour le territoire.

Décliné sur différents supports, nappes, badges, oriflammes, **le label « fou d'local » permet de valoriser les actions mises en place sur le territoire**, que ce soit par la collectivité, l'office de tourisme ou des partenaires locaux.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre du projet alimentaire territorial (PAT) de l'intercommunalité et du MultiPAT porté par ÉpaMarne et les agglomérations de Paris-Vallée de la Marne et Val d'Europe Agglomération, labellisé de niveau 2 (phase opérationnelle) par l'État en 2025.





451
INSCRITS À L'INFOLETTRE
LE + DU COLIBRI

56
INSCRITS À L'ÉCOLE
DU CLIMAT DE MARNE
ET GONDOIRE

SENSIBILISATION À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Pour accompagner la démarche de transition écologique mise en place par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, plusieurs actions de sensibilisation sont organisées chaque année.

Infolettre Le Plus du Colibri

Depuis 2024, l'infolettre de Marne et Gondoire « Le Plus du Colibri » propose une revue de l'actualité locale et nationale sur la transition écologique. Elle donne des conseils pratiques et met en lumière des initiatives locales inspirantes du territoire.

Diffusée quatre fois par an, elle se décline également en numéros hors-série pour mettre en lumière certains sujets ou revenir sur des événements majeurs.

Abonnez-vous :



Agents éco-responsables

Afin que l'ensemble des agents de la communauté d'agglomération puissent à leur niveau, professionnel et personnel, agir pour la transition écologique, des animations ont été élaborées en complément du plan de formation :

- Action « le troc de plants » permettant l'échange de plantes entre les agents
- Lancée en 2024, « l'École du climat de Marne et Gondoire » permet aux élus, aux agents du territoire et aux membres du CAC 40 d'accéder à une formation revenant sur les enjeux climatiques et offrant des clés pour agir à différentes échelles (locale, professionnelle et individuelle).

ÉCO-LIBRIS des solutions écologiques à portée de main

Cette cartographie évolutive vise à recenser et à faciliter l'accès aux services et ressources écologiques existantes localement.

Elle permet d'avoir accès à des premières informations sur les sujets suivants : alimentation & artisanat local / loisirs et découvertes / espaces naturels et aquatiques / mobilité / seconde vie / conseil et accompagnement / tri des déchets.

Consulter la carte :





ATELIERS DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA TRANSITION

La 12^e édition des Ateliers de la biodiversité et de la transition s'est tenue le 16 octobre 2025 au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier et avait pour thème « **Marne et Gondoire, un appui pour concevoir vos projets** ». Cette année, une session pratique a été proposée pour aider les communes à intégrer une dimension environnementale dans leurs projets. Grâce à une étude de cas fictive, les participants ont pu concevoir un projet respectueux de l'environnement, en mettant l'accent sur une gestion sobre et efficace des ressources. Les ateliers ont couvert divers sujets : les alertes sur le nécessaire respect des normes environnementales, les procédures d'urbanisme, la gestion de planning ou encore le rappel des outils disponibles au sein de Marne et Gondoire.

Les ateliers ont réuni **28 participants**, élus et techniciens venus échanger avec les acteurs du territoire sur les différentes initiatives et actions possibles.

FÊTE DE LA TRANSITION

Le 13 septembre 2025, la communauté d'agglomération a organisé en partenariat avec l'office de tourisme, la Fête de la transition, à la Maison de la Nature, à Ferrières-en-Brie. Cet événement à destination du grand public a permis **de réunir plus de 250 personnes le temps d'un après-midi sur la thématique de la transition écologique**.

À cette occasion, les services de l'intercommunalité (l'office de tourisme et le réseau de médiathèques), les partenaires (Seine & Marne Environnement, SIAM, SIETREM, VALYO-VEOLIA EAU, CAUE, TRANSDEV, GRDF, DOTT), les associations, bénévoles et entreprises du territoire (Génération Nature, Germinale, M. Goossens) étaient présents et ont proposé aux visiteurs **des ateliers, animations et jeux sur les thématiques de l'énergie, du climat, de la biodiversité, de la mobilité ou encore de la consommation responsable**.

L'espace Fou d'local a permis de mettre en avant les producteurs et artisans du territoire avec notamment la présence de la Cueillette du Plessis, la brasserie Reboot, le Rucher de Francesco ou encore le café Simple & Funky.

L'espace économie circulaire a été la nouveauté de cette édition avec notamment la Donerie de l'office de tourisme, lieu de partage où chacun peut déposer ou récupérer gratuitement des objets. Cela fut l'occasion également de faire découvrir aux visiteurs la cartographie interactive Éco-Libris et sa rubrique Seconde vie.



28 PARTICIPANTS
aux ateliers de la biodiversité
et de la transition
le 16 octobre 2025



25 EXPOSANTS
+ 250 PARTICIPANTS
à la Fête de la transition



RÉNOVATION DE L'HABITAT

En France, le bâtiment est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. Tout en agissant concrètement pour le climat, la réalisation de travaux de rénovation énergétique permet d'améliorer le confort des logements et de réduire la facture énergétique des Français. Aujourd'hui encore, de nombreux logements sont mal isolés (« passoires énergétiques »), ce qui impacte la facture énergétique des ménages. Afin de massifier la rénovation énergétique et d'accélérer les économies d'énergie sur le territoire, la communauté d'agglomération conseille et accompagne les habitants à travers les nombreux dispositifs d'actions et de financements mobilisables.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

Dans le cadre de la loi de transition énergétique, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est engagée dans la transition écologique avec la signature de son Contrat de Transition Écologique (CTE) en 2020 mais aussi en approuvant son plan climat-air-énergie territorial (PCAET) en 2021. Un des enjeux du PCAET de Marne et Gondoire est d'**accompagner les habitants dans l'optimisation de leur consommation d'énergie pour diminuer leur facture énergétique.**

Pour cela, l'intercommunalité a choisi de s'appuyer sur l'outil mis en place par l'ANAH (agence nationale de l'habitat), le pacte territorial. Celui-ci prend le relai du dispositif initial d'accompagnement à la rénovation énergétique en élargissant ses compétences à l'ensemble de la rénovation de l'habitat. Il intègre donc désormais également les questions de **salubrité** et **d'autonomie** de l'habitat.

Un conseiller mis à disposition par Seine & Marne Environnement accueille le public sur rendez-vous à la maison France Services située à Lagny-sur-Marne. Un jour par semaine est consacré à la permanence tournante afin de rendre le service accessible à tous. En 2025, les communes de Pomponne, Chanteloup-en-Brie et Montévrain ont accueilli le service.

Afin de faciliter la prise de rendez-vous, il est possible de **réserver directement son créneau en ligne** via le site internet de Marne et Gondoire.

En 2025, le service a traité 632 missions d'informations, de conseils, d'orientation ou d'appui.

CADASTRE SOLAIRE

Afin d'accompagner les objectifs ambitieux de production de solaire photovoltaïque (en lien avec les objectifs du plan climat-air-énergie territorial, renforcés par le schéma directeur des énergies renouvelables), un cadastre solaire a été réalisé sur le territoire au printemps 2025. Il a été mis à disposition de l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, entreprise, collectivité) dès le mois de juin grâce à **une plateforme numérique**, accompagné d'un guide présentant les principes clés du photovoltaïsme.

Cet outil permet de **générer gratuitement une simulation budgétaire de son projet de solarisation en intégrant des possibilités de personnalisation** (inclure les propres données de consommation, moduler le nombre de panneaux, tester un raccordement...). Une option permet également de simuler son projet sur un logement non existant ou pour une installation au sol.

Consulter le cadastre :



**632 MISSIONS
POUR L'ANNÉE
2025**



LE CADRE DE VIE

LA LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, les dépôts sauvages sont devenus une problématique pour la préservation du cadre de vie des habitants qui s'accompagne d'une croissance régulière des coûts réservés à leur retrait (investissement pour la pose de dispositifs anti-intrusion notamment). Par ailleurs, la présence quotidienne de dépôts sauvages dans les espaces publics dégrade l'environnement du territoire (problèmes de salubrité, pollutions, image du territoire).

En 2025, la communauté d'agglomération a de nouveau bénéficié d'une subvention de la Région Île-de-France qui lui permet de poursuivre et d'affiner sa stratégie sur le territoire :

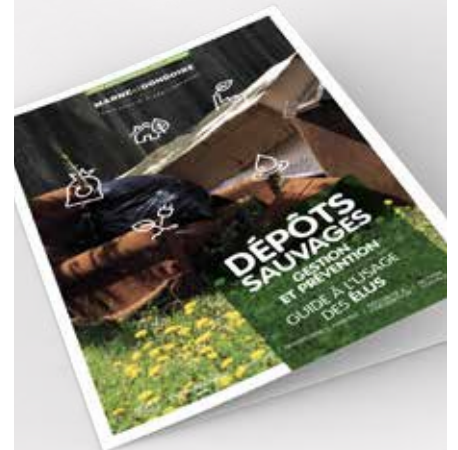
- Augmentation du nombre de barrières anti-intrusion
- Investissement dans des solutions de vidéosurveillance, de signalétique d'avertissement, et mise en place d'une veille accrue sur le territoire
- Création d'un réseau regroupant la Région, le Département, la Sanef et Marne et Gondoire, afin de préserver les voiries intercommunales ainsi que l'ensemble de l'espace du territoire
- Finalisation du guide des dépôts sauvages à destination des élus du territoire.

L'intercommunalité s'est également associée aux communes du territoire pour créer un groupe de travail sur les dépôts sauvages. La première action mise en œuvre a été le prêt de matériel de vidéosurveillance aux communes.

Les déchets d'entreprises

À ce jour, les déchets d'entreprises assimilables aux ordures ménagères sont collectés par le SIETREM à hauteur de 1 500 litres hebdomadaires par site et quel que soit le nombre de sociétés présentes. Chaque zone d'activité professionnelle peut être dotée d'un ou plusieurs conteneurs dont le volume cumulé ne dépasse pas 770 litres, collectés deux fois par semaine. Le surplus est considéré comme du déchet d'activités économiques (DAE) qui reste à la charge de l'entreprise. Il relève d'un contrat proposé par une société privée et adapté pour la collecte des déchets industriels.

Malgré cela, les ZAE sont fréquemment identifiées comme des lieux de dépôts sauvages avec en moyenne 96 tonnes ramassées par an. **Afin de lutter contre l'augmentation des déchets sauvages issus de l'activité économique, la communauté d'agglomération souhaite proposer une aide technique aux entreprises.**



**305 TONNES
D'EMBALLAGES**

collectées et triées par le SIETREM
en 2025



**180 TONNES
DE DÉPÔTS SAUVAGES**
ramassées en 2025



165 000 €
attribués par la Région
dans le cadre de
la subvention pour
le Fonds de propreté



50 EXPLOITATIONS
agricoles sur le territoire



5 830 HECTARES
d'espaces couverts
par un PPEANP

10 PRODUCTEURS
participants aux journées
Fou d'local

LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

En 2025, Marne et Gondoire déploie un plan d'action ambitieux contre les nuisances sonores, fondé sur la mise à jour du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE), la cartographie des zones exposées et l'identification des points noirs sonores. L'intercommunalité agit à la source en collaborant avec les gestionnaires d'infrastructures et en soutenant les projets d'isolation des logements. En partenariat avec Bruitparif, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire engage également la révision de ses cartes stratégiques du bruit de 5^e échéance, conformément aux exigences de l'État et de l'Union européenne dans le cadre de la lutte contre le bruit.

JOURNÉE FOU D'LOCAL

Comme chaque année depuis 2011, Marne et Gondoire organise avec les exploitants du territoire, un temps de rencontre et de découverte de l'agriculture du territoire.

En 2025, les journées Fou d'local ont mis à l'honneur les casiers fermiers de Lagny-sur-Marne et de Thorigny-sur-Marne autour d'un temps festif et de découverte des 6 producteurs partenaires.

En complément, **4 exploitants ont accueilli le public dans leurs fermes pour y faire découvrir leur activité**. De l'élevage d'autruches celui de bovins ou encore du maraîchage biologique à la cueillette, les participants ont pu découvrir différents types d'agriculture du territoire. Une quarantaine de participants ont poussé les portes des fermes pour en apprendre davantage sur le sujet.

RECONQUÊTE D'UNE FRICHE AGRICOLE

Dans le cadre d'un projet de reconquête d'anciennes friches agricoles, **un parc destiné à l'agriculture biologique** va être réalisé sur les communes de Saint-Thibault-des-Vignes et Torcy. Sur les 22,5 hectares réservés à ce projet, 8 ha sont situés sur la commune de Saint-Thibault-des-Vignes. Le projet distingue plusieurs secteurs, **répartis entre espaces ouverts au public (itinéraires de promenades pour piétons et cycles, observatoire de biodiversité, mise en valeur de zones humides...)** et **espaces réservés à l'activité agricole (maraîchage, serres, vergers et bâtiment)**. Le parti pris de l'aménagement vise à inscrire le parc dans une nouvelle matrice paysagère, forestière et champêtre, avec une déclinaison des motifs de la nature qui accompagne le chemin de promenade.

Au titre de sa compétence en matière de gestion des eaux pluviales, Marne et Gondoire participe au financement des travaux relatifs à la création de bassins et d'ouvrages hydrauliques qui viendront compléter cette réalisation à hauteur de 800 000 € TTC.





© Mylène Rénia

LA PRÉSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ

PROMENADE BERNARD MOITESSIER

Situé à l'entrée de la vallée de la Brosse, cet espace était en friche et non accessible alors même qu'il constitue un point d'entrée paysager sur la vallée. En partenariat avec la commune, l'agglomération a souhaité y proposer **un espace semi-naturel, respectueux du patrimoine écologique existant et support des continuités écologiques du territoire**. Ouverte au public, la promenade Bernard Moitessier permet aux habitants et promeneurs de s'approprier différents milieux.

Les travaux entrepris ont consisté à :

- Réaliser une percée dans le boisement nord pour permettre d'accéder au site depuis le chemin de la Vallée
- Réaliser un cheminement pour découvrir chacun des milieux, y compris dans le boisement existant
- Planter un verger au nord (15 fruitiers, 30 arbustes fruitiers dans un premier temps)
- Planter une haie le long de la départementale au sud (100 mètres linéaires)
- Préserver une mosaïque d'habitats dont la prairie
- Installer un préau et un point d'eau.

D'autres éléments viendront compléter l'aménagement. 426 000 € TTC ont été investis dans cet espace par Marne et Gondoire.

MAÎTRISE DU FONCIER

Marne et Gondoire dispose depuis 2016 d'une convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER Île-de-France (société d'aménagement foncier et d'établissement rural). Celle-ci permet à Marne et Gondoire d'être informée des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) sur les biens soumis au droit de préemption de la SAFER et, lorsque cela apparaît utile, de soutenir son droit de préemption. À leur réception, les DIA sont analysées et transmises aux communes pour avis. À l'automne 2025, Marne et Gondoire avait reçu et analysé 91 DIA. Aucun soutien du droit de préemption de la SAFER n'a été demandé pour cette année.



38 ACTIONS

établies dans le cadre
du PPEANP
(périmètre de protection des
espaces naturels et agricoles
péri-urbains)

Les actions sont réparties selon 8 thématiques :

- Documents d'urbanisme et projets d'aménagement
- Respect des espaces ouverts
- Actions foncières
- Pratiques des acteurs économiques
- Gestion des milieux naturels
- Restauration et aménagement des milieux naturels
- Pratiques et usages du grand public
- Actions transversales

Afin de répondre aux enjeux suivants :

- Maintenir la qualité écologique et agricole des espaces fonctionnels
- Améliorer ou consolider le fonctionnement écologique et agricole des espaces en voie de fragilisation
- Restaurer les continuités écologiques ou redonner un caractère agricole aux espaces menacés.

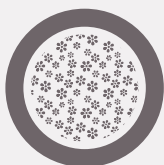


35 HECTARES
prospectés pour
la caractérisation de
zones humides

**1 RENDEZ-VOUS
ANNUEL**
pour découvrir le
Marais du Refuge



**5 PÉRIMÈTRES
RÉGIONAUX
D'INTERVENTION
FONCIÈRE**
représentant 4 147 hectares



**7 HECTARES DE
JACHÈRES FLEURIES**
semés sur le territoire

ÉTUDE RENATURATION ET DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES SOLS

Dans la continuité des études sur les trames écologiques du territoire (trames verte, bleue et noire) et l'alimentation durable (projet alimentaire territorial), Marne et Gondoire poursuit sa réflexion visant à lutter contre le changement climatique en engageant fin 2023 une étude pour la renaturation des sols. Après un travail bibliographique et de compilation de données, des ateliers de travail cartographique ont été organisés avec les communes pour dégager les enjeux et projets par commune sur le territoire. Les cartes ont ensuite été affinées par un travail de terrain du prestataire de l'intercommunalité. **Au total, 21 projets ont été formalisés par le bureau d'études pour 14 communes du territoire totalisant près de 16 ha.** En complément, une fiche ressources a été transmise à l'ensemble des communes.

La mission du prestataire étant désormais achevée, Marne et Gondoire reste disponible pour accompagner les communes qui souhaitent concrétiser ces projets.

JACHÈRES FLEURIES

Depuis 2006, Marne et Gondoire propose aux agriculteurs de **mettre en place des jachères fleuries sur les parcelles non cultivées du territoire, en utilisant un mélange de semences locales et mellifères.** La communauté d'agglomération fournit les graines aux agriculteurs et aux communes intéressées, et indemnise les agriculteurs sur le travail du sol (préparation, semis, entretien, destruction mécanique du couvert). Ainsi, plus de 7 ha ont été semés en 2025 par 5 exploitations et dans 6 communes du territoire.

DÉCOUVERTE DU MARAIS DU REFUGE

Depuis plusieurs années, Marne et Gondoire organise **une sortie découverte du Marais du Refuge** à Lesches à destination du grand public.

En 2025, la sortie a été organisée au printemps et s'est déroulée le 12 avril dans des conditions idylliques. Le CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) des Boucles de la Marne, en charge de l'animation avec l'association Abîme, a présenté l'historique et le contexte dans lesquels s'inscrit ce site magnifique. Enfin, la vingtaine de participants a ainsi pu observer, sous les commentaires éclairés d'un ornithologue, des milans noirs, de jeunes tritons, un couple de cygnes, des foulques et des grèbes huppés.



© Melanie Le-Manach



AMÉNAGEMENT DES BORDS DE MARNE

Poursuite des aménagements à Lagny-sur-Marne et Montévrain

Au regard du succès des aménagements précédents à Lagny, Thorigny et Dampmart, la communauté d'agglomération a souhaité poursuivre sa démarche de valorisation des bords de Marne sur les communes de Montévrain et Lagny-sur-Marne où les berges sont encore par endroits artificielles et dégradées.

À l'instar des autres communes, les berges artificialisées seront reprises et stabilisées en favorisant les techniques de génie végétal.

Ces aménagements permettent de renaturer les berges de Marne, renforcer la biodiversité au cœur de Marne-la-Vallée et associent également la mise en place de liaisons douces et d'espaces de promenade tournés vers la Marne.

Ainsi, Marne et Gondoire a engagé à l'automne 2022 une mission de maîtrise d'œuvre pour la définition d'un projet d'aménagement d'un linéaire d'environ 1,8 km sur les berges de la Marne, à Montévrain en amont au niveau du moulin de Quincangrogne, limitrophe avec la commune de Chessy, jusqu'au quai de la Gourdine à l'aval, à Lagny-sur-Marne. **Cet aménagement permettra de connecter les cheminements déjà présents sur Chessy et la passerelle Chessy/Dampmart et ceux du quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne.**

Après une phase de construction de projet et de concertation, l'année 2025 a été marquée par la tenue de l'enquête publique unique sur le volet foncier et le dossier « Loi sur l'eau ». Le commissaire enquêteur a rendu son avis favorable pour la réalisation du projet. Les travaux ont ainsi pu démarrer à l'automne sur les premières phases, à savoir le secteur du ru du Bicheret et le secteur aval à Montévrain.



LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

RÉOUVERTURE DU BRAS SAINT-PÈRE

L'enjeu principal du projet de réouverture du Bras Saint-Père consiste en la **restauration de la fonctionnalité du cours d'eau et de ses berges sur un tronçon actuellement busé**. Situés sur la future emprise des Jardins de la Marne à Lagny-sur-Marne, les travaux seront conduits de façon concomitante avec ce programme immobilier. Ce projet, s'appuyant sur le plan de gestion des cours d'eau du territoire, complète les différentes opérations conduites sur le Bras Saint-Père au niveau du square Foucher de Careil, de la Promenade des Saules, du Parc Nature ou encore du tronçon réaménagé à l'aval immédiat au droit du programme immobilier Cogedim. L'ensemble vise à la fois la renaturation du ru mais également à une amélioration de la continuité de la trame bleue et du fonctionnement hydraulique local. Le tronçon concerné par le projet mesure environ 75 mètres linéaires. En 2025, les premières études ont été lancées avec notamment le relevé topographique du site, le diagnostic écologique et la modélisation hydraulique. 85 000 euros HT sont prévus pour la phase d'études préalables.

RESTAURATION DU RU DU DÉVERSOIR DE LA DHUIS

Dans le cadre des compétences de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), de protection, de mise en valeur de l'environnement et de protection de la biodiversité, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire projette de restaurer le ru du déversoir de la Dhuis et les milieux adjacents. Le projet concerne environ 660 mètres linéaires.

Les objectifs du projet sont notamment de :

- **Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des milieux**, particulièrement le cours d'eau, ses berges et les milieux humides
- **Donner au cours d'eau une morphologie sinueuse** se rapprochant d'un écoulement plus naturel
- **Restaurer les trames écologiques** et particulièrement la trame bleue dégradée
- **Réduire l'aléa inondation** et coulée de boue
- **Mettre en sécurité le site**
- **Réhabiliter le cheminement existant** (ancien GR15 bis) et permettre un accès aux usagers, dans le respect de l'environnement.

En 2025, les premières études ont été lancées avec notamment le relevé topographique du site, le diagnostic écologique, l'étude géotechnique et l'étude de faisabilité. 275 000 € HT sont prévus pour la phase d'études préalables.

DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

L'exercice de la compétence GEMAPI par l'intercommunalité ne remet pas en cause les droits et devoirs des propriétaires fonciers. **Le propriétaire est toujours responsable de l'entretien courant du cours d'eau pour permettre un libre écoulement des eaux et de la préservation des milieux aquatiques situés sur ses terrains**, en contrepartie du droit d'usage de l'eau et du droit de pêche. Pour autant, des carences dans l'entretien par les propriétaires sont constatées sur certains secteurs et des travaux s'avèrent nécessaires pour rétablir le bon état de la trame bleue et limiter l'aléa inondation pour protéger les biens et les personnes.

Les propriétés privées représentant 41 % du linéaire concerné par les travaux de restauration et d'entretien, Marne et Gondoire a recouru à une déclaration d'intérêt général (DIG) « entretien ». Cette autorisation d'une durée de 5 ans renouvelable permet de **répondre aux besoins d'intervention des pouvoirs publics sur ces milieux**. Suite au dépôt du dossier, Marne et Gondoire a obtenu, en octobre 2024, un arrêté préfectoral permettant à l'intercommunalité de réaliser les opérations d'entretien, sur l'ensemble du linéaire pour les cinq premières années. Elles concernent les interventions sur la végétation (fauche, élagage, sélection de la ripisylve, gestion des espèces exotiques envahissantes, plantations, etc.), la gestion des embâcles et chablis et la gestion des déchets.



1,4 KM
DE BERGES
AMÉNAGÉES ET
RENATURÉES

à Lagny-sur-Marne
et 3,5 km à Thorigny-sur-
Marne et Dampmart

1,8 KM DE BERGES
À RENATURER
à Montévrain et
Lagny-sur-Marne

1,8 KM DE BERGES
ENTRETENUES
en domaine privé
à Gouvernes et
à Lagny-sur-Marne

SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT ET AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES

Études de dangers

Depuis la publication du décret n°2015-526 du 12 mai 2015, les ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations doivent faire l'objet d'une demande de classement de la part de la collectivité qui dispose de la compétence GEMAPI. Ainsi, la communauté d'agglomération, en tant qu'autorité gémapienne, a engagé depuis 2023 **les études de dangers du système d'endiguement du quai Pré Long à Lagny-sur-Marne et des aménagements hydrauliques des barrages de la Loy à Gouvernes, de la Broce à Bussy-Saint-Georges et des Corbins à Montévrain** en vue du renouvellement de leurs autorisations environnementales. Le 16 mai 2025, les services de l'État ont délivré à la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire l'autorisation environnementale pour le système d'endiguement du quai du Pré Long. Pour les trois autres aménagements hydrauliques, l'autorisation a été obtenue en octobre 2025.

Les objectifs sont :

- Exposer les dangers que peuvent présenter les ouvrages
- Décrire les principaux accidents susceptibles d'arriver, leurs causes, leur nature et leurs conséquences
- Justifier les mesures propres à réduire la probabilité et les effets de ces accidents
- Renouveler les autorisations environnementales des ouvrages.

Surveillance et exploitation des ouvrages

En tant qu'exploitant de 4 ouvrages classés, les barrages de la Loy, de la Broce et des Corbins et le système d'endiguement du quai Pré Long, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a des obligations réglementaires de surveillance et d'entretien de ces derniers.

À ce titre, deux visites par ouvrage ont été réalisées, au printemps et à l'automne, par les agents de Marne et Gondoire.

- **Barrage de la Loy** : Durant cette année 2025, trois événements pluvieux importants ont déclenché une surveillance renforcée des ouvrages, en février (+ 24 cm), en juin (+ 18 cm) et en juillet (+ 18 cm).
- **Barrage de la Broce** : En 2025, un problème d'évacuation sur l'ouvrage a été constaté et résolu grâce aux actions conjointes de l'intercommunalité et de son prestataire. Dans la continuité des opérations précédentes un éclaircissement de la végétation du talus en amont du barrage a été entrepris pour un montant de 7 200 € TTC permettant une inspection visuelle.
- **Digue du quai du Pré Long** : La digue du Pré Long située sur la commune de Lagny-sur-Marne et dans le territoire à risques importants d'inondation (TRI) « Métropole francilienne » est constitutive d'un système d'endiguement constitué de la digue du quai du Pré Long (750 ml) et de la murette anti-cruée de la rue de Strasbourg (130 ml). **Ce système d'endiguement protège environ 1 000 personnes** pour une crue trentennale. La visite technique approfondie de l'ouvrage réalisée par un bureau d'études agréé dans le cadre de l'étude de dangers de l'ouvrage et les investigations géotechniques ont confirmé la présence de désordres importants nécessitant la réhabilitation de l'ouvrage. Ainsi, la communauté d'agglomération réalise les travaux de réhabilitation du système d'endiguement qui se déroulent sur 2 ans. Ils ont débuté en juillet 2025 par la digue de la rue de Strasbourg et se poursuivront en 2026 par ceux de la digue du quai du Pré Long.

En 2025, le rapport d'inspection des services de l'État conclut sur une bonne connaissance et un bon entretien des ouvrages par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.



**3 BARRAGES
ET 1 DIGUE** gérés
par la communauté
d'agglomération



**7 BASSINS/ÉTANGS
OUVERTS À LA PÊCHE**
sur le territoire



**34 BASSINS DE
RÉTENTION D'EAU
PLUVIALE**
gérés par Marne et Gondoire





© Stéphanie Marcoux



4
COMMUNES
reconnues comme
territoire à risques
importants d'inondation

Diagnostics de vulnérabilité des biens aux inondations de la Marne

Parmi les 20 communes de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, près de la moitié (9) est exposée plus ou moins intensément à un risque de crue majeure de la Marne : Dampmart, Montévrain, Jablines, Chalifert et Lesches auxquelles s'ajoutent les communes de Thorigny-sur-Marne, Lagny-sur-Marne, Pomponne et Saint-Thibault-des-Vignes à l'aval du territoire et au caractère plus urbain, intégrées dans le TRI (territoire à risques importants d'inondations) de la métropole francilienne.

Pour réduire la vulnérabilité des biens (maisons, activités économiques et équipements publics), **Marne et Gondoire a réalisé 39 diagnostics gratuits permettant de définir avec les bénéficiaires la stratégie de gestion du risque, l'identification des travaux à réaliser et leur chiffrage.** Un accompagnement dans le montage des dossiers de demande de subvention et dans la réception des travaux est également proposé.

Dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne francilienne (programme d'actions de prévention des inondations), dans lequel s'inscrit cette action, un avenant a été pris afin d'allouer des enveloppes financières à destination des particuliers et petites entreprises souhaitant obtenir des subventions pour réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité chez eux (post-diagnostic par l'intercommunalité).

Gestion des ruissellements

Depuis plus de 10 ans et de façon récurrente, **certaines communes du territoire sont confrontées à des problématiques de coulées de boue au printemps**, lorsque les cultures ne sont pas suffisamment levées. Plusieurs communes du territoire ont subi de nombreux dommages sur les voiries et équipements communaux, intercommunaux, mais également sur les habitations et les entreprises.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a pris contact avec les propriétaires et les agriculteurs pour envisager la mise en place de mesures permettant de contenir et réduire les dommages liés aux coulées de boue sur les secteurs identifiés, à savoir **dans un premier temps à Thorigny-sur-Marne, Dampmart et Gouvernes.** L'agglomération a ainsi engagé les démarches de maîtrise foncière des surfaces nécessaires afin de pouvoir **réaliser les aménagements hydrauliques jugés prioritaires pour atténuer les problématiques de coulées de boue et d'inondation sur ces secteurs.**

Huit promesses de vente ont d'ores et déjà été signées entre des propriétaires et Marne et Gondoire.

L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire gère 4 services publics au sein de la compétence eau et assainissement : l'assainissement collectif, l'assainissement non-collectif (SPANC), la gestion des eaux pluviales urbaines et l'eau potable. Elle est adhérente au Siam (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée) en matière de transport, dépollution des eaux usées, élimination des boues produites et gestion de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes.

COLLECTE DES EAUX USÉES ET GESTION DES EAUX PLUVIALES DE RUISSELLEMENT

Divers travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement et de gestion des eaux pluviales ont eu lieu sur le territoire en 2024, notamment à Bussy-Saint-Georges (bourg ancien), Thorigny-sur-Marne (rue Clémenceau), Dampmart (Quartier du Clos Richard Ouest), Saint-Thibault-des-Vignes (rue Marie), Chalifert (rue des Coulomnières) et Lesches (avenue François Delachapelle).

Ces travaux ont été réalisés dans le cadre des programmes pluriannuels d'investissement (PPI) de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire pour la mise en conformité des réseaux d'assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU). Ces PPI très ambitieux, approuvés par délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2022, doivent permettre de répondre aux besoins en matière de travaux sur le territoire. Ils prévoient une enveloppe financière de 48 millions d'euros HT pour les réseaux d'assainissement et de 8 millions € HT pour la GEPU, le tout sur 10 ans.

La création d'une SEM :



L'eau est distribuée sur le territoire de Marne et Gondoire principalement par le SMAEP de Lagny. Avec le temps, ces infrastructures vieillissent, et aucun financement spécifique n'était prévu pour leur renouvellement.

Pour anticiper ces enjeux, Marne et Gondoire a créé, le 11 septembre, une société d'économie mixte (SEM) en partenariat avec Veolia, propriétaire de l'usine d'eau, ainsi que d'autres acteurs tels que le SMAEP de Lagny et le SMAEP de l'Ouest Briard, dans le but d'assurer la maintenance du réseau et de développer la production d'électricité. La SEM bénéficie d'une option lui permettant, à terme, de devenir propriétaire de l'ensemble de l'usine.

Les objectifs de cette SEM sont :

- La protection de la santé et de la qualité de vie des habitants
- La réduction des pollutions émergentes et la préservation de la ressource
- Des traitements performants pour relever le défi des micropolluants
- Un meilleur rapport qualité-prix, au bénéfice du pouvoir d'achat
- La production de l'énergie nécessaire à l'eau potable.

Cette SEM accompagnera également le développement de solutions locales en matière d'énergie renouvelable, contribuant ainsi à renforcer la souveraineté énergétique du territoire. Ce partenariat concilie performance environnementale, maîtrise des coûts et intérêt général.



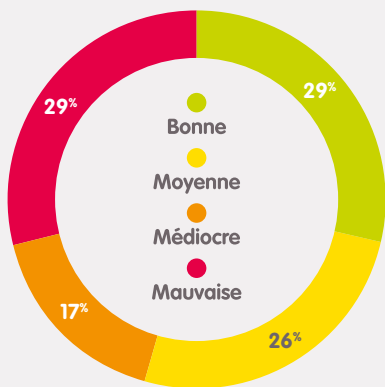
7 DOSSIERS

EN 2025 (au 31/12/2025)
soit un total de 23 602 €
de subventions versées aux riverains
pour leurs travaux de mise en
conformité assainissement



**4 700 000 € HT
DE TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT**

**800 000 € HT
DE TRAVAUX
POUR LA GESTION
DES EAUX PLUVIALES
URBAINES**



Synthèse de l'état physico-chimique des milieux aquatiques en 2024

Répartition des classes d'état physico-chimique en 2024

**ICI COMMENCE
LA MARNE
NE RIEN JETER**



**6
POLLUTIONS
ACCIDENTELLES
gérées en 2025**

QUALITÉ DE L'EAU

Qualité des masses d'eau

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, par sa compétence GEMAPI mais également assainissement et environnement doit répondre à des enjeux d'intérêt général comme la contribution au retour du bon état des masses d'eau de surface (cours d'eau et plans d'eau) imposée par la Directive cadre sur l'eau appelée, Directive européenne transposée dans le droit national. **Le ru du Bicheret, le ru de la Gondoire et ses affluents doivent ainsi atteindre, d'ici 2027, l'objectif de qualité 1 B ou la classe de « bonne » fixée par la Directive cadre européenne sur l'eau.**

C'est dans ce contexte que l'intercommunalité a conduit à nouveau en 2025 un programme d'observation de la qualité de ses cours et plans d'eau. Ce travail permet de déterminer à la fois la qualité physico-chimique et biologique des milieux aquatiques.

Les objectifs sont :

- Identifier les problèmes qualitatifs et écologiques sur les plans d'eau et sur les cours d'eau
- Mettre en évidence d'éventuelles pollutions accidentelles ou chroniques pour les identifier et chercher à les corriger
- Suivre l'évolution des milieux à la fois sur le long terme et d'une année sur l'autre, afin de mettre en évidence les potentialités et identifier les risques de dégradation
- Répondre aux obligations réglementaires pour les bassins d'eaux pluviales ayant fait l'objet d'une autorisation environnementale Loi sur l'eau (soit une trentaine de bassins en eau).

Opération « Ici commence la Marne »

Le territoire de Marne et Gondoire est **régulièrement confronté à des pollutions de ses cours d'eau et de ses étangs** consécutives à des déversements de déchets ou de produits chimiques directement dans les avaloirs (grilles) d'eaux pluviales.

C'est pour cette raison que l'intercommunalité a souhaité rappeler à la population que les eaux pluviales recueillies par les avaloirs sont directement connectées au milieu naturel récepteur (cours d'eau). La campagne de sensibilisation « Ici commence la Marne », mise en place en 2019 et poursuivie les années suivantes, a permis de **rappeler les bons gestes**, à savoir de ne plus rien jeter dans les avaloirs (produits chimiques, mégots etc.). Le message « Ici commence la Marne - Ne rien jeter » est ainsi appliqué à l'aide de pochoirs au niveau des avaloirs visibles, sensibles. En 2025, 10 communes du territoire ont bénéficié de cette campagne ou de matériel permettant de réaliser les marquages en interne.

Gestion des pollutions accidentelles

En 2025, sur la base d'un protocole de gestion des pollutions accidentelles mis en place en 2022, Marne et Gondoire est intervenue sur 6 pollutions accidentelles dues à des cyanobactéries. Elles ont concerné l'étang de la Loy à Gouvernes et l'étang des Corbins à Montévrain.





DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE & TOURISME

/ Aménagement des ZAE

/ Promotion & animation du tissu économique

/ Le tourisme

L'action économique de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'articule autour de plusieurs pôles, tels que l'aménagement et la gestion de zones d'activités économiques de qualité visant à conforter le tissu économique local et à attirer de nouvelles entreprises, le développement de projets structurants visant à favoriser la modernisation de l'immobilier d'entreprise, l'emploi et l'innovation, ainsi que le soutien et l'accompagnement à la création d'entreprises.

Elle s'est également engagée à promouvoir le tourisme, véritable levier économique du territoire, ainsi qu'à offrir l'accès à la montée en haut débit numérique à ses habitants.



ZAE du Clos Saint-Eloi à Chalifert.

L'AMÉNAGEMENT DES ZAE

Marne et Gondoire compte 25 zones d'activités économiques (ZAE) actives et 4 nouvelles zones sont en projet. La communauté d'agglomération est chargée de la gestion des espaces publics de ces zones.

Afin d'assurer la pérennité et l'attractivité de ses ZAE, l'intercommunalité assure la **requalification de certaines zones** (ZAE de Marne et Gondoire, née de la fusion des ZAE de la Courtilière à Saint-Thibault-des-Vignes et de la zone industrielle de Lagny-sur-Marne), **l'entretien et la réfection des voiries**, comme aux Portes de la Forêt à Collégien ou aux Gassets à Chanteloup-en-Brie, **le déploiement des liaisons douces, l'éclairage, le haut débit**, ou bien encore **la signalétique**. À cet effet, l'intercommunalité a notamment lancé cette année un marché de micro-signalétique des ZAE, afin d'harmoniser, pour les entreprises qui le souhaitent, les panneaux directionnels sur l'ensemble du territoire.

Marne et Gondoire accueille au total plus de 17 000 acteurs économiques et 41 000 emplois. Les ZAE regroupent un quart des entreprises et représentent plus de la moitié des emplois privés du territoire.

Bien qu'elles y accueillent déjà de nombreuses entreprises, certaines ZAE sont encore en cours d'aménagement :

ZAC DU CLOS DES HAIES SAINT-ELOI À CHALIFERT

La ZAE du Clos des Haies Saint-Éloi, d'une superficie de **12,5 hectares**, a accueilli ses premières entreprises depuis 2024. La zone se distingue par la diversité des implantations présentes et à venir, **qu'il s'agisse d'artisanat ou d'activités industrielles**. Les salariés du site, ainsi que les habitants de Chalifert et des communes voisines, bénéficieront également **d'une offre commerciale de proximité, de services à la personne et d'un hôtel**.

Les chefs d'entreprise déjà installés, ainsi que ceux dont les bâtiments sont actuellement en cours de construction, ont d'ores et déjà eu l'occasion de se rencontrer lors d'un petit-déjeuner organisé en début d'année 2025, favorisant l'émergence de premiers échanges professionnels. **À terme, la zone totalisera 64 000 m² de surface et comptera plusieurs centaines d'emplois.**



**PLUS DE 17 000
ENTREPRISES**



**18,5 %
DES ENTREPRISES
déclarent embaucher
au moins 1 salarié**



**41 000
EMPLOIS PRIVÉS**



Carré Haussmann à Jossigny.



2 551
ENTREPRISES créées
en 2025



25 ZONES
D'ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES
EN ACTIVITÉ

4 ZAE
en cours
d'aménagement



35 %
DES SALARIÉS PRIVÉS
du territoire travaillent
dans une ZAE

ZAE DU PRÉ AU CHÊNE À JOSSIGNY

Le Carré Haussmann Marne-la-Vallée est un ensemble de 5 immeubles, situé à Jossigny, cours de la Gondoire face à l'hôpital. **Au total, ce sont 38 000 m² dont 16 000 m² de bureaux dédiés aux PME-PMI et professionnels et 22 000 m² dédiés aux professionnels de la santé.** Accueillant d'ores et déjà l'antenne de Marne-la-Vallée du Grand Hôpital de l'Est Francilien (environ 2 300 salariés), la ZAE de Jossigny se dote d'une offre immobilière ambitieuse à haute qualité environnementale, offrant des **espaces de bureaux haut de gamme**. Aujourd'hui, la ZAE s'étend sur près de 27 hectares et regroupe **152 établissements**, plus spécifiquement du secteur médical, et **2 870 emplois**.

PARC D'ACTIVITÉS DE LAMIRAUT À COLLÉGIEEN

Ce parc d'activités économiques s'étend sur **37 hectares**, et regroupe aujourd'hui **51 entreprises et environ 1 700 emplois**. Cet espace accueille des **entreprises productives, de services (commerce en B to B) ou industrielles** et s'inscrit dans une logique de qualité environnementale conçue par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, l'établissement aménageur ÉpaMarne et la commune de Collégien. En 2025, le bâtiment qui accueillera des entreprises de service à destination des salariés de la zone a été réceptionné. Ce pôle proposera notamment **plusieurs établissements de restauration, une crèche, une salle de sport et un espace de services aux entreprises**. Par ailleurs, la zone accueille désormais une antenne 5G.

ZAE DE LA RUCHERIE À BUSSY-SAINT-GEORGES

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, la ville de Bussy-Saint-Georges et ÉpaMarne travaillent à la future zone d'activité de la Rucherie, au sud de l'autoroute A4. En 2025, les travaux de construction d'un nouveau diffuseur autoroutier aménagé par la SANEF ont démarré. **Ce diffuseur fera le lien entre le quartier du Sycomore et la future zone d'activité qui s'étendra sur 60 hectares et dont l'aménagement doit débuter en 2026. 3 000 emplois y sont attendus.** Sa position géographique et sa réalisation paysagère soignée en bordure de la forêt de Ferrières devraient assurer l'attractivité de cette nouvelle zone qui affiche des ambitions de qualité environnementale et esthétiques supérieures.



LA STRUCTURATION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

Afin de créer les conditions favorables au dynamisme économique du territoire, la communauté d'agglomération met en place des actions visant à faciliter les relations avec les entreprises, structurer et valoriser le tissu économique et créer une identité économique au territoire. Marne et Gondoire est dotée d'outils lui permettant d'assurer un suivi afin de soutenir le dynamisme du tissu socio-économique, des zones d'activités économiques, de l'immobilier d'entreprise et du foncier.

UNE INSERTION DU TERRITOIRE AU CŒUR DU BASSIN D'EMPLOI DE MARNE-LA-VALLÉE

Inserée au cœur du bassin d'emploi de Marne-la-Vallée, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire participe activement aux travaux du bassin, copilotés par la sous-préfecture et la région Île-de-France.

Au centre des réflexions, réindustrialiser le territoire, dans le respect de ses engagements environnementaux et patrimoniaux, déployer les stratégies visant à renforcer l'attractivité du territoire et pourvoir à l'emploi local en travaillant plus particulièrement sur les métiers en tension.

Dans ce contexte, les agglomérations du bassin d'emploi se sont réunies et Marne et Gondoire, avec Paris - Vallée de la Marne, les Portes Briardes Entre Villes et Forêts et l'Orée de la Brie, est **officiellement lauréate du programme « Territoires d'Industrie » 2023-2027**. Cette sélection annoncée fin 2023 constitue un atout déterminant pour la reconquête industrielle et le développement des quatre intercommunalités réunies sous le nom de « **Marne et Brie Industries** ». Cette labellisation s'articule autour des axes stratégiques suivants : l'innovation, la transition écologique, les compétences et le foncier.

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

À travers son service développement économique, l'intercommunalité accompagne les communes dans leur stratégie de développement local. Elle fournit notamment une analyse du tissu économique et propose un panel de prospects en fonction des attentes des communes pour leurs coques commerciales ou leur ambition de développement commercial ou artisanal.



4

AXES STRATÉGIQUES
dans le cadre de
la labellisation
« **Territoire d'industries** »





2 ÉVÉNEMENTS POUR L'EMPLOI en 2025



LA FABRIQUE D'AVENIRS

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est associée au 1^{er} janvier 2023 avec la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne, Aménagement 77, la Caisse des Dépôts et la CCI de Seine-et-Marne pour soutenir le dynamisme du tissu économique local par l'acquisition et la requalification d'actifs immobiliers jugés stratégiques mais inadaptés aux besoins des entreprises actuelles (obsolescence, locaux vacants ou friches, passoires thermiques, etc.).

Société par actions simplifiée, la Fabrique d'Avenirs, SAS au capital de 4 200 000 €, a pour objet social :

- L'étude et la sélection de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, à usage d'activités économiques (bureaux, activités, artisanat) ou de commerces
- L'acquisition, la construction, la réhabilitation ou la rénovation en vue de leur exploitation ou de leur remise sur le marché.

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET FAVORISER L'EMPLOI LOCAL

• Installation d'un comité local école-entreprise

Le comité local école-entreprise (CLEE) est un levier pour développer et pérenniser les partenariats entre l'Éducation nationale et le monde économique. L'ouverture du monde économique au monde éducatif est déterminante pour les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel, ainsi que dans leur représentation de l'univers économique. Le CLEE a ainsi vocation à **sensibiliser les jeunes aux différents métiers qu'ils pourraient envisager**, mais également à **préparer au mieux la transition entre la formation et l'accès à l'emploi**.

L'intercommunalité impulse cette démarche afin de renforcer les relations entre le monde de l'éducation et le monde économique. Autour d'une gouvernance composée d'établissements secondaires et d'entreprises, Marne et Gondoire participe à l'élaboration d'un plan d'actions, au déploiement du CLEE dans les entreprises et à la sensibilisation des publics scolaires aux contraintes du monde économique.

• Emploi

Resserrer les distances domicile/travail, accompagner les entreprises du territoire dans leurs besoins de recrutement, développer la vitalité économique par l'emploi local, sont autant d'objectifs essentiels. Les chefs d'entreprises se heurtent aujourd'hui à un marché de l'emploi tendu et font face à de nombreuses difficultés de recrutement. Marne et Gondoire accompagne ses chefs d'entreprises par le déploiement d'actions en faveur de l'emploi. Depuis octobre 2023, les compétences de la communauté d'agglomération ont évolué, intégrant désormais la compétence emploi.

Le 19 mars 2025 s'est tenue la 10^e édition du forum de l'emploi de Bussy-Saint-Georges, rendez-vous annuel incontournable sur le territoire.

Le forum a ainsi rassemblé plus d'une centaine d'entreprises, 13 organismes d'accompagnement au retour à l'emploi et à la création d'entreprise et 8 écoles. 92,5 % des visiteurs habitent la Seine-et-Marne et 58 % sont des femmes. À l'issue de cette journée, 1 324 contacts ont été établis. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire y tenait également un stand pour présenter le dispositif Territoires d'Industries et son plan d'actions en faveur du renforcement des compétences et du soutien aux industries.

Par ailleurs, Marne et Gondoire collabore étroitement avec les agglomérations voisines pour que les entreprises du territoire participent également aux forums d'emploi organisés dans l'ensemble du bassin d'emploi de Marne-la-Vallée.

Deux forums se sont également tenus sur le territoire pour sensibiliser les plus jeunes à des filières spécifiques et faire naître des vocations.

• Création d'une école de production

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a piloté la création de l'association portant l'école de production **Cap'Métal** qui a ouvert ses portes à la rentrée 2025. **Cette école propose un CAP « Conduite d'installation de production »** à des petits effectifs d'élèves qui ne se reconnaissent pas dans le système scolaire traditionnel ou qui se destinent au métier d'usineur en métallurgie.



L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a pour mission de répondre aux demandes des chefs d'entreprise et se positionne en tant qu'interlocuteur local privilégié, en les accompagnant dans leurs problématiques et en assurant leur mise en réseau avec les personnes ressources.

ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION / REPRISE D'ENTREPRISE

L'intercommunalité soutient activement la création / reprise d'entreprise par l'octroi d'une subvention à deux associations d'envergure nationale : Réseau entreprendre et Initiative France, via son antenne Initiative Nord Seine-et-Marne (INSM).

Ces deux associations soutiennent la création d'entreprise en délivrant des prêts d'honneur, sans intérêt, aux porteurs de projets et par l'accompagnement des bénéficiaires post-crédation pendant deux ans.

La subvention de Marne et Gondoire aura participé en 2025 à créer ou maintenir 19 entreprises sur le territoire, représentant 64 emplois sauvés ou créés.

En parallèle, le service développement économique de Marne et Gondoire poursuit son accompagnement des porteurs de projets de premier niveau et favorise la mise en relation des créateurs avec les structures d'accompagnement à la création adéquates.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DANS LEURS DÉVELOPPEMENT OU DIFFICULTÉS

De manière plus globale, la communauté d'agglomération accompagne les entreprises dans leur quotidien en nouant des partenariats avec les organismes consulaires. Avec une politique de développement économique engagée en faveur des TPE/PME du territoire, elle entend par ce moyen contribuer au développement de l'économie de proximité et renforcer ainsi son attractivité territoriale.

- La **Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Île-de-France (CMA IDF)** a pour mission d'accompagner les entreprises du secteur de l'artisanat, depuis la création jusqu'à leur transmission, en passant par tous les stades de leur développement. **Marne et Gondoire et la CMA IDF ont renouvelé leur engagement pour les artisans du territoire en 2025**, au travers d'une convention triennale d'objectifs et de moyens. Considérant la convergence des ambitions portées avec sa politique de développement économique, l'intercommunalité s'engage à apporter un soutien financier à l'action de la CMA IDF sur son territoire.
- Forte de ce succès dans l'accompagnement des entreprises artisanales, **la communauté d'agglomération a également signé cette année une convention de prestations avec la chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Seine-et-Marne, visant à co-financer les accompagnements des entreprises** implantées à Marne et Gondoire. Acteur engagé du développement économique au cœur des dynamiques entrepreneuriales seine-et-marnaises, la CCI accompagne la transformation des entreprises, favorise le développement économique des territoires, et répond aux besoins en compétences des entreprises en accompagnant, par la formation, les individus dans leur parcours professionnel.

L'accompagnement des entreprises se manifeste également par **le développement de cycles de formation en intelligence artificielle**. Quatre sessions de formation ont ainsi été proposées aux entreprises du territoire, en 2025, dont chacune a rassemblé une vingtaine de participants.



2

**CONVENTIONS
DE PRESTATION
TRIENNALES**
avec la CCI et la CMA



64

**EMPLOIS CRÉÉS
OU SAUVÉGARDÉS**
grâce à la subvention
de Marne et Gondoire



ACCOMPAGNEMENT À L'IMPLANTATION

Trouver le bon emplacement pour une entreprise est un enjeu de taille à la fois pour l'avenir de l'activité et pour le bon fonctionnement du territoire. La communauté d'agglomération facilite cette recherche en mettant à disposition, via marneetgondaire.fr (rubrique Développement économique > S'implanter) et la plateforme bureauxlocaux.com, toutes les annonces relatives aux mises en vente ou en location des locaux d'activité par les professionnels de l'immobilier sur les 20 communes du territoire.

ANNUAIRE DES ENTREPRISES DE MARNE ET GONDOIRE

Afin de favoriser la consommation locale, un annuaire des entreprises du territoire est disponible sur marneetgondaire.fr (rubrique Développement économique > Annuaire des entreprises). Il permet de trouver facilement et d'avoir des informations sur chaque acteur économique local. À travers un espace personnalisé, cet annuaire donne la possibilité aux chefs d'entreprise de compléter et renseigner eux-mêmes les informations les concernant.

ANIMATION DE RÉSEAUX

Consciente que les chefs d'entreprises du territoire partagent des problématiques communes et ont un besoin d'informations pertinentes et adaptées, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'engage dans la constitution et l'animation de réseaux d'entreprises à l'échelle locale. Rassembler des chefs d'entreprise d'une même zone d'activité autour de thématiques qu'ils partagent, les mettre en réseaux et par cela favoriser les interactions, leur apporter une information pertinente, sont autant d'enjeux qui participent à la vitalité économique du territoire. Afin d'apporter des réponses sur mesure aux besoins des acteurs économiques du territoire, le service du développement économique de Marne et Gondoire s'engage au quotidien en allant à la rencontre de ses chefs d'entreprises.

- En 2025, l'intercommunalité a ainsi organisé des rendez-vous majeurs qui ont été adaptés spécifiquement aux besoins des chefs d'entreprises rencontrés sur le terrain autour des thématiques de l'emploi, de l'intelligence artificielle, de la décarbonation. Le 12 juin dernier s'est notamment tenue la **deuxième soirée dédiée à l'intelligence artificielle « L'IA, au service de votre compétitivité »**, réunissant plus de 120 participants qui se sont vus proposer diverses sessions de formations à l'IA, ainsi qu'un programme d'expérimentation pour leur permettre de pleinement se saisir de l'IA comme outil professionnel. Cet événement a permis à 8 entreprises de concrétiser leur démarche IA auprès des partenaires de l'événement.
- Des petits déjeuners ont également été organisés dans les ZAE, à Lamirault, en partenariat et en présence des acteurs économiques et institutionnels de Paris- Vallée de la Marne, et à Chalifert. Ces rendez-vous sont particulièrement appréciés des acteurs économiques et permettent aux entreprises nouvellement installées et aux futurs arrivants de se rencontrer et de déclencher des collaborations professionnelles.
- Par ailleurs, en accueillant des associations d'entreprises pour leurs master class ou en proposant des exposés thématiques au cours d'événements de clubs d'entreprises, l'intercommunalité participe au renforcement du tissu économique local. Ces événements permettent de transmettre de l'information adaptée aux besoins locaux des chefs d'entreprises, fédérer les réseaux en favorisant le partage de bonnes pratiques et le développement d'affaires et relever des problématiques économiques afin de toujours mieux adapter les actions aux besoins du terrain.
- Enfin, Marne et Gondoire accueille les comités d'engagement des associations d'aide à la création-reprise d'entreprise actives sur le territoire. Ces comités d'engagement octroient des prêts d'honneur à taux 0 à des créateurs et repreneurs. En 2025, l'intercommunalité a ainsi accueilli trois de ces comités.



5

RENDEZ-VOUS ÉCONOMIQUES

en 2025 rassemblant plus d'une centaine d'entreprises



+ DE 120 PARTICIPANTS

à la soirée

« L'IA AU SERVICE DE VOTRE COMPÉTITIVITÉ »

2 200

FICHIERS ENTREPRISES

du territoire mis à jour en 2025 grâce à l'IA.



Moulin de Jossigny

LE TOURISME



Le tourisme est une composante de la compétence développement économique qui s'exerce notamment à travers les missions confiées à l'office de tourisme intercommunal, Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC) créé en décembre 2005 par la communauté d'agglomération.

L'office de tourisme assure :

- L'**accueil et l'information touristique** sur le territoire de Marne et Gondoire
- La **promotion touristique** du territoire
- L'organisation d'**événements** à portée touristique en lien avec les acteurs locaux
- La gestion de la **halte fluviale** à Lagny-sur-Marne, du **Moulin Russon** à Bussy-Saint-Georges, de la **Maison de la Nature** à Ferrières-en-Brie, du **Moulin de Belle-Assise** à Jossigny et, depuis cette année, de la **Maison des Mobilités**.

Il accueille les visiteurs dans l'espace situé rue du Chemin de Fer à Lagny-sur-Marne.

L'office de tourisme assure, par ailleurs, la billetterie des centres culturels, grands événements intercommunaux et sites partenaires. Des visites guidées du territoire sont proposées (adultes et scolaires). Du centre historique de Lagny aux bords de Marne, en passant par l'esplanade des religions à Bussy-Saint-Georges et la Dhuis à Carnetin, l'histoire singulière de Marne et Gondoire est ainsi mise en valeur. Des visites en langue des signes ont également été ajoutées au calendrier dans une démarche d'inclusion des publics.



10 300 ACTES
DE RENSEIGNEMENTS
en 2025



86 %
TAUX DE CONFORMITÉ
aux exigences nationales
de qualité



1 000 PERSONNES
dont 830 scolaires
ont suivi les visites guidées
de l'office de tourisme

GRANDES ORIENTATIONS & RÉALISATIONS

Un réseau autour de la valorisation du patrimoine de Marne et Gondoire

- Les **Journées Européennes du Patrimoine** sont un rendez-vous attendu ! Cette année, la 42^e édition s'est tenue les 20 et 21 septembre. Une trentaine de partenaires publics, privés, associatifs ont proposé ateliers, visites commentées, démonstrations, spectacles, concerts ... soit plus de 73 activités. Cette programmation a séduit très largement puisque malgré une météo mitigée, plus de 4 000 visites ont été enregistrées.
- Vecteurs d'attractivité, les métiers d'art sont mis, chaque année, en lumière lors des **Journées européennes des métiers d'art** début avril. 40 ateliers ont ouvert leurs portes en 2025. La filière est valorisée par Seine-et-Marne Attractivité avec le label Artisans du Tourisme, dont 11 professionnels bénéficient cette année.

Cette année 200 scolaires ont bénéficié d'ateliers avec des professionnels : une belle façon de découvrir les métiers et peut-être de susciter des vocations. Par ailleurs, un atelier de broderie en langue des signes a été proposé. En 2025, l'artisanat d'art s'est également invité dans la programmation de la Maison de la Nature : teinture végétale, savonnerie, enluminure.

Sensibilisation et formation des prestataires touristiques

- L'office de tourisme **apporte son expertise aux professionnels du tourisme** (développement durable, pilotage des outils numériques...) et les accompagne à la demande. Il développe par ailleurs sa présence sur les réseaux sociaux afin d'assurer une visibilité maximale au territoire de Marne et Gondoire. Il accompagne le développement de l'offre touristique et, avec son service commercialisation, démarche les groupes pour stimuler la fréquentation.



MARCHÉ DE NOËL

Un succès renouvelé pour l'office de tourisme qui a reconduit du 5 au 14 décembre 2025 son marché de Noël intercommunal sur les bords de Marne.

Circuits courts, produits locaux, artisanat d'art sont les maîtres-mots de cet événement qui a enchanté petits et grands avec un programme d'animations variées.

La manifestation a été organisée avec la complicité des communes de Lagny-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne et Pomponne, en partenariat avec la région Alsace, invitée d'honneur.

Promotion de la découverte du territoire en mode doux

La randonnée ou balade pédestre est un moyen décarboné de découvrir le patrimoine. L'office de tourisme a fait la promotion du territoire de Marne et Gondoire et de son offre au **salon Destination Nature**, le rendez-vous parisien des activités de pleine nature et des loisirs alternatifs, où il a noué près de 630 contacts. Le guide « **Les itinéraires à pied en Marne et Gondoire** » est un document très plébiscité avec ses 14 itinéraires qui intègrent de nombreux points d'intérêt patrimonial ou gourmand (restaurants ou producteurs) et dont 9 sont directement accessibles en train ou en RER A depuis Paris.

La randonnée n'est pas seulement une activité sportive, c'est une véritable invitation à explorer, partager et s'émerveiller grâce à des événements dédiés :

- Vendredi 16 mai : la « **balade crépusculaire** » invitait les 280 inscrits à découvrir les paysages des bords de Marne de Thorigny-sur-Marne à Torcy, guidés par la lumière du coucher de soleil... et par les offices de tourisme de Paris - Vallée de la Marne et Marne et Gondoire en partenariat avec le Codérando 77.
- Dimanche 8 juin : la « **Rando gourmande** » initiée par Seine-et-Marne Attractivité a emmené 150 participants au départ de la Ferme de Saint-Thibault-des-Vignes sur une boucle de 14 kilomètres ponctuée de 3 pauses gourmandes. L'objectif : valoriser les circuits courts, soutenir notre agriculture de proximité et faire (re)découvrir nos paysages sous le signe de la convivialité.
- Samedi 28 et dimanche 29 juin : la 3^e édition du **festival Rando & Nature**, co-organisé avec le SIETREM, accueillait les visiteurs à la Maison de la Nature avec au programme randonnées et éco-ateliers.
- Lundi 8 et vendredi 12 septembre : Marne et Gondoire est traversée par un nouvel itinéraire de grande randonnée : Le **GR® 15 « Vallée de la Marne »**. Inauguré en dix étapes entre le 30 août et le 21 septembre par les 5 comités départementaux et la FFR (Fédération française de Randonnée) Île-de-France, 2 étapes de son inauguration ont eu lieu à Lagny-sur-Marne : une arrivée festive et conviviale accueillant 35 participants et un départ gourmand dans une ambiance chaleureuse et ensoleillée pour 70 randonneurs.

Toutourisme

- Cela peut paraître anecdotique mais c'est une réalité nationale : de très nombreux propriétaires de chien partent en vacances avec leur animal. L'Office de Tourisme de Marne et Gondoire a donc adhéré au label « Office de Toutourisme » et réserve un accueil personnalisé aux visiteurs à quatre pattes : guide du toutourisme (où dormir, manger, quelles activités pratiquer...), friandises et sacs à déjections. Des balades canines sont organisées pour une découverte adaptée du territoire.

Avec les différents accueils hors de ses murs, l'équipe de l'office de tourisme a touché 3 500 personnes en 2025.

La valorisation du territoire se fait également grâce aux outils numériques. Citons le site internet et les réseaux sociaux, mais aussi les circuits de découverte via l'application Baludik, gratuite pour les visiteurs. Déjà 20 parcours différents ont été scénarisés pour découvrir le patrimoine grâce à une histoire et des étapes ludiques.



Fréquentation de la halte fluviale et valorisation des bords de Marne

- Le ponton de plaisance a accueilli 70 bateaux entre avril et octobre 2025, des plaisanciers français, anglais ou néerlandais qui ont apprécié la halte fluviale et découvert le centre ville de Lagny-sur-Marne.
- Les balades fluviales sont plébiscitées par les habitants tout comme les touristes. **65 sorties ont été proposées pour un total de plus de 1 400 passagers.**

L'offre de balades fluviales se concentre autour de trois bateaux différents de capacités variées. Le bateau Félix, catamaran électrique, a séduit les passagers grâce à ses caractéristiques durables en phase avec les valeurs défendues par Marne et Gondoire Tourisme.

En janvier 2025, l'office de tourisme a fait la promotion de l'activité fluviale du territoire au salon Sloww ! à Agen. Une occasion de positionner la Marne comme véritable destination de plaisance.

C'est pourquoi, comme chaque année dans le cadre de la journée mondiale des océans, avec l'équipe de l'aquarium Sea Life, l'office de tourisme a accompagné une opération de nettoyage. Les températures élevées n'ont pas découragé les 30 participants.

Depuis 2018, Marne et Gondoire fait partie du collectif « **Cap sur la Marne** ». Piloté par Val de Marne Tourisme, avec Seine-Saint-Denis Tourisme et l'Office de tourisme Paris - Vallée de la Marne, ce collectif met en place un programme d'événements.

Outre les croisières fluviales qui agrémentent le programme estival, le collectif permet de proposer des randonnées pédestres le long de la Marne (la balade crépusculaire entre Thorigny-sur-Marne et Torcy en mai ou la découverte de la forêt des Vallières dans le cadre de la Nuit des Forêts en juin).



70 BATEAUX
en 2025



7 100 VISITEURS
au Moulin Russon

3 950 VISITEURS
à la Maison de la Nature

3 700 SCOLAIRES
accueillis en ateliers



1,6 M€
DE TAXE DE SÉJOUR
collecté en 2024



13 STAGIAIRES
futurs professionnels
du tourisme formés



Jardin de la Maison de la Nature

© Thomas Umiastowski

Le Moulin Russon, la Maison de la Nature et le Moulin de Belle-Assise

- L'équipe du **Moulin Russon**, composée d'un animateur du patrimoine et d'une chargée de médiation et de programmation, a assuré l'accueil de plus de 7 000 visiteurs en 2024. Ce site demeure un **lieu de découverte et d'apprentissage incontournable** 20 ans après son ouverture. Le moulin est labellisé « Tourisme et Handicap » garantissant un accueil adapté aux publics en situation de handicap. Des visites en langue des signes ont été proposées avec succès, améliorant l'accessibilité pour les publics sourds et malentendants.
- L'équipe de la **Maison de la Nature**, composée d'une facilitatrice et de deux apprentis en BTS Gestion et Protection de la Nature, **transforme le jardin en un véritable support d'expérimentation**. Les scolaires plébiscitent le lieu pour les séances autour du jardinage, compostage, biodiversité, recyclage et économies d'eau. Les adultes participent à des cours de jardinage un samedi par mois. Les événements comme la Semaine européenne de la réduction des déchets, Tous au compost et la Fête de la transition écologique ont mobilisé le public autour des pratiques écoresponsables. 12 familles participent au compost partagé, ce qui a permis de détourner 0,91 tonne de biodéchets en 2025. La Maison de la Nature est site vitrine du Réseau Compost Citoyen Île-de-France, respectant les 9 critères d'exemplarité.
- **Le Moulin de Belle-Assise** à Jossigny a ouvert ses portes à l'occasion des Journées européennes du patrimoine ainsi que lors de visites estivales ponctuelles.
- L'équipe de la Maison de la Nature et du Moulin Russon anime de nombreux ateliers dans les écoles, les médiathèques ou d'autres événements organisés sur le territoire. Sciences participatives, création de nichoirs pour oiseaux, confection de terrarium sont des thèmes appréciés.

Taxe de séjour

- La taxe de séjour est de **1,6 M€ pour l'année 2024**. La taxe de séjour additionnelle mise en place par le Département est en vigueur depuis le 26 septembre 2016 sur le territoire. Une taxe de 15 % a par ailleurs été instaurée en 2018 au profit de la Société du Grand Paris. En janvier 2024, une taxe additionnelle de 200 % a été ajoutée par Île-de-France Mobilités dans notre région. Rappelons que le produit de la taxe de séjour collectée par les hébergeurs auprès de leurs clients est affecté aux dépenses liées à la **valorisation touristique et la gestion des parcs naturels**.





ARTS & LETTRES

/ Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier

/ Les grands événements et festivals

/ Le conservatoire intercommunal

/ Le réseau des médiathèques

/ Culture et handicap

Depuis sa création, la communauté d'agglomération accorde à la culture une place de choix au cœur de son territoire, désireuse d'en faire un véritable outil fédérateur auprès des habitants de Marne et Gondoire.

Ainsi, depuis de nombreuses années, elle mène des actions culturelles sur l'ensemble du territoire en faveur de la diffusion et de la création artistique (spectacles vivants, musique, arts visuels), avec l'objectif de permettre à tous les publics de profiter d'une offre riche et de qualité. Pour cela, des équipements culturels dédiés gérés par la communauté d'agglomération sont répartis sur l'ensemble du territoire : un réseau de 13 médiathèques, un conservatoire intercommunal proposant l'enseignement de la musique et des arts plastiques et le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier accueillant notamment le musée intercommunal.



© Chloé Pinot

LE PARC CULTUREL DE RENTILLY - MICHEL CHARTIER, ÂME CULTURELLE DE MARNE ET GONDOIRE

Véritable poumon vert au cœur du territoire, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier allie propositions artistiques et culturelles, patrimoine et espaces paysagers.

Composée du château de Rentilly, musée intercommunal, d'une bibliothèque dans la salle des trophées et d'une salle de spectacles, la diversité de ses espaces permet une ouverture culturelle riche et variée, grâce à une programmation artistique destinée à un large public. Les festivals de Marne et Gondoire, inscrits à la fois au cœur du domaine et sillonnant le territoire, renforcent l'ambitieuse politique culturelle d'accès à la culture pour tous, que la communauté d'agglomération s'est fixée.

L'ART AU CŒUR DU PARC

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier souligne la volonté de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire d'en faire un lieu dédié à l'art, au service de la valorisation de la création. Toutes les formes y sont représentées, du spectacle vivant aux expositions d'art visuel.

Des spectacles et rencontres tout au long de l'année

Des spectacles et des ateliers sont largement proposés au jeune public, tous les mercredis ainsi que certains dimanches et pendant les vacances scolaires, dans le cadre d'une programmation printemps-été et automne-hiver. Le public adulte est, quant à lui, invité à des rencontres avec des artistes, des conférences autour de l'art, des visites du domaine ou des expositions en cours. Chaque week-end, un large public a la possibilité de participer à un rendez-vous au Parc culturel, allant de la visite d'exposition à des rendez-vous botaniques, d'un atelier jeune public à un concert pour les tout-petits.

La programmation pluridisciplinaire permet de découvrir des spectacles très différents : théâtre, danse, marionnettes, conte, théâtre d'objets ou bien encore musique. Les compagnies ou artistes invités sont nationalement ou internationalement reconnus.

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier accueille des compagnies à l'occasion de « résidences » permettant la création – ou la poursuite de création – de leur spectacle au sein de l'espace des arts vivants. Certains de ces artistes mènent également des actions culturelles sur le territoire en direction des publics scolaires ou de structures spécialisées.

OUVERTURE DU PARC
CULTUREL DE RENTILLY
09/2006



RÉHABILITATION
DU CHÂTEAU
11/2014



+ DE 1 500
VISITEURS

SUR LE 1^{ER} MOIS D'OUVERTURE
DE L'EXPOSITION

9 522

VISITEURS POUR
L'EXPOSITION
**HISTOIRE(S)
DE CHÂTEAU(X)**



LE CHÂTEAU DE RENTILLY

Ouvert à tous les publics, le château est un lieu de vie artistiquement foisonnant dans lequel il est possible de voir une exposition, découvrir des œuvres anciennes et contemporaines, participer à une expérience de création d'œuvre en famille ou en groupe, rencontrer des artistes, écouter un concert, assister à des visites thématiques et originales, partager avec ses enfants des propositions de jeux artistiques. Une équipe de médiation accueille et renseigne les visiteurs.

Le musée intercommunal favorise le déploiement du projet culturel autour des arts visuels avec l'accueil d'une collection permanente mise en lumière lors d'expositions thématiques. Après le succès de l'exposition *Histoire(s) de château(x)* qui a accueilli 9 522 visiteurs entre septembre 2024 et juillet 2025, l'exposition **Éclats de couleur s'est ouverte le 19 septembre 2025**, à la veille des Journées européennes du patrimoine. Cette nouvelle exposition, qui se tient au château de Rentilly jusqu'en juillet 2026, invite les visiteurs à traverser le monde de la couleur à partir de la collection du musée intercommunal riche d'œuvres datant de la fin du XIX^e siècle, avec lesquelles entrent en résonance celles de collections particulières et d'artistes contemporains.

Un espace de médiation accueille les enfants et les familles permettant une appropriation des œuvres d'une manière ludique. Le château de Rentilly, musée intercommunal accueille de nombreux groupes, écoles, centres de loisirs, structures pour public handicapé, etc.

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier participe depuis plusieurs éditions à l'**opération Jardins ouverts** sous l'égide de la Région Île-de-France ; ce dispositif mettant à l'honneur la création contemporaine a été reconduit durant l'été 2025.

Ouverture du château en continu

En 2025, le château de Rentilly, musée intercommunal a accueilli ses visiteurs les mercredis, samedis et dimanches en période scolaire, et a étendu son ouverture durant les vacances scolaires.

Au cours de l'été 2025, le musée a maintenu l'ouverture de son second étage offrant au public la possibilité de participer au dispositif *Les temps d'art* autour de la réalisation d'une œuvre collective. Le public juilletiste et aoûtien a également pu profiter de la Micro-Folie, musée numérique, installée au château pour l'été.

Des ateliers et animations ludiques autour des arts ont eu lieu tout l'été, aussi bien au Parc culturel que dans les médiathèques du territoire, pour le tout public et/ou pour les groupes, portés par l'équipe de médiation du musée intercommunal. 1 140 visiteurs ont été accueillis au cours de l'été 2025.



L'ÉVEIL ET LA SENSIBILISATION AUX ARTS ET À LA CULTURE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Au-delà de ses missions de diffusion et de promotion des arts vivants et visuels, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier mène une mission d'accès à la connaissance, d'éveil, d'initiation et de sensibilisation aux arts et à la culture pour tout type de public : classes, associations, centres de loisirs, foyers d'accueil, centres sociaux et professionnels (enseignants, bibliothécaires).

En ce sens, il s'attache à développer l'accueil des groupes par le biais d'une médiation de qualité adaptée à chacun des publics. Les groupes scolaires (tous niveaux confondus) représentent la majorité des groupes accueillis. Entre septembre 2024 et août 2025, l'équipe de médiation a accueilli au Parc culturel ou hors-les-murs 357 groupes dont 244 groupes scolaires de la maternelle au lycée et 5 groupes en formation supérieure. Des visites et ateliers ont été organisés autour de l'art, de la botanique, des expositions ou de la découverte du domaine.

Parcours artistiques et culturels

De nombreux parcours artistiques et culturels sont mis en place chaque année par le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier et proposés aux classes de tous niveaux.

Au cours de la première moitié de l'année 2025, l'équipe de médiation a été force de proposition pour concevoir des **parcours de visites thématiques autour de l'exposition Histoire(s) de château(x)**.

Contes de fées, architecture, techniques artistiques ou bien encore figure du château ont été parmi les thématiques développées lors de ces parcours. Cinq classes du territoire ont bénéficié de ces propositions. D'autres parcours liés à l'exposition *Éclats de couleur* ont été mis en place dès septembre 2025.

Depuis 2018, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier participe au **dispositif Triple Mix(te)s**, aux côtés de La Ferme du Buisson de Noisiel et du Centre Photographique d'Île-de-France à Pontault-Combault. Poursuivi en 2025, ce dispositif destiné aux lycéens les invite à être tout à la fois acteurs et créateurs, au sein de divers ateliers encadrés par des artistes. L'artiste Mathilde Geldhof, déjà engagée dans ce projet en 2024, a poursuivi les rencontres avec les lycéens de trois classes du lycée Van Dongen de Lagny-sur-Marne.

La classe, l'œuvre / Nuit européenne des musées

En mai 2025, s'est tenue la Nuit européenne des musées au château permettant la restitution du dispositif national *La classe, l'œuvre*. Ce dispositif a permis à plusieurs classes d'écoliers et de lycéens de se familiariser avec les collections du musée au cours de séances menées autour d'une œuvre.

MICRO-FOLIE

Découverte d'un musée numérique

En septembre 2021, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier s'est doté d'une Micro-Folie, musée numérique proposé par le ministère de la Culture et porté par La Villette. La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a fait le choix de proposer ce dispositif dans une forme itinérante. La Micro-Folie est proposée ou mise à disposition des communes, écoles, centres de loisirs, centres sociaux, etc. Elle a ainsi vocation à rayonner sur l'ensemble de l'intercommunalité pour un accès renforcé et élargi aux œuvres d'art.



357 GROUPES
entre sept. 2024 et août 2025

1 162
SPECTATEURS
pour la 17^e édition du festival

FRISSON BAROQUE

5 JOURS DE FESTIVAL
ET 12 REPRÉSENTATIONS

6 800
SPECTATEURS
pour la 20^e édition du festival

PRINTEMPS DE PAROLES

6 JOURS DE FESTIVAL
ET 89 REPRÉSENTATIONS

2 067
SPECTATEURS
pour la 10^e édition du festival

AUTOMNE JAZZ

LORS DE 11 CONCERTS
ET 1 PROJECTION

31
SÉANCES DE
MICRO-FOLIES
ont été proposées en 2025
+ séances en accès libre
de mi-juillet à fin août

LES GRANDS ÉVÉNEMENTS ET FESTIVALS

FESTIVAL FRISSON BAROQUE



Du 29 janvier au 2 février 2025 s'est tenue la dix-septième édition du festival des arts baroques Frisson baroque.

Elle a accueilli six concerts ou spectacles musicaux au cours de 12 représentations (dont trois destinées au jeune public), dans les communes de Collégien, Montévrain et Jossigny ainsi qu'au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier où le public nombreux a été accueilli au château, au cœur de l'exposition, dans la salle des trophées et à l'espace des arts vivants.

FESTIVAL LES RITOURNELLES



Les Ritournelles est un festival entièrement consacré au jeune public.

Depuis 2013, ce temps fort musique et jeune public permet aux enfants du territoire de découvrir la musique dans toute sa diversité (musique baroque, du monde, improvisée ou bien encore blues) à l'occasion de concerts nomades joués dans les écoles de Marne et Gondoire. À ces concerts en milieu scolaire s'ajoutent également des concerts donnés dans des structures d'accueil du public empêché ainsi que dans les lieux culturels de la communauté d'agglomération pour le tout public, principalement familial. En 2025, le festival est allé à la rencontre de 1 840 enfants répartis dans 76 classes de maternelle et d'élémentaire, à l'occasion de 31 concerts. Cinq concerts ont également été donnés dans des structures d'accueil spécialisées, devant environ 80 personnes. Le public familial a, quant à lui, pu profiter de trois concerts et d'un atelier dans les médiathèques du territoire, ainsi que de trois spectacles musicaux au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier.

31 concerts devant 1 840 élèves des écoles du territoire, 5 concerts destinés au public empêché.

FESTIVAL PRINTEMPS DE PAROLES



En 2025, le festival PrinTemps de paroles a fêté sa vingtième édition qui s'est tenue du 20 au 25 mai à Chanteloup-en-Brie, Ferrières-en-Brie, Dampmart, Guermantes et au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier. Cette nouvelle édition a invité le public à six jours de festival lui offrant pas moins de 89 représentations.

Le public, fidèle et nombreux, a assisté à des spectacles de rue, de cirque, de théâtre, de musique, témoignant de la richesse et de la diversité des propositions artistiques.

FESTIVAL PIANO SI, PIANO LA



Avec sa quatrième édition, le festival Piano Si, Piano La continue de susciter l'engouement du public pour cet instrument et ses multiples facettes.

Du 26 au 29 juin, le festival a accueilli 450 spectateurs, leur offrant cinq concerts, dont un donné par les élèves du conservatoire intercommunal. Ces rendez-vous autour d'un répertoire éclectique, allant de Schubert au jazz en passant par un spectacle avec la célèbre Emma la clown, ont eu lieu au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier et dans les Salons d'honneur de l'Hôtel de ville de Lagny-sur-Marne.

En amont du festival, 14 concerts ont été joués devant les enfants d'une quinzaine de classes du territoire, ainsi qu'à l'intention de cinq groupes de centres de loisirs. Ces concerts, donnés par des élèves du conservatoire ont eu lieu dans les différentes antennes du conservatoire.

450 spectateurs pour cette nouvelle édition du festival Piano Si, Piano La.

VACANCES AU PARC



Les 5 et 6 juillet, le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier a accueilli enfants et familles pour la quatrième édition de Vacances au Parc, événement culturel et ludique. Une nouvelle fois, les propositions multiples et diversifiées du week-end ont réjoui les visiteurs : structures à grimper, ateliers menuiserie et maroquinerie, ateliers cirque, contes, marionnettes à jouer, manège à propulsion parentale, jeux sportifs... sans oublier des concerts dont certains donnés par des élèves du conservatoire intercommunal. Chacun a pu y trouver son bonheur.

1 250 visiteurs/spectateurs pour l'édition 2025 de Vacances au Parc.

FESTIVAL AUTOMNE JAZZ



La dixième édition du festival Automne jazz, en Marne et Gondoire a eu lieu du 7 au 12 octobre 2025, assurant un véritable tour du monde musical pour les spectateurs, toujours très nombreux. Au cours de cette édition, le public a pu assister à huit concerts différents (onze représentations dont une destinée au jeune public), ainsi qu'un ciné-jazz.

2 067 spectateurs pour la 10^e édition du festival Automne Jazz.

6 jours de festival et 8 concerts à Lagny-sur-Marne, Collégien, Chalifert et au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier.



250
PROPOSITIONS
EN PRATIQUE COLLECTIVE



+ DE 2 500
ÉLÈVES



137
MUSICIENS ENSEIGNANTS
& INTERVENANTS



LE CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL

En 2025, le Conservatoire de Marne et Gondoire conforte et développe les deux disciplines qui le composent : la musique et les arts plastiques.

Fort de plusieurs sites d'enseignement musical au sein du territoire de Marne et Gondoire, de deux sites associés situés à Magny-le-Hongre et Bailly-Romainvilliers et d'un site dévolu à l'enseignement des arts plastiques, le conservatoire intercommunal offre de véritables lieux de rencontres et d'échanges. Il œuvre pour renforcer l'accès à l'art et à la culture pour l'ensemble des habitants du territoire, y compris ceux ne disposant pas d'école de musique ou des beaux-arts dans leur ville.

Le conservatoire intercommunal offre une approche diversifiée de l'enseignement artistique. Il met en place de nombreux projets pédagogiques impliquant les élèves mais aussi des actions hors-les-murs et dans les quartiers politiques de la ville, et mène un travail en lien avec le milieu associatif.

En 2025, le conservatoire compte plus de 2 500 élèves, dont 214 inscrits dans les disciplines d'arts plastiques et une centaine inscrite dans des dispositifs tels que les orchestres à l'école, les classes à horaires aménagés « musique » à dominante vocale ou le projet *Crescend'O*. Il propose environ 250 propositions en pratique collective.

APPRENDRE LA MUSIQUE ET LES ARTS PLASTIQUES EN MARNE ET GONDOIRE

L'enseignement de la musique

Le fonctionnement du conservatoire intercommunal repose sur un maillage territorial permettant un accès facilité à la pratique musicale. La diversité de ses disciplines et de ses parcours pédagogiques permet au plus grand nombre de bénéficier d'une éducation artistique de qualité.

Des pédagogies innovantes permettent de découvrir des musiques classiques, actuelles, traditionnelles. La pratique collective occupe une place importante et est très développée au sein du conservatoire, favorisant la pratique amateur et permettant une vie musicale foisonnante sur le territoire.

L'enseignement des arts plastiques

Depuis septembre 2022, le conservatoire intercommunal a intégré à ses enseignements celui des arts plastiques. **Gravure, modelage, dessin, peinture** sont les disciplines enseignées, aussi bien aux enfants à partir de 5 ans qu'aux adultes. En 2025, un travail autour des arts numériques est initié. De nouvelles approches pédagogiques se développent pour une approche artistique diversifiée et un plus grand rayonnement des projets sur le territoire.



LE PROJET CRESCEND'O

Le projet *Crescend'O* s'inscrit dans la continuité du projet *Démos* dont il reprend les valeurs et modalités pédagogiques. Ce projet est **destiné aux jeunes habitants ayant un accès limité à l'apprentissage de la musique et désireux de s'initier à la pratique instrumentale en orchestre.**

En septembre 2025, une troisième promotion a débuté pour 3 ans. À l'instar des précédents, ce nouvel orchestre fédère une cinquantaine d'enfants accompagnés de musiciens professionnels, en partenariat avec quatre communes du territoire : Montévrain, Thorigny-sur-Marne, Lagny-sur-Marne et Collégien. Ce dispositif d'apprentissage par la pratique de l'orchestre permet à des enfants éloignés de la culture de « faire de la musique ensemble ».

LE PROJET FORTISSIMO

Le projet *Fortissimo* a été imaginé et construit pour faire suite à *Crescend'O* afin de permettre aux jeunes élèves ayant suivi ce dispositif de **poursuivre leur apprentissage de la musique en orchestre.**

Ce projet, passerelle vers la pratique orchestrale, est ouvert également à l'ensemble des élèves qui suivent un cursus instrumental au conservatoire.

LES JEUNES VOIX

Ouvert à la rentrée 2022, le cursus mettant à l'honneur la voix et destiné aux enfants à partir de 7 ans a suscité beaucoup d'intérêt de la part des usagers du conservatoire. En 2025, les effectifs de ce dispositif ont plus que doublé. De nouveaux intervenants rejoignent l'équipe pédagogique déjà en place avec pour objectif la création d'un opéra pour enfants. Ainsi ces ateliers « Jeunes voix » permettent aux enfants intéressés par la pratique vocale de la rattacher à un projet concret et complet.



49
ÉCOLES
dans le dispositif de
découverte musicale



16
COMMUNES



297
CLASSES

± **6 000** ÉLÈVES



18
INTERVENANTS
(15 pour la musique et
3 pour les arts plastiques)



LA PRATIQUE ARTISTIQUE À L'ÉCOLE

L'école est un lieu privilégié pour découvrir et pratiquer la musique et les arts plastiques. Si depuis plusieurs années, la musique a pris place à l'école grâce à l'intervention de musiciens professionnels (dumistes) chargés de la faire découvrir aux enfants, la pratique des arts plastiques en milieu scolaire a été mise en place en 2024. Ainsi, la communauté d'agglomération s'engage dans ces apprentissages grâce à divers dispositifs dans les écoles primaires, élémentaires, maternelles et les collèges du territoire. Un travail en partenariat avec l'Éducation nationale permet la mise en place de ces interventions en milieu scolaire.

Au cours de l'année scolaire 2024/2025, ce sont 15 musiciens intervenants (dumistes) et 3 intervenants pour les arts plastiques qui ont dispensé des ateliers de pratique artistique dans 41 établissements scolaires pour 297 classes maternelles et élémentaires, soit 6 000 élèves. Les ateliers sont organisés sur des thématiques concertées avec les écoles et sont axés sur l'écoute, l'invention, la pratique et la découverte musicale ou visuelle. Les projets pédagogiques sont établis et construits en concertation par l'équipe enseignante et le musicien intervenant.

Le dispositif de découverte musicale est complété par des actions culturelles plus larges : concerts à l'école, spectacles musicaux, visites des sites du conservatoire intercommunal, rencontres avec des musiciens professionnels. Une école du territoire bénéficie également du dispositif de classes à horaires aménagées musique (CHAM), axé sur la pratique vocale.

Concernant les élèves des collèges du territoire, un collège bénéficie d'une classe orchestre, de la 5^e à la 3^e, prise en charge par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, tandis qu'un deuxième collège bénéficie de classes à horaires aménagés musique, à dominante vocale, de la 6^e à la 3^e. Des ateliers « percussions urbaines » sont également dispensés dans un troisième collège du territoire. Des actions culturelles ponctuelles (atelier, conférence...) sont développées au sein des classes de lycée du territoire par des musiciens du conservatoire.



© Thomas Umiasztowski

LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Depuis le 1^{er} février 2016, les médiathèques de Marne et Gondoire fonctionnent sur le principe de la mise en réseau des équipements permettant ainsi de mutualiser aussi bien des moyens que des ressources. Après le vote en octobre 2023 de la compétence « Lecture publique » par le conseil communautaire, ce réseau de lecture publique compte depuis 2024 les 13 médiathèques de son territoire : bibliothèques de Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin (Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier), Chanteloup-en-Brie, Collégien, Dampmart, Gouvernes, Ferrières-en-Brie, Lagny-sur-Marne, Montévrain, Pomponne, Pontcarré, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne.

Ces services étendus donnent aux usagers la possibilité de :

- Rendre les documents empruntés dans l'une des 13 bibliothèques du réseau et non uniquement dans la bibliothèque ou médiathèque d'emprunt.
- Réserver un document et de le retirer dans l'une des 13 bibliothèques grâce à un service de navette hebdomadaire.

Une carte unique de prêt, commune à tous les établissements, permet à chacun des usagers, quel que soit son lieu d'inscription sur le territoire, l'emprunt de documents sur l'ensemble du réseau. Elle offre un accès gratuit à plus de 190 000 documents (livres, liseuses, CD, DVD et puzzles) ainsi qu'un accès gratuit à de nombreuses ressources numériques (presse en ligne, autoformations ou musique).

Le réseau des médiathèques de Marne et Gondoire dispose d'une offre riche et diversifiée de ressources numériques accessibles aux usagers inscrits dans l'une des 13 médiathèques de Marne et Gondoire.

Par ailleurs, il déploie une importante programmation d'animations sur des thématiques variées (plus de 430 propositions par an) et d'actions culturelles en direction de tous les publics dont les scolaires et publics éloignés (actions dans les quartiers « Politique de la ville », centres sociaux, etc.).

MISE EN PLACE DE LA RFID

La technologie RFID (Radio Frequency Identification) en bibliothèque est un système d'identification par radiofréquence offrant de nombreux avantages dont notamment celui de faciliter la gestion des transactions de prêt et de retour et d'optimiser le service aux usagers.

La mise en place de cette technologie permet plusieurs avancées bénéfiques pour le public et les bibliothécaires tels que la confidentialité des prêts, l'autonomie des usagers ou bien la rapidité des opérations de prêt, de retour et d'inventaire.

Depuis février 2024, **les bibliothécaires ont équipé tous les documents du réseau d'une puce RFID soit 190 000 livres, revues, CD, DVD**. Cette puce stocke des informations telles que l'identifiant du document facilitant les transactions de prêt et de retour grâce à un lecteur RFID ou un automate de prêt.

Grâce à ce système, les usagers peuvent emprunter ou retourner plusieurs documents en même temps, en les plaçant sur une borne RFID qui lit plusieurs étiquettes en une seule fois, accélérant ainsi le processus. **Plusieurs automates de prêt ont été déployés en décembre 2024 puis courant 2025** sur les cinq bibliothèques qui réalisent le plus d'emprunts de documents, à savoir celles de Lagny-sur-Marne, Bussy-Saint-Georges, Thorigny-sur-Marne, Montévrain et Collégien.

Le gain de temps résultant de l'optimisation des transactions offre aux bibliothécaires la possibilité de se consacrer à des missions de médiation et d'accompagnement des usagers, d'être plus présents dans les espaces publics pour conseiller, guider et échanger avec eux. Cela favorise un accueil plus personnalisé et une meilleure interaction avec le public.

Le système RFID en bibliothèque permet également de réduire le risque de troubles musculosquelettiques (TMS) chez les bibliothécaires en allégeant certaines tâches répétitives contraignantes et en réduisant la manutention. Par ailleurs, pour les établissements dotés d'automate de prêt, les usagers eux-mêmes sont en mesure d'effectuer leur propre prêt et retour et de retirer leurs réservations.



183 500
DOCUMENTS

(livres, CD, DVD, revues,
liseuses, puzzles)



40 746
PRÊTS EN MOYENNE
par mois

soit une augmentation de
+ de 1,6 % par rapport à 2024

Plus de 48 917 documents
réservés, soit une
augmentation de plus de
12 % par rapport à 2024



9 830
ABONNÉS ACTIFS

3 896
ABONNÉS
NOUVELLEMENT
INSCRITS DANS
LE RÉSEAU

POURSUITE DU PROJET AUTOUR DE LA LITTÉRATURE JEUNESSE AU CŒUR DU QUARTIER « POLITIQUE DE LA VILLE » D'ORLY PARC

Depuis 2018, le réseau des médiathèques initie un projet autour de la littérature jeunesse au sein du quartier Orly Parc de Lagny-sur-Marne. Face au succès et à l'engouement qu'il a suscité les premières années, le projet se poursuit en remplissant ainsi parfaitement son objectif de réduire les inégalités entre les territoires notamment en permettant l'émancipation des citoyens par l'éducation et la culture.

Mené en collaboration avec le centre socio-culturel Mix'City, ce projet vise à promouvoir la littérature auprès des enfants et de leurs parents ou accompagnants, résidents du quartier Orly Parc.

L'objectif est de sensibiliser à la lecture et à la littérature jeunesse et de participer à la réussite éducative et au soutien à la parentalité.

De multiples actions ont été menées, en ce sens, par les bibliothécaires et ont permis d'installer de façon durable le livre auprès des publics les plus éloignés de la littérature :

- Des ateliers de création autour de l'égalité et de la lutte contre les discriminations
- Des séances de sensibilisation à la lecture grâce aux contes et aux comptines, mais aussi par le biais de séances d'éveil musical ou autour de tapis narratif
- Le développement du fonds jeunesse et parentalité dans le centre socioculturel Mix'City.

« DES LIVRES À SOI », UN PROJET CONTRE L'ILLETTRISME

Initié en 2021, le programme de médiation visant à lutter contre l'illettrisme « Des livres à soi » se poursuivra jusqu'en juin 2026. Soutenu par le Centre de promotion du livre jeunesse en Seine-Saint-Denis (CPLJ 93,) et encouragé par la DRAC (direction régionale des affaires culturelles) d'Île-de-France, ce dispositif confère au livre une place centrale pour l'accès à la culture, favorisant les relations parents-enfants et l'inclusion sociale.

L'originalité de ce projet réside dans le fait que, pour prévenir l'illettrisme des enfants, c'est aux parents que l'on s'adresse. Le cœur du programme réside dans la « formation » des parents à la littérature jeunesse au sein de structures sociales de proximité (le centre socioculturel Mix'City et le centre de protection maternelle et infantile ou PMI de la maison des solidarités, à Lagny-sur-Marne). Axée sur une série d'ateliers menés par des acteurs de terrain autour des différentes formes d'albums, la formation permet aux parents de se familiariser et de s'appropriier les livres pour la jeunesse afin, ensuite, d'en partager pleinement la lecture avec leurs enfants.

Cette action vient renforcer la place du livre dans les structures sociales de proximité en y permettant un espace de lecture et la création d'un fonds jeunesse et parentalité.





Vue projetée de la réhabilitation de la Médiathèque de Lagny-sur-Marne.

FONDS PATRIMONIAL

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a été sollicitée par la Direction des affaires culturelles d'Île-de-France (DRAC) dans le cadre du plan national de signalement des fonds patrimoniaux.

Ce plan consiste à identifier, recenser et conserver les livres anciens dont sont parfois dotées les bibliothèques territoriales. C'est le cas du réseau des médiathèques de Marne et Gondoire qui possède un fonds ancien important, conservé à la médiathèque intercommunale Gérard-Billy à Lagny-sur-Marne. Ce fonds ancien, ainsi qu'un fonds local, se compose de 8 200 livres. Y figurent également des ouvrages rares ou précieux, notamment un recueil de sept incunables (ouvrages datant du début de l'imprimerie antérieure à 1 501) ainsi que six manuscrits d'histoire locale.

Depuis deux ans, un bénévole spécialiste en fonds ancien ainsi qu'une bibliothécaire du réseau opèrent un travail d'identification, de recensement, de préservation et de valorisation du fonds ancien. Plusieurs présentations thématiques ont permis de valoriser une partie de ces collections patrimoniales d'une grande richesse : *Les femmes et le livre* ; *Les récits de voyage à travers le monde (XVIII^e-XIX^e siècles)* ; *Les albums des expositions universelles de Paris au XIX^e siècle* ; *Les botanistes voyageurs*. De nouvelles actions de valorisation ont aussi été pensées afin de mettre en lumière l'importance de ce fonds. Un nouveau rendez-vous autour des livres anciens et des livres d'art a ainsi été créé pour faire découvrir au grand public quelques-uns des ouvrages du fonds patrimonial et les mettre en relation avec les beaux-livres de la salle des trophées de Rentilly.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LA MÉDIATHÈQUE GÉRARD-BILLY

Les travaux de rénovation énergétique de la médiathèque Gérard-Billy à Lagny-sur-Marne ont débuté en août 2025. Ils visent à améliorer le confort thermique du bâtiment, majoritairement vitré, en recréant une nouvelle façade et en intégrant un auvent afin de protéger les espaces des rayons du soleil et de la chaleur. Le parvis de la médiathèque, le hall d'entrée et l'espace du secteur jeunesse sont également impactés par les travaux. Les collections du secteur jeunesse restent en libre accès.

Pour maintenir le lien avec les différents partenaires et usagers, les bibliothécaires se déplacent dans les écoles, les crèches et les centres socio-culturels afin d'animer des actions hors-les-murs. Certaines programmations culturelles ont été déplacées dans d'autres établissements culturels de la ville.

RÉOUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE DE POMPONNE

En automne 2023, la bibliothèque Annie & Jean Philbert de Pomponne a dû momentanément fermer ses portes en raison d'une rupture de canalisation et d'infiltrations d'eau. Après plusieurs mois de travaux, la bibliothèque de Pomponne a rouvert ses portes dans un nouveau local fin 2025. Installée à proximité du groupe scolaire des Cornouillers, elle propose des collections destinées plus particulièrement aux enfants et à un public jeunesse. La bibliothécaire a de nouveau le plaisir d'accueillir petits et grands, tous les mercredis et samedis. Une programmation riche en animations culturelles a dynamisé cette réouverture.

RENDEZ-VOUS LITTÉRAIRES ET ACTIONS HORS LES MURS

Depuis plusieurs années, le réseau des médiathèques développe son offre d'actions hors-les-murs et de rendez-vous littéraires afin de répondre aux attentes de tous les publics.

En 2025, les bibliothécaires de Marne et Gondoire ont sillonné le territoire. En proposant une installation conviviale (nattes, transats et coussins) en extérieur, dans des parcs ou des jardins, les bibliothécaires ont conquis un public curieux, nouveau ou d'habités. Les bibliothécaires se sont aussi déplacés lors de manifestations communales : De l'Art au Jardin à Montévrain, l'Expo Manga à Lagny-sur-Marne, les Récrys de Pomponne, la Fête de la nature et des animaux de Collégien, Bussy en Fête ou encore la Fête de la transition à la Maison de la Nature à Ferrières-en-Brie...

Les rendez-vous littéraires ont été cette année l'occasion de toucher différents publics. Plusieurs comités de lecture se sont retrouvés lors de rencontres afin de partager et de débattre autour d'œuvres littéraires à l'occasion du Festival du premier roman de Chambéry, des lectures partagées ou encore du Prix de l'Europe.

CULTURE ET HANDICAP

Depuis de nombreuses années, le réseau des médiathèques, le conservatoire intercommunal et le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier mènent un travail en direction des publics en situation de handicap ou empêchés pour leur permettre un accès facilité à la culture.

Le réseau des médiathèques porte un intérêt tout particulier aux différents publics empêchés de lire ; il en a fait un axe fort en inscrivant l'offre de lecture dans une démarche globale et inclusive. Qu'il soit sensoriel (visuel et auditif), moteur, mental ou cognitif et psychique, le handicap est pris en considération par les bibliothécaires qui s'attachent à développer des collections adaptées et variées pour le public empêché. Différents documents sont mis à disposition tels que :

- Des livres en braille ou en gros caractères
- Des livres audios et des livres audio DAISY (format particulièrement adapté aux personnes aveugles ou malvoyantes, mais aussi aux personnes porteuses de troubles DYS)
- Un fonds adapté aux usagers porteurs de troubles DYS
- Un fonds de DVD avec des options d'audiodescription et de sous-titrage
- Des livres tactiles
- Des DVD et des documents d'autoformation en LSF
- Un fonds facile à lire et facile à comprendre.

Outre ces collections, le réseau porte une attention particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap, grâce à des actions de médiation et d'accompagnement. En effet, des actions culturelles sont régulièrement proposées en direction de ces personnes, en complément des actions de sensibilisation à la question du handicap destinées au tout public.

Le réseau des médiathèques est équipé de divers outils pouvant faciliter l'accès aux documents et à l'information :

- Des chariots de déambulation à quatre roues sont mis à disposition des personnes ayant des difficultés à se mouvoir dans les médiathèques de Lagny-sur-Marne, Montévrain, Collégien, Ferrières-en-Brie et Thorigny-sur-Marne
- Des boucles magnétiques d'accueil permettent aux personnes malentendantes appareillées d'entendre directement et distinctement dans leur appareil auditif le son émis par une sonorisation ou le son d'un micro
- Les personnes porteuses d'une déficience visuelle peuvent bénéficier d'un télé agrandisseur (disponible à la médiathèque de Lagny-sur-Marne) offrant la possibilité de visualiser n'importe quel document sur un écran à l'aide d'un appareil d'agrandissement muni d'une caméra
- Des liseuses et des lecteurs Victor sont également disponibles facilitant l'accès aux ressources à des personnes avec un handicap visuel.

Le réseau des médiathèques travaille de manière régulière et soutenue avec les structures médicosociales et des associations du territoire en proposant des temps d'accueils spécifiques. Dans cette dynamique, en 2025, le réseau a proposé de nombreuses actions culturelles engagées et inclusives envers tous les publics au sein de sa programmation culturelle.

Un tapis narratif multi-histoires a été créé lors de plusieurs séances de travail pour sensibiliser les enfants à la lecture et à l'imaginaire. Il est utilisé lors d'ateliers sensoriels au cours desquels les enfants manipulent les différents éléments et textures du tapis développant ainsi leurs sens.

Un cycle d'ateliers d'etegami (art japonais sur carte postale) et de haïku (poésie japonaise) est également proposé durant toute l'année scolaire 2025-2026 aux résidents du Foyer d'accueil médicalisé (FAM) de Pomponne et de l'Hôpital de jour de Lagny-sur-Marne. Des ateliers d'arts plastiques et d'écriture de poésie sont organisés. La finalité du projet est l'exposition des œuvres picturales et littéraires réalisées par les participants et leur présentation lors d'une séance de lecture à voix haute à destination de tous les publics.

Les programmations de spectacles, aussi bien pendant le festival PrinTemps de paroles que lors des saisons du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier, portent également une attention particulière aux personnes sourdes ou malentendantes proposant des spectacles ou des contes en langue des signes française.

En 2024, le Parc culturel s'est engagé dans des actions culturelles menées autour du spectacle vivant avec la compagnie de danse L'Yeuse. Les résidents du foyer d'accueil médicalisé de Pomponne ont bénéficié d'ateliers chorégraphiques, offrant la possibilité d'un travail sur le corps et le geste, menés par Olivier Renouf autour de la création de son spectacle S. Perché programmé au Parc culturel en février 2025. Une rencontre présentant le travail de création et l'avancée du projet a également eu lieu permettant de nombreux échanges entre le chorégraphe et les participants.

Le Parc culturel accueille tout au long de l'année des publics en situation de handicap venant de différentes structures du territoire (Pomponne, Collégien, Lagny-sur-Marne et Bussy-Saint-Georges). Sont alors proposés des visites de l'exposition, des visites « découverte » dans le parc autour des patrimoines naturels et artistiques ainsi que des ateliers et des temps d'accueil à la bibliothèque.

Le Parc culturel a également établi un partenariat avec l'association Les Souffleurs d'images, offrant la possibilité aux personnes présentant un handicap visuel d'être accompagnées pendant un spectacle ou une visite de l'exposition d'un « souffleur » pour une audiodescription personnelle.

Lors de l'édition 2025 du festival Les Ritournelles, 5 concerts ont eu lieu dans des structures spécialisées.

Le conservatoire intercommunal s'attache également à mettre en place une politique d'accueil importante du public empêché, notamment grâce à la présence et au travail d'une personne référente handicap. Elle accueille et oriente les élèves ou les personnes en situation de handicap désireuses de pratiquer la musique, accompagne les familles, construit et suit le parcours des élèves. Elle intervient également auprès des équipes pédagogiques du conservatoire et les sensibilise aux différents types de handicap qu'ils sont amenés à rencontrer. Attentifs ainsi aux différents types de handicap, les enseignants adaptent leur pédagogie pour répondre au mieux aux besoins des élèves.

En partenariat avec des structures d'accueil spécialisées, le conservatoire mène des actions sous la forme de concerts nomades ou d'interventions pédagogiques ponctuelles et adaptées. Il assure également un accueil sur-mesure.





SÉCURITÉ, PRÉVENTION & SANTÉ

/ Sécurité

/ Le contrat de ville

/ Les actions de prévention et de médiation

/ Action pour l'offre de soin et la prévention santé

Avec sa Stratégie Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Marne et Gondoire s'engage à assurer la sécurité de ses habitants via la mise en place de plusieurs actions : prévention de la délinquance des jeunes, lutte contre les violences faites aux femmes, renforcement de la tranquillité publique, mise en place de groupes de suivi individuel dans les communes.

Marne et Gondoire agit également sur les déterminants de la santé que ce soit dans les domaines de l'habitat, de la protection de l'environnement et des liaisons douces ou encore des équipements sportifs et culturels. Pour compléter cette action, la communauté d'agglomération s'investit désormais dans les domaines de l'information, de la prévention et du dépistage au travers de nombreuses actions.



6 POLICES PLURICOMMUNALES EN MARNE ET GONDOIRE

Lagny-sur-Marne /
Thorigny-sur-Marne /
Pomponne / Dampmart

Bussy-Saint-Georges /
Bussy-Saint-Martin

Chanteloup-en-Brie /
Montévrain

Gouvernes / Lagny-sur-Marne
(depuis 2024)

Lagny-sur-Marne /
Conches sur Gondoire

Lagny-sur-Marne / Carnetin

SÉCURITÉ

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION (CISPDR)

Depuis 2020, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire mène une politique d'accompagnement des élus locaux afin de mieux appréhender les questions de prévention et de sécurité.

Pour cela, l'effort a été porté sur la connaissance et la maîtrise des outils déjà existants en la matière, notamment le rappel à l'ordre (RALO) et le conseil des droits et des devoirs des familles (CDDF).

Une convergence de points de vue s'est naturellement faite avec le Parquet et une convention de partenariat avec le Procureur de la République a été signée en juin 2021, vite complétée par la signature d'un contrat de sécurité intégrée en mars 2022. Ces textes ont ouvert la voie aux expérimentations, notamment sur les questions de mutualisations de policiers municipaux via des polices pluricommunales, demande essentielle des maires.

Cependant, le principal objectif du contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPDR) reste de doter des élus d'outils leur permettant d'agir en amont des actes d'incivilités et de petites délinquances. Il a fallu lutter contre leur crainte légitime de devenir des « shérifs » en expliquant les rôles des différents outils et en cadrant le contexte de leur utilisation. Petit à petit, ville après ville, les RALO et CDDF ont été développés, complétés par les dispositifs de transactions municipales et de groupes de suivi individuel. Le Parquet a été un grand soutien dans l'accompagnement des actions du CISPDR pour convaincre les maires du rôle qu'ils pouvaient jouer dans la détection des signaux faibles des comportements inadaptés et agir en conséquence pour éviter soit l'aggravation des comportements soit le passage à un acte de délinquances.

En novembre 2024, un nouveau partenariat a été signé avec le Procureur de la République pour mettre en place une expérimentation de circuit court qui consiste à transmettre directement aux délégués du Procureur les rapports de police municipale relatifs aux actes de faible délinquance. Cela améliore grandement non seulement les délais de traitement mais également le taux de réponse du Parquet bien que l'on soit bien souvent sous le seuil de poursuite.

C'est cet ensemble de dispositifs qui conduit les maires à mettre en œuvre des actions de prévention bien en amont, soit pour mieux détecter les auteurs de comportement inadapté, soit pour s'assurer qu'une réponse publique soit formalisée face à un acte d'incivilité.

En 2020, seuls deux dispositifs étaient en place sur le territoire, aujourd'hui, 38 sont en place et 13 sont en cours de déploiement. Cela soulage les tribunaux, permet aux élus d'agir et souvent les solutions alternatives issues de ces dispositifs se font dans l'intérêt de l'auteur car elles sont mieux adaptées à la situation.

CENTRE DE SUPERVISION URBAIN INTERCOMMUNAL (CSUI)

La ville de Collégien a adhéré au service mutualisé du CSUI en 2025 rejoignant Marne et Gondoire et les villes de Lagny-sur-Marne, Thorigny-sur-Marne, Dampmart, Saint-Thibault-des-Vignes et Pomponne. Les 7 collectivités mutualisent le visionnage de près de 300 caméras autorisées par la Préfecture.

BRIGADE ÉQUESTRE

Durant l'année 2025, la brigade équestre, composée de plusieurs policiers nationaux dotés de trois chevaux, a mené en moyenne plus de 70 patrouilles mensuelles sur les différentes communes du territoire. Cela a permis de détecter en moyenne une douzaine de faits délictuels par mois.



18 PROJETS

soutenus dans le cadre
du contrat de ville
en 2025



**48 000 €
FINANCÉS**

pour la mise en place
du contrat de ville en 2025



Formation de

**175
ÉLÈVES-MÉDIATEURS**
dans 8 écoles du territoire

LE CONTRAT DE VILLE

« Il existe dans nos villes des lieux où la précarité se fait sentir plus qu'ailleurs. Des opérations d'ampleur, comme la rénovation de l'habitat et des espaces publics, mais aussi des petites actions, des petits gestes peuvent agir comme des révélateurs, ouvrir des perspectives. C'est tout l'intérêt de mener une politique de la ville. »

Jean-Paul MICHEL, Président de Marne et Gondoire.

COHÉSION URBAINE ET SOCIALE

L'accompagnement vers l'**emploi et la formation** des jeunes, l'**ouverture culturelle** des habitants, la **cohésion sociale** et l'ouverture du quartier vers l'extérieur pour lutter contre l'image négative de celui-ci sont les grands axes de la politique de la ville, au-delà de ceux définis par l'État. Seul le **quartier d'Orly Parc est qualifié de quartier prioritaire (QPV)** au sein de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et est donc concerné par le **contrat de ville** de l'agglomération.

Un nouveau contrat de ville « **Engagements Quartiers 2030** » a été élaboré et signé le 3 avril 2024.

Il est le fruit d'un travail collaboratif et s'inscrit dans la continuité de l'engagement de l'État, de la ville de Lagny-sur-Marne, des partenaires et de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire pour le quartier Orly Parc. Ce nouveau contrat a redéfini la géographie prioritaire et révèle l'ensemble des axes à prioriser liés au bilan des actions menées lors du précédent contrat. Un point d'étape sera effectué en 2027.

Ce contrat de ville fixe le cadre partenarial de l'engagement des acteurs publics et privés au service de la transition écologique, des services publics et de l'émancipation des habitants.

LES PROJETS SOUTENUS

En 2025, les projets soutenus ont permis d'agir sur **la réussite éducative, l'ouverture à la culture, l'accès aux sports et aux loisirs** et de développer les actions de soutien à la parentalité, d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation et **la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que les violences faites aux femmes**. Des actions transversales en faveur de la santé et de la promotion du développement des compétences psychosociales s'associent à ces projets et permettent d'agir en direction des plus jeunes.

Cette année, 18 actions ont été déposées et soutenues par les services municipaux, intercommunaux et les associations. Une **subvention de 48 000 €** a été attribuée par le commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET) à cette programmation annuelle.

La communauté d'agglomération a renouvelé son adhésion à la plateforme numérique Campus Famille et concourt ainsi à la réussite éducative des enfants du territoire. Cette plateforme propose des contenus éducatifs et ludiques pour accompagner les familles et faire progresser chaque enfant.



LES ACTIONS DE PRÉVENTION ET DE MÉDIATION

LES ACTIONS DE PRÉVENTION

La communauté d'agglomération porte un **intérêt majeur au bon développement de l'enfant**. Pour cela, elle propose sur l'ensemble de son territoire, des actions de prévention visant à développer les compétences psychosociales des plus jeunes. Des actions visant à lutter contre les discriminations et le harcèlement scolaire sont mises en place. Des interventions de sensibilisation et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les violences intrafamiliales ou encore violences faites aux femmes sont proposées en lien avec les actions de prévention liées à la santé.

Enfin, des interventions santé diététiques ont également été menées dans des établissements scolaires en direction des élèves de tous les niveaux.

Ces actions de prévention sont menées dans les **établissements scolaires du primaire et secondaire, dans les centres de loisirs et les structures jeunesse des communes ainsi que les établissements spécialisés en partenariat avec les acteurs locaux et institutions.**

LA MÉDIATION PAR LES PAIRS

Expérimentée en 2017 dans le **quartier prioritaire Orly Parc**, cette action a pu être développée sur le territoire de Marne et Gondoire grâce à un partenariat efficace avec l'Éducation nationale.

L'objectif de cette action est de former au sein des classes de CM2 des élèves-médiateurs volontaires qui interviennent auprès de leurs camarades pour traiter des petits conflits et enrayer les violences. De nombreux sujets sont abordés lors de la formation tels que les discriminations, le harcèlement, la bienveillance et l'esprit de coopération. Les élèves médiateurs interviennent selon des règles précises et dans un cadre sécurisé. Cette action a démontré qu'elle contribue, avec le soutien des adultes, à l'amélioration du climat scolaire.

En 2025, 8 écoles du territoire ont bénéficié de ce dispositif.

LUTTE CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE

Délivrant une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics, en 2025 **France Services Marne et Gondoire a accompagné 2 500 personnes dans leurs démarches administratives dématérialisées** dans différents domaines tels que la famille, la santé, le social, la retraite, etc.

En ce lieu unique situé à proximité du quartier prioritaire de la politique de la ville, Orly Parc à Lagny-sur-Marne, les usagers sont accompagnés par deux conseillers France services et un conseiller numérique dans leurs démarches de la vie quotidienne (démarches administratives en lien avec les partenaires socles des France Services tels que la CPAM, la CAF, la CNAV, etc.). De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, cette structure de proximité offre une présence humaine et met à disposition des outils numériques.

Dans le cadre de la lutte contre l'illectronisme, un conseiller numérique mutualisé est déployé sur le territoire de Marne et Gondoire. Ce dernier a pour mission l'accompagnement des particuliers dans l'utilisation des outils numériques, tout en les aidant à développer leurs compétences digitales.



34

PRATICIENS

répartis dans les maisons de santé de Lagny-sur-Marne et Dampmart



4

MAISONS DE SANTÉ INTERCOMMUNALES

ACTION POUR L'OFFRE DE SOIN ET LA PRÉVENTION SANTÉ

Afin de lutter contre le non-remplacement des médecins partant en retraite, Marne et Gondoire agit pour favoriser les installations et promouvoir son attractivité auprès des jeunes médecins face à la concurrence des métropoles régionales. Pour guider son action, la communauté d'agglomération se fonde notamment sur le projet régional de santé 2023-2028, qui promeut « l'émergence d'écosystèmes s'appuyant sur l'approche globale de la santé : prévention, promotion de la santé, soins, et sur une coopération entre les acteurs locaux. »

L'OFFRE DE SOIN

La communauté d'agglomération investit dans les structures de groupe, mode d'exercice prisé par les professionnels médicaux et paramédicaux pour faire face aux nouveaux besoins des habitants.

La maison de santé pluriprofessionnelle **Simone Veil**, édifiée par la communauté d'agglomération, a ouvert ses portes en 2019 à Lagny-sur-Marne dans le Parc Saint-Jean, ancien site de l'hôpital. Le bâtiment de **770 m² est loué aux professionnels de santé** réunis en société interprofessionnelle des soins ambulatoires (SISA). L'équipe comprend trois médecins généralistes, deux infirmières, une sage-femme, deux orthophonistes, une psychiatre, un kinésithérapeute, une diététicienne et un pédicure-podologue. Des locaux sont encore disponibles pour trois nouveaux médecins et des kinésithérapeutes.

D'autres cabinets regroupés complètent l'offre de soin sur le territoire, notamment à **Dampmart** où la communauté d'agglomération a restauré 650 m² d'anciens locaux industriels pour ouvrir un pôle rassemblant 14 professionnels de santé comprenant médecins, infirmière et kinésithérapeutes. L'établissement a ouvert ses portes en novembre 2022 et a été officiellement inauguré le 4 juin 2025.

La communauté d'agglomération investit également à **Thorigny-sur-Marne** où des études pré-travaux ont démarré à l'été 2025 pour offrir **450 m² de locaux neufs à la maison de santé existante**. La mise en service est prévue pour 2027.

De même, les travaux ont démarré en octobre dernier à **Collégien** où **l'ouverture d'une nouvelle maison de santé est également prévue pour 2026**, place Mireille Morvan. Une pharmacie sera installée au rez-de-chaussée et, au 1^{er} étage, 400 m² de surface accueilleront des praticiens.



LES ACTIONS DE PRÉVENTION SANTÉ

Des ateliers de sensibilisation à la santé diététique ont été dispensés auprès de collégiens de tous niveaux de classes. Les élèves ont bénéficié d'une sensibilisation à l'équilibre alimentaire, à l'éducation au goût, à la classification des groupes d'aliments, à l'étiquetage alimentaire et aux régimes particuliers. Des actions de promotion à la santé diététique ont été proposées à des jeunes fréquentant les structures jeunesse et périscolaires.

Après des plus jeunes, des actions ont été menées autour du développement des compétences psychosociales pour leur permettre de résoudre des problèmes, prendre des décisions, de mieux gérer leurs émotions et stress et de développer l'empathie et la conscience de soi.





HABITAT

**/ Penser la politique de peuplement
/ La politique intercommunale**

La communauté d'agglomération s'engage pour une cohésion urbaine et sociale sur le territoire, et construit sa politique de peuplement autour d'un équilibre démographique intercommunal.

La conférence intercommunale du logement (CIL) permet de mener une politique efficace en matière d'attribution de logements sociaux, prenant en compte dans tout nouveau projet les orientations pour la mixité sociale et les aspects liés à la tranquillité publique.

Le programme local de l'habitat permet quant à lui de répondre au mieux au besoin des habitants en matière d'accessibilité aux logements.



PENSER LA POLITIQUE DE PEUPEMENT POUR UN ÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL

LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Le programme local de l'habitat (*PLH*) définit une stratégie en matière d'habitat pour une durée de 6 ans. Il fixe l'ensemble des interventions à mener et les moyens à mobiliser pour les mettre en œuvre : la création de nouveaux logements, l'amélioration des logements existants, la réponse aux besoins spécifiques en logement ou en hébergement des personnes défavorisées, âgées ou handicapées, des jeunes, des gens du voyage, la politique foncière, etc.

Le programme local de l'habitat a été approuvé par le conseil communautaire le 7 décembre 2020.

LE PERMIS DE LOUER

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'engage dans la lutte contre l'habitat indigne et insalubre en mettant en place le dispositif « Permis de louer ».

En effet, le territoire rencontre des problématiques de logements dégradés, parfois loués dans de mauvaises conditions.

Il est donc demandé aux propriétaires bailleurs d'un logement situé dans plusieurs périmètres des communes de Lagny-sur-Marne, Collégien, Montévrain, Gouvernes, Ferrières-en-Brie, Dampmart, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny-sur-Marne, Jablines, Chalifert, Lesches, Bussy-Saint-Georges, Pomponne, Guermantes et Carnetin de disposer d'un **permis de louer** lors d'une nouvelle mise en location ou d'un changement de locataire.

Au 31 décembre 2025, 733 demandes de permis de louer ont été traitées dont 80 refus. Pour rappel : la mise en location sans autorisation est passible d'une amende allant jusqu'à 15 000 €.

LE PERMIS DE DIVISER

Il est demandé aux propriétaires d'une maison ou d'un immeuble situé dans un périmètre défini des communes de Carnetin, Collégien et Gouvernes, de disposer d'un permis de diviser pour créer un ou des logements supplémentaires.

Ce dispositif, complémentaire au « Permis de louer » vise à lutter contre la multiplication des logements indignes.





LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)

Créée en 2015, la CIL élabore et suit la politique de peuplement intercommunale.

Les différents groupes de travail qui se sont déroulés courant 2017 et 2018 ont abouti à la **signature de la convention intercommunale d'attribution (CIA)** le 5 avril 2018 et à la validation du plan partenarial de gestion de la demande par délibération du conseil communautaire.

Ces documents définissent, pour une durée de **six ans**, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins de logements en matière d'attribution et en matière de mixité sociale.

Afin de suivre les actions retenues et validées par l'ensemble des partenaires, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a lancé un marché courant 2019 afin de se faire accompagner dans cette mission par un **bureau d'étude**.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprend 4 missions :

- **Dresser un état des lieux** des pratiques des réservataires du parc social (*sous forme d'un observatoire*)
- Constituer un appui à la **mise en œuvre du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPG-DID) et de la convention intercommunale d'attribution (CIA)** : établir un bilan annuel et intermédiaire des actions de la CIA et du PPGDID (*bilans annuels et bilan mi-parcours*)
- **Accompagner à la mise en œuvre** : animation des instances de coordination, mise en œuvre des actions définies, travail de communication sur le site internet et mise en place de la plaquette à destination des acteurs accueillant du public
- **Animer la commission de coordination des attributions.**

ACCOMPAGNEMENT PATRIMOINE PRIVÉ

Le programme local de l'habitat (PLH) actuel prévoit parmi ses actions d'améliorer le parc ancien et dégradé.

L'objectif est de mener des missions de communication/information, d'accompagnement à la recherche de subventions et de coordination avec les acteurs de la copropriété afin de lutter contre l'habitat indigne, en partenariat avec l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH).

Dans le cadre du pouvoir de police du président (lois ALUR et ELAN), la communauté d'agglomération a mené plusieurs procédures visant à endiguer les dégradations du parc bâti privé, notamment par la mise en œuvre de procédures de péril.

Périls en cours ou résolus au 30 décembre 2025 :

- Dampmart : 1 péril « ordinaire »
- Pomponne : 1 péril « ordinaire »
- Collégien : 1 péril « imminent »
- Lagny-sur-Marne : 7 périls « imminents » et 4 périls « ordinaires ».

En 2025, 2 mainlevées ont été prononcées.

LA POLITIQUE INTERCOMMUNALE AU SERVICE DE L'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire peut, sous certaines conditions, garantir des emprunts contractés par les bailleurs sociaux et octroyer des participations financières pour la réalisation de logements locatifs sociaux d'intérêt communautaire.

LA GARANTIE D'EMPRUNT

- Après une association préalable des services, les demandes de garanties d'emprunt sont instruites par le service Habitat
- Si le projet est recevable, la demande fait l'objet d'un accord de principe du président avec l'appui du bureau communautaire
- Une fois le contrat de prêt émis, l'octroi de la garantie d'emprunt doit faire l'objet d'une décision du bureau communautaire et d'une convention entre le bailleur et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
- En contrepartie de cette garantie d'emprunt, Marne et Gondoire devient **réservataire d'un contingent de logements**, représentant 20 % des logements de l'opération.

Le bail réel solidaire (BRS) est un nouveau dispositif qui permet d'accéder à la propriété pour les ménages modestes : ces derniers peuvent accéder à la propriété en zone tendue à un prix plus abordable. Pour cela, ces ménages achètent leur logement et louent le terrain à un organisme foncier solidaire (OFS) sur lequel la résidence est construite. C'est donc une dissociation entre le bâti détenu par le ménage et le foncier, propriété de l'OFS.

EN 2025

3 F : 32 avenue Raymond Poincaré à Lagny-sur-Marne - 5 logements dont 1 pour le contingent de la communauté d'agglomération.

CDC HABITAT : 14 avenue de Rothschild à Lagny-sur-Marne - 4 logements dont 1 pour le contingent de la communauté d'agglomération.

SEQENS : Zac du Sycomore - Lot SY24A à Bussy-Saint-Georges - 42 logements dont 8 pour le contingent de la communauté d'agglomération.

SEQENS : ZAC du centre ville - Lot N1CD à Bussy-Saint-Georges - 70 logements dont 14 pour le contingent de la communauté d'agglomération.



73 346 658 €
DE GARANTIES
D'EMPRUNTS
en 2025



4 OPÉRATIONS
DE LOGEMENTS LIVRÉS
en 2025

162
LOGEMENTS LIVRÉS
dont 33 réservés
à l'intercommunalité







Marne & Gondoire
AGGLO

**Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire**

1 rue de l'Étang • 77600 Bussy-Saint-Martin

www.marneetgondoire.fr

 **Marne et Gondoire Agglo**

Château de Rentilly, 2014 Philippe Bona et Elisabeth Lemerrier (*architectes*), Xavier Veilhan (*artiste*), Alexis Bertrand (*scénographe*) Photo © SILEKS ; © Veilhan / ADAGP, Paris.

Commande de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire réalisée avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, au titre de la commande publique.

Conception graphique : Marne et Gondoire Agglo

© Getty Images, iStock, Shutterstock, Thomas Umiastowski, Ville de Bussy-Saint-Georges, Office de Tourisme de Marne et Gondoire, Stéphanie Marcoux, Muriel Teyssier, Isabelle Lérable, Mylène Rénia, Chloé Pinot, Martin Argyroglo, Mélanie Le Manac'h.